

# informations générales

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

## COMMUNIQUE DE PRESSE

- Conseil d'Administration de la BCEAO du 21 décembre 1994.
- Conseil des Ministres de l'UMOA du 22 décembre 1994.

## CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS

- Bénin du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.
- Burkina Faso du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.
- Côte d'Ivoire du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.
- Mali du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.
- Niger du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.
- Sénégal du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.
- Togo du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1995.

## REPERTOIRE LEGISLATIF

## BIBLIOGRAPHIE

## ECONOMIE OUEST AFRICAINE

- Production et Prix en 1994.

## BANQUES ET MONNAIES

- Les interventions de la Banque centrale au 30 septembre 1994.
- La situation monétaire de l'UMOA au 30 septembre 1994.
- Opérations et résultats d'exploitation des Banques pour l'exercice 1992 - 1993.

## DIVERS

- Cérémonies d'installation de la Cour de Justice et de la Commission de l'Uemoa (27 - 30 janvier 1995).

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(Lomé, le 21 décembre 1994)**

---

Le Conseil d'Administration de la *Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest* s'est réuni en session ordinaire, le 21 décembre 1994, dans les locaux de l'Agence principale de la BCEAO à Lomé, République togolaise, sous la présidence de Monsieur Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO, son Président statutaire.

Le Conseil a constaté, avec satisfaction, l'amélioration continue de la situation économique, financière et monétaire de l'Union à fin septembre 1994. En vue de conforter cette tendance, le Conseil recommande la poursuite d'une politique monétaire et économique, axée sur la lutte contre l'inflation et la relance de l'investissement. Il exhorte également les Etats à intensifier leurs efforts d'assainissement de l'environnement macro-économique et financier de l'activité économique.

Dans le cadre du financement de l'activité économique, le Conseil a arrêté, sur proposition des Comités Nationaux du Crédit, les programmes monétaires des Etats membres pour l'année 1995 et les schémas de financement de la campagne agricole 1994-1995. Il a en outre pris connaissance des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le troisième trimestre 1994 et de la situation des financements des stocks-report des produits agricoles locaux. Le Conseil a par ailleurs fait le point sur le déroulement des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA et sur l'adoption, dans les Etats membres, de projets de textes-cadres régissant l'activité financière. Il a également pris acte des recommandations du séminaire sur la restructuration des *Caisse Nationales d'Epargne* et des *Centres des Chèques Postaux* des pays de l'Union organisé par la BCEAO à Dakar, du 14 au 16 novembre 1994.

Les administrateurs ont en outre été tenus informés des diligences accomplies dans le cadre du processus d'intégration économique des Etats membres et a recommandé le renforcement de leur appareil statistique. Par ailleurs, ils ont décidé d'alligner, à compter du 1er janvier 1996, l'exercice social de l'Institut d'émission sur l'année civile à l'instar des Etats et des établissements de crédit.

Dans le domaine des relations internationales, le Conseil a passé en revue les opérations de la *Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest* et les relations entre les Etats de l'Union et le *Fonds Monétaire International*.

Les membres du Conseil remercient les Autorités et le peuple togolais pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES**

---

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine s'est réuni en séance ordinaire, le 22 décembre 1994, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Lomé, République togolaise, sous la présidence de Monsieur Soumaïla Cissé, Ministre des Finances et du Commerce de la République du Mali, son Président en exercice.

Ont également pris part aux travaux, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan Banny et le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, Monsieur Abou-Bakar Baba-Moussa.

Le Conseil, après avoir examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union à fin septembre 1994, a défini des orientations pour consolider la poursuite du redressement du profil des agrégats monétaires et la maîtrise de l'inflation. Dans ce cadre, il a examiné les mesures devant permettre de renforcer la compétitivité des économies et de promouvoir un cadre plus propice à la relance de la production et de l'investissement.

Le Conseil, soucieux d'améliorer le cadre d'exercice de l'activité bancaire, a procédé à la modification de certaines dispositions de la loi portant réglementation bancaire, afin d'assurer la cohérence de ces dispositions avec celles du nouveau plan comptable bancaire de l'UMOA dont la date d'entrée en vigueur est fixée le 1er janvier 1996. Dans ce cadre, il a été informé de la décision du Conseil d'Administration de la Banque Centrale, d'alligner l'exercice social de cette institution sur l'année civile.

Le Conseil a par ailleurs fait le point sur l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire et sur l'adoption, au niveau des Etats de l'Union, de textes-cadres relatifs à l'activité financière. Il a également pris connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la Commission Bancaire de l'UMOA. Il a en outre été informé des recommandations du séminaire sur la restructuration des Caisses Nationales d'Epargne et des Centres des Chèques Postaux, organisé par la BCEAO à Dakar, du 14 au 16 novembre 1994.

S'agissant du processus d'intégration économique des Etats membres, les Ministres ont décidé de constituer la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, et pris acte des autres diligences accomplies pour assurer la mise en œuvre du Traité de l'UEMOA.

Au plan des relations monétaires internationales, le Conseil a pris acte des opérations de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest durant l'exercice 1993-1994 et des relations entre les Etats de l'Union et le Fonds Monétaire International.

Au titre de la BOAD, le Conseil a approuvé le rapport d'activité du Président de l'Institution ainsi que les orientations qui y sont contenues.

En vue de relancer l'investissement dans la zone, le Conseil a donné mandat à son Président de signer avec la République d'Allemagne, un accord relatif à la participation de la D.E.G. au capital social du *Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest*.

Les Ministres ont par ailleurs passé en revue les dossiers relatifs à la situation des opérations de la BOAD dans les Etats membres au 30 septembre 1994, à l'état de recouvrement des créances de la Banque, à la situation de l'utilisation des ressources extérieures mobilisées par l'Institution et au rapport d'étape sur l'émission obligataire 1995-2005. Ils ont également pris connaissance des financements complémentaires mis en place au profit de certains projets.

En application des dispositions de l'article 18 des statuts de la BOAD et sur proposition du Gouvernement de la République du Bénin, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Yayi Boni, en remplacement de Monsieur Abou Bakar Baba-Moussa, comme Président de cette Institution. A cette occasion, il a rendu un vibrant hommage au Président Baba-Moussa pour son éminente contribution au rayonnement de la BOAD et au renforcement de l'intégration économique des Etats membres. Il a décidé de lui décerner le titre de Président Honoraire de la BOAD. Les Ministres, sensibles à l'honneur que le Président de la République togolaise, son Excellence le Général Gnassingbé Eyadéma leur a fait en leur accordant une audience, lui expriment leur déférente gratitude. Ils remercient également les Autorités et le peuple togolais pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.



**CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE  
DES ETATS DE L'UNION**  
**1er janvier - 28 février 1995**

---

**BENIN**

**10 janvier 1995** - Le Ministre de l'Intérieur, M. Antoine Alabi **Gbegani**, indique un probable report des élections législatives initialement prévues le 5 février 1995.

**10-12 janvier 1995** - Tenue à Cotonou d'un forum national des scientifiques sur l'impact du changement de la parité du franc CFA sur les activités des populations béninoises, organisé par le *Centre Béninois de Recherche Scientifique* (CBRST).

**11 janvier 1995** - Un communiqué du conseil des ministres fixe les élections législatives au 19 mars 1995.

**16 janvier 1995** - Signature avec la France d'une convention de financement d'un montant de 1 milliard de F. CFA pour la préparation du sommet de la Francophonie prévu en novembre 1995, à Cotonou.

**17 janvier 1995** - Promulgation de la Loi n° 94-013 du 17 janvier 1995 portant règles générales pour les élections du Président de la République et des membres de l'Assemblée Nationale.

**18 janvier 1995** - Le Président de la République, M. Nicéphore **Soglo**, arrive à Abuja, pour une visite officielle d'une journée au Nigéria.

- Don du Japon de 3,9 milliards de F. CFA pour le financement de forage de puits dans le sud du pays.

- Cérémonie de signature entre le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Me Robert Dossou, et le Chargé d'Affaires du Japon au Bénin, M. Hiroshi **Kawamura**, d'une convention portant sur une subvention non remboursable d'un montant de 61,7 milliards de F. CFA destinée à la réalisation de projets d'hydraulique villageoise et d'évacuation des eaux pluviales de Cotonou.

**18-20 janvier 1995** - Tenue à Cotonou d'un colloque international sur l'économie sociale et le mouvement associatif, organisé par le Club UNESCO *Espoir* de Cotonou, l'*Association Juridique Internationale* (AJI) et le *Fonds de Coopération au Développement basé en Belgique*, avec le soutien de l'*Agence de Coopération Culturelle et Technique* (ACCT), le *Commissariat Général aux Relations Internationales* (CGRI), la Communauté Française de Belgique et l'UNESCO.

**18-19 janvier 1995** - Tenue à Lokossa, dans le département du Mono, d'un séminaire sur la professionnalisation de l'agriculture au Bénin, initié par le Ministère du Développement Rural en collaboration avec un organisme français dénommé "Agriculture française et développement international."

**22 janvier 1995** - Visite officielle de M. Qian Qichen, Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine.

**23-26 janvier 1995** - Tenue à Cotonou d'un colloque international sur le thème "Démocratie, culture et développement : contexte et enjeux sociologiques en Afrique aujourd'hui", organisé par l'*Association Internationale des Sociologues de Langue Française* (AISLF), en collaboration avec l'*Université Nationale du Bénin* (UNB) et l'*Université Laval* (Québec).

**24-26 janvier 1995** - Tenue à Bohicon, dans le département du Zou, d'un séminaire de formation des techniciens du projet de développement de la production animale, financé par la *Banque Africaine de Développement* (BAD).

**26-27 janvier 1995** - Tenue à Cotonou d'un séminaire national sur le processus électoral, initié par l'*Institut des Droits de l'Homme et de la Promotion de la Démocratie*.

**30-31 janvier 1995** - Tenue à Abomey, d'un séminaire sur le thème : "A l'ère de la démocratisation du Bénin, quel doit être le partenariat entre l'*Association de Lutte pour le Développement Intégré et pour la Protection de l'Environnement* (ALDIPE), les organisations de base qu'elle appuie et ses partenaires au développement?"

**1er février 1995** - Tenue à Cotonou du premier conseil confédéral de la *Confédération Générale des Travailleurs du Bénin* (CGTB).

- Grève du personnel d'Air Afrique à Cotonou pour amener la Direction générale à appliquer les mesures prescrites par le gouvernement dans l'arrêté n° 129/MTEAS/DC/DT/SRT du 8 juillet 1994, relatif au relèvement des salaires hiérarchisés dans les secteurs privé et para-public suite au changement de parité du F.CFA.

**2 février 1995** - Tenue à Cotonou d'un séminaire sur le thème : "La Constitution du 11 décembre 1990, les institutions de la République", organisé par le *Centre Afro-Américain du Travail* (CAAT) et la *Centrale des Syndicats Autonomes du Bénin* (CSA-Bénin).

**3 février 1995** - Tenue à Cotonou d'une journée scientifique sur les résultats de recherches relatives aux questions de contraception artificielle au Bénin, organisée par le *Centre de Recherches en Reproduction Humaine et en Développement* (CRRHD).

- Installation officielle à Cotonou de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, M. Antoine Alabi Gbegan.

**5-10 février 1995** - Tenue à Cotonou d'un séminaire des rédacteurs en chef des agences nationales de presse de l'Afrique de l'Ouest sur le thème : "Les agences de presse et l'intégration régionale".

**6-11 février 1995** - Tenue à Cotonou, d'un séminaire régional des dirigeants syndicaux d'Afrique francophone organisé par l'*Internationale des Services Publics* (ISP).

**7 février 1995** - Visite de travail du Président de la République, M. Nicéphore Soglo, au Ghana.

**11 février 1995** - Tenue à Porto-Novo du premier congrès ordinaire du *Parti pour l'Environnement, la Solidarité et la Justice* (PESJ).

- Visite du Président Soglo sur les chantiers d'aménagement d'infrastructures et d'assainissement de Porto-Novo et de la sous-préfecture des Aguégués, dans le département de l'Ouémedé.

**13 février 1995** - Tenue à Cotonou d'un atelier sur le développement des systèmes de surveillance en matière d'eau et d'assainissement, organisé par le Ministère de la Santé avec l'appui de l'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS).

**13-22 février 1995** - Tenue à Cotonou d'un atelier national de formation des formateurs en vulgarisation agricole, organisé par le Ministère du Développement Rural.

**14-15 février 1995** - Tenue à Cotonou d'un séminaire d'information et de réflexion sur le traitement de l'information, organisé conjointement par l'*Union des Journalistes de la Presse Privée du Bénin* (UJPB), l'*Association des Journalistes du Bénin* (AJB) et le Groupe "Conscience Civique", avec le financement de la *Fondation Friedrich Naumann*.

**14-17 février 1995** - Tenue à Cotonou de la deuxième session du Conseil d'Administration du FAGACE à l'issue de laquelle, M. Souleymane Gado, de nationalité togolaise, est nommé Directeur Général de cette institution en remplacement de M. Jacques Nignon.

**16 février 1995** - Tenue à Cotonou, d'un séminaire de formation sur la préparation et l'observation des prochaines élections législatives, organisé par la *National Democratic Institute* (NDI) en collaboration avec le GERDDES/AFRIQUE et le CIRD.

**18 février 1995** - Rencontre à Cotonou du Président Soglo, avec les notables de l'Atacora au sujet des différends entre l'administration territoriale et les populations.

**21 - 22 février 1995** - Tournée du Président Soglo dans les départements du Borgou et de l'Atacora.

**24 février 1995** - Signature avec l'Union Européenne, d'une convention de financement non remboursable d'un montant de 11 milliards de F.CFA relative à la réhabilitation de la route Cotonou-Hillacondji.

**24 février 1995** - Pose de la première pierre du Centre de Conférences du 6ème sommet de la Francophonie par le Chef de l'Etat et Madame l'Ambassadeur de France.

**25 février 1995** - Inauguration du réseau électrique de Sakété, dans le département de l'Ouémé, par le Président Soglo.

**27 février 1995** - Cérémonie de sortie de la 6ème promotion du Centre de Promotion Rurale de Tampgré dans le département de l'Atacora.

- Arrivée à Cotonou des Béninois expulsés du Gabon.

**28 février 1995** - Ouverture à Porto-Novo du deuxième stage pratique à l'obtention du diplôme d'Etat-major par le Président Soglo.

# BURKINA FASO

---

**5 janvier 1995** - Etablissement avec la Malaisie de relations diplomatiques.

**6 janvier 1995** - Mille jeunes Burkinabè sont recrutés pour participer à un programme d'alphabétisation initié par le gouvernement et l'UNICEF.

**12 janvier 1995** - L'Union Européenne (UE) accorde au pays un don de 5,5 milliards de F CFA afin de soutenir son programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA).

**16 janvier 1995** - Le premier salon mondial du criquet s'ouvre à Ouagadougou afin de sensibiliser les populations au péril acridien.

**20 janvier 1995** - Le prix minimum garanti aux producteurs de coton est fixé à 120 F CFA le kilo de coton-graine pour la campagne 1995-1996, en hausse de 7% par rapport à la saison antérieure.

**21 janvier 1995** - Visite du Chef de l'Etat nigérian, M. Sani Abacha, pour un entretien avec son homologue burkinabè, le président Blaise Compaoré, au sujet du règlement négocié de la guerre civile libérienne.

**30 janvier 1995** - Installation à Ouagadougou, des commissaires de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

**1er-3 février 1995** - Assises des 5èmes consultations intergouvernementales avec le Royaume de Danemark.

**2 février 1995** - Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan organise une rencontre entre le secteur bancaire et les opérateurs économiques.

**6 février 1995** - Ouverture du symposium sur la surveillance des sols dans l'environnement par la télédétection et le système d'information géographique (SIG), sous l'égide de l'association ouest et centre africain de la science du sol.

- La Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF) tient sa 19ème assemblée générale statutaire à Ouagadougou.

**8 février 1995** - Le Chef de l'Etat, M. Blaise Compaoré, est admis à l'Académie des sciences d'Outre-Mer de Paris.

- Le recteur de l'Université de Ouagadougou, M. Alfred Traoré, donne une conférence de presse qui s'inscrit dans le cadre des rencontres périodiques instituées par les états généraux sur l'enseignement.

**12 février 1995** - Election des conseillers municipaux.

**13-17 février 1995** - Tenue de la 11ème assemblée générale du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF).

**17 février 1995** - Proclamation des résultats provisoires des élections municipales du 12 février 1995.

- La Banque Mondiale débloque en faveur du pays, la dernière tranche d'un crédit d'ajustement structurel d'un montant de 11,7 milliards de FCFA.

**24 février 1995** - Ouverture officielle de la 14ème édition du FESPACO.

# COTE D'IVOIRE

---

**7 Janvier 1995** - Le Chef de l'Etat, M. Henri Konan Bédié, appelle les militants du PDCI à la mobilisation en vue des élections générales prévues pour la fin de l'année.

**8 Janvier 1995** - Le Président du Conseil constitutionnel prête serment.

- L'Etat vend ses parts dans Elf-Oil, dans le cadre de sa politique de privatisation.

**10 Janvier 1995** - Jimmy Carter et Juan Carlos sont lauréats de l'édition 1995 du prix international Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix.

**13 Janvier 1995** - L'ex-Premier Ministre, M. Alassane Ouattara, rejoint l'opposition en adhérant au Rassemblement des Républicains (RDR) dirigé par son Secrétaire général, M. Djerry Kobina.

**16 Janvier 1995** - Une mission ivoirienne composée de hauts responsables des ministères de l'Economie et de l'Agriculture négocie à Washington un important crédit pour l'agriculture avec la Banque Mondiale.

**20 Janvier 1995** - Adoption en Conseil des Ministres d'un code des investissements plus incitatif et plus simple dans son application.

**2 février 1995** - Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse de Stabilisation, le gouvernement décide de porter le prix d'achat du café au producteur de 530 à 650 F.CFA le Kg.

- Le gouvernement annonce une hausse prochaine du prix d'achat au producteur du riz paddy.

- Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, rencontre les professionnels du bâtiment.

- Signature avec la Belgique de trois accords portant sur la protection de l'environnement, l'aménagement et le développement rural, pour un montant de 522 millions de F.CFA.

**6 février 1995** - Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, rencontre les chambres consulaires.

- Deux cent quatre-vingt quinze Ivoiriens immigrés du Gabon, regagnent Abidjan.

- Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, accorde une audience au Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Edouard Benjamin.

- Le Ministre de l'Education nationale, M. Pierre Kipré, ouvre à Bingerville, un séminaire de formation sur l'éducation environnementale.

- Le Président du Conseil exécutif permanent de la francophonie, M. Derlin Zinsou, est reçu par le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan.

**7 février 1995** - Le Ministre de la Famille et de la Promotion de la Femme, Mme Heplé Albertine Gnanazan, ouvre le séminaire relatif à la formation des promotrices de projets.

- Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, reçoit les professionnels de l'Hôtellerie et du Tourisme.

- Conclusion avec l'Allemagne de deux accords de coopération financière, portant sur le projet d'adduction d'eau et de santé rurale.

- Le Chef de l'Etat, M. Henri Konan Bédié, reçoit le président de NESTLE SA, M. Ramon Massip.

**8 février 1995** - Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, reçoit le Directeur Général du bureau de liaison à Abidjan de Mitsubishi Corporation.

**10 février 1995** - Une dizaine d'ambassadeurs des pays de l'Union Européenne visitent des plantations de bananes et d'ananas de la région d'Aboisso, pour s'imprégner des réalités des coûts de production et de commercialisation de ces deux produits.

**13 février 1995** - Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, reçoit l'Ambassadeur de Tunisie à Abidjan, M. Monsei Larbi, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

**15 février 1995** - Conseil des Ministres au cours duquel le Gouvernement fixe le prix de vente du riz de grande consommation à 230 F.CFA/kg, contre 175 F précédemment.

**16 février 1995** - Les principaux groupes français spécialisés dans les télécommunications entreprennent avec les autorités une série de rencontres techniques dans la perspective de l'ouverture prévue du capital de la CI-Télécom.

**17 février 1995** - La BOAD accorde six prêts d'un montant global de 17,757 milliards de F.CFA à la Côte d'Ivoire, dont le premier, d'un montant de 5 milliards de F.CFA, porte sur le financement partiel d'un projet de prolongement de la digue d'arrêt de sable du port d'Abidjan. Le second prêt de 3 milliards de F.CFA, est attribué à la Société Ivoirienne des pétroles pour le financement de l'exploitation de deux gisements de pétrole et de gaz naturel. Les quatre derniers prêts, de 9,757 milliards de F.CFA, sont destinés à des projets de réalisation et de réhabilitation d'infrastructures routières et au renforcement des réseaux de distribution électrique du pays.

**20 février 1995** - Le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, reçoit le Directeur de la Banque Mondiale pour l'Afrique Centrale et Occidentale, M. Olivier Lafourcade.

**21 février 1995** - Grève des chauffeurs routiers contre une nouvelle réglementation concernant leur stationnement.

- Arrivée à Abidjan d'une mission du Fonds Monétaire International (FMI) pour des consultations relatives à la bonne application des engagements pris par le pays après la dévaluation du F.CFA.

**24 février 1995** - Annonce de la création prochaine d'une commission mixte de coopération avec le Togo.

## MALI

---

**1er janvier 1995** - Le Président Alpha Oumar Konaré, prône le dialogue pour résoudre la rébellion des touaregs.

**6 janvier 1995** - Trois nouveaux ambassadeurs présentent leurs lettres de créance au Président Alpha Oumar Konaré : il s'agit de ceux des Pays-Bas, du Ghana et de la Belgique.

- Signature avec le *Fonds d'Aide et de Coopération* (FAC) de trois conventions de financement d'un montant de 1,7 milliard de F. CFA.

**19 janvier 1995** - Legalisation d'un nouveau parti politique, le *Mouvement Patriotique pour le Renouveau* (MPR).

**20 janvier 1995** - Célébration du 34ème anniversaire de l'armée.

**27 janvier 1995** - Deux nouveaux ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance au Président de la République Alpha Oumar Konaré ; il s'agit de ceux de la Libye et de l'Argentine.

**2 février 1995** - Le Chef de l'Etat, M. Alpha Oumar Konaré, effectue une visite de travail et d'amitié au Ghana.

**6 février 1995** - Signature avec la Fédération de Russie d'un accord sur la coopération culturelle et scientifique ainsi que d'un protocole réglementant les échanges entre les deux pays.

**7 février 1995** - Séjour de parlementaires européens.

**8 février 1995** - La BOAD anime, à Bamako, un séminaire consacré au capital-investissement, à l'endroit des opérateurs économiques maliens.

**13 février 1995** - Le Directeur Général de la *Caisse Française de Développement* (CFD) entame une visite officielle de deux jours au Mali.

**15 février 1995** - Pose de la première pierre, pour la reconstruction du grand marché central de Bamako, financée par la France à hauteur de 23 millions de FF.

**17 février 1995** - Le Directeur Général de l'UNESCO, M. Fédérico Mayor, entame à Bamako une visite de trois jours.

**20 février 1995** - Inhumation du Ministre des Forces armées, M. Boubacar Sada Sy, décédé la veille, à la suite d'un accident de la circulation.

**28 février 1995** - Le gouvernement et deux sociétés sud-africaines signent trois conventions de prospection et d'exploitation d'or et d'argent.

- Cent seize cas de méningite sont recensés sur l'ensemble du territoire national.

---

# NIGER

---

**3 janvier 1995** - Une Commission spéciale de réflexion sur une décentralisation administrative est officiellement installée à Niamey, comme prévu par l'accord de paix signé entre le gouvernement et la rébellion touarègue.

**4 janvier 1995** - La Commission nationale électorale (CNE) estime impossible l'organisation des élections législatives prévues le 7 janvier 1995, en raison d'un retard important dans les préparatifs du scrutin, et se prononce pour un report.

**5 janvier 1995** - Report des élections législatives au 12 janvier 1995.

**7 janvier 1995** - Reconduction pour trois mois de la trêve conclue en octobre dernier entre le gouvernement et la rébellion touarègue.

- Le Président Mahamane Ousmane, se déclare satisfait des premiers résultats de l'accord de paix.

**10 janvier 1995** - L'opposition annonce sa participation au scrutin législatif qui doit permettre le renouvellement de l'Assemblée nationale.

**11 janvier 1995** - Le Président Mahamane Ousmane rejette les accusations de fraudes électorales formulées par l'opposition avant les élections.

**12 janvier 1995** - Renouvellement de l'Assemblée nationale dissoute en octobre par le Chef de l'Etat, Mahamane Ousmane.

**15 janvier 1995** - L'opposition remporte une victoire aux élections législatives anticipées.

**24 janvier 1995** - Le gouvernement français désigne un nouveau médiateur, M. Alain Deschamps, dans le conflit touareg.

**27 janvier 1995** - La Cour suprême valide les résultats globaux provisoires du 12 janvier 1995.

**30 janvier 1995** - Le Président de la République reçoit la nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale.

**2 février 1995** - Démission du 3<sup>e</sup> gouvernement de la III<sup>e</sup> République du Premier Ministre Souley Abdoulaye.

**8 février 1995** - Monsieur Mahamadou Issoufou est élu Président de l'Assemblée Nationale de la deuxième législature de la III<sup>e</sup> République.

**17 février 1995** - La Cour suprême rejette une série de recours déposés au nom des partisans du Président Mahamane Ousmane, et débute ainsi la mouvance présidentielle.

- Les députés de la majorité parlementaire déposent une motion de censure contre le Premier Ministre M. Amadou Cissé, nommé le 7 février contre leur gré.

**18 février 1995** - Le Niger, classé 169ème à l'indice de développement humain sur 173 pays recensés, attend du Sommet de Copenhague sur le développement social, qu'il propose l'annulation de la dette extérieure des pays les plus pauvres.

**20 février 1995** - Le Premier Ministre, M. Amadou Cissé, nommé en dépit de l'hostilité de la majorité parlementaire est renversé par une motion de censure.

**21 février 1995** - M. Amadou Hama, est nommé au poste de Premier Ministre.

**23 février 1995** - Manifestation à Niamey, pour réclamer la mise en oeuvre immédiate d'un "plan de sauvetage" de l'école et de l'université paralysées par les grèves et la pénurie de moyens financiers.

**25 février 1995** - Formation du nouveau gouvernement.

## **Gouvernement au 2 février 1995**

<b>Président de la République.....</b>	<b>M. Ousmane Mahamane</b>
<b>Premier Ministre.....</b>	<b>M. Amadou Hama</b>
<b>Ministre d'Etat chargé du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme .....</b>	<b>M. Oumarou Sidikou</b>
<b>Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.....</b>	<b>M.. Bazoum Mohamed</b>
<b>Ministre des Mines et de l'Energie.....</b>	<b>M. Issoufou Assoumane</b>
<b>Ministre des Finances et du Plan.....</b>	<b>M. Almoustapha Soumaila</b>
<b>Ministre de la Défense Nationale .....</b>	<b>M. Mahamane Dobi</b>
<b>Ministre de l'Education nationale, porte-parole du Gouvernement.....</b>	<b>Mme Diallo Boull Ali</b>
<b>Ministre de la Justice, Garde des Sceaux .....</b>	<b>M. Ibrahim Baïdou</b>
<b>Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.....</b>	<b>M. Moussa El Hadji Ibrahim</b>
<b>Ministre de la Santé publique.....</b>	<b>M. Kalla Hankouraoun</b>
<b>Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.....</b>	<b>M. Aïtak Mohamed</b>
<b>Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement.....</b>	<b>M. Sadou Bawa</b>
<b>Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.....</b>	<b>M. Ousmane Gaouri</b>
<b>Ministre de l'Equipement et des Transports.....</b>	<b>M. Rhousmane Ahmoud</b>
<b>Ministre du Développement social, de la Population et de la Promotion de la Femme.....</b>	<b>Mme Dodo Aïchatou Mindaoudou</b>
<b>Ministre de la Communication, de la Culture, de la Jeunesse et des SportsM. Amadou Kaka</b>	
<b>Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie.....</b>	<b>M. Jules Ogouet</b>

# SENEGAL

**3 janvier 1995** - Arrivée à Dakar de M. N. Nadim Rizvi, Vice-Président exécutif de la Jeune Chambre Internationale.

**5 janvier 1995** - Le Président Abdou Diouf reçoit le principal dirigeant de l'opposition, M. Abdoulaye Wade, Secrétaire général du Parti Démocratique Sénégalais (PDS).

- Arrivée à Dakar d'une délégation du groupe d'amitié France-Sénégal avec à sa tête le Sénateur Jean-Pierre Cantegrift, sur invitation du Président de l'Assemblée nationale.

**6 janvier 1995** - Inauguration à Thiès de la Nouvelle Société Textile Sénégalaise (NSTS) par le Président de la République.

- Signature avec l'Union Européenne d'obligations mutuelles portant sur les modalités d'utilisation des fonds d'un montant de 10 millions de F.CFA accordés au titre des transferts STABEX.

**7-8 janvier 1995** - Tenue de la 1ère conférence des ordres nationaux des chirurgiens-dentistes africains francophones sous la présidence du Dr Eugène Sain-Eve, Président de l'ordre des chirurgiens-dentistes de France.

**8-10 janvier 1995** - Travaux de la 39ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS.

**9 janvier 1995** - Départ pour la Bosnie de vingt éléments des forces de sécurité de la gendarmerie et de la police, mis à la disposition de la FORPRONU sur demande de l'Organisation des Nations Unies.

- Cérémonie d'ouverture d'un séminaire d'éducation ouvrière organisé par la CNTS en collaboration avec le Centre afro-américain du Travail, sous la présidence du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Formation professionnelle.

**10-12 janvier 1995** - Tenue à Dakar du 11ème sommet des Chefs d'Etat de l'OMVS.

**11-12 janvier 1995** - M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO est invité par l'Association de la presse étrangère au Sénégal à l'occasion du 1er anniversaire de la dévaluation du F.CFA.

**12 janvier 1995** - Cérémonie officielle d'inauguration de la Station Radio "Sud FM - Sen Radio", sous la présidence du Chef de l'Etat et en présence des Chefs d'Etat de la République du Mali, M. Alpha Oumar Konaré et de la République Islamique de Mauritanie, M. Maouya Sid Ahmed Ould Taya.

**12-19 janvier 1995** - Tenue d'une série de conférences-débats de l'Association Sénégalaise pour la Sauvegarde des Enfants Déficients Mentaux (ASEDEME).

**13 janvier 1995** - Rencontre de M. Iba Der Thiam, Secrétaire Général de la CDP, avec le Président de la République, dans le cadre des consultations sur les questions stratégiques du pays.

- Anniversaire des vingt ans d'existence du Parti Démocratique Sénégalais (PDS).

**14 janvier 1995** - Inauguration dans l'arrondissement de Ross-Béthio de la Cuvette de N'Diae, un des anciens sites majeurs de stationnement des oiseaux migrateurs, sous la présidence du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

**14-15 janvier 1995** - Assises à Dakar, après Harare en août 1994, de l'Interafricaine Socialiste et Démocratique (IASD) sous la présidence du Chef de l'Etat.

**15-16 janvier 1995** - Tenue de la 2ème réunion tripartite Sénégal-Mali-Mauritanie des Ministres de l'Intérieur, dans le cadre de la coopération administrative frontalière et de la sécurité le long des frontières communes.

**16 janvier 1995** - Réception par la Commune de Dakar de 3.000 tables-bancs acquis dans le cadre du projet de gestion urbaine et destinées aux écoles élémentaires de la Commune.

**16-19 Janvier 1995** - Tenue à Dakar de l'Assemblée générale de la *Fédération Internationale des Ecrivains de Langue Française (FIDELF)* sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

**17 Janvier 1995** - Nomination de M. Serigne Lamine Diop au poste de Président du Conseil d'Administration de la BICIS en remplacement de M. Babacar N'doye.

**18 Janvier 1995** - Le Président de l'*Alliance des Syndicats Autonomes du Sénégal (ASA)*, M. Mademba Sock, esquisse à Kaolack la dynamique unitaire de son organisation dans la perspective d'une radicalisation des luttes syndicales contre la suppression de l'Article 47 du Code du Travail et les privatisations tous azimuts des entreprises par le gouvernement.

- Rencontre du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan avec l'*Association de la Presse étrangère au Sénégal (APS)*.

- Lancement de la campagne du Programme Elargi de Vaccination sous la présidence du Gouverneur de Dakar.

**19 Janvier 1995** - Rencontre du leader de AJ/PADS, M. Landing Savané, avec le Chef de l'Etat, dans le cadre des consultations sur les questions stratégiques du pays.

- Des membres du Haut Conseil de la Radio-Télévision rencontrent une délégation de l'Assemblée nationale dans le cadre d'un échange de vues sur la gestion des débats parlementaires.

- Communiqué gouvernemental relatif au non-renouvellement de la candidature de M. Babacar N'diaye à la présidence de la BAD.

- Lancement par la BICIS d'un nouveau produit financier "Poste Banque", dans le cadre de sa politique d'innovation.

**20 Janvier 1995** - Inauguration de la maternité de Cambérène par le Maire de Dakar en présence du Khalife général des Layènes.

- Départ pour New York du Ministre de la Santé et de l'Action Sociale, représentant le Chef de l'Etat, aux préparatifs du sommet mondial sur le développement social.

- M. Mademba Sock, Secrétaire général de l'UNSAS, rencontre le Chef de l'Etat dans le cadre des consultations sur les questions stratégiques du pays.

- Le Ministre de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales reçoit de Mme Jelise Nikkels, Président de la section "Margelland" de la région de Maastricht aux Pays-Bas, la somme de 6.150.000 F.CFA pour la construction d'un centre de ressources éducationnelles à Dabo, dans la région de Kolda.

**21 Janvier 1995** - Ouverture de la 21ème assemblée générale des administrateurs civils, sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur.

**22 Janvier 1995** - Démarrage d'un séminaire national sur "Le mouvement syndical face aux défis de l'emploi et de la pauvreté", organisé par l'*Institut Africain pour la Démocratie (IAD)* et la Fondation Friederich Ebert, sous la présidence du Gouverneur de la Région de Thiès.

- Don canadien de 32 millions F.CFA destiné à l'acquisition de 1.725 exemplaires de registres fonciers ruraux, à la formation de 317 présidents de communautés rurales et à la confection de 500 guides pratiques.

- Démarrage des manœuvres communes sénégalo-françaises dans le cadre des accords de défense conclus avec la France.

**23 Janvier 1995** - Décision de baisse du taux d'escompte de 10 % à 9% prise par le Gouverneur de la BCEAO, en vertu de la délégation accordée par le Conseil d'Administration.

- L'*Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production* présente à la presse ses résultats en matière de financement de micro-entreprises évoluant pour la plupart dans le secteur informel.

**23-29 Janvier 1995** - Tenue de la 6ème Assemblée Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (AMARC 6) avec comme thème "Des ondes pour la liberté".

- Déroulement des 7èmes manœuvres militaires franco-sénégalaises "Ndiambour VII" à Fatick, Kaolack et Tambacounda dans le cadre des accords de coopération et d'assistance en matière de défense entre les deux pays.

**24-27 janvier 1995** - Visite d'Etat du Président de la République de Côte d'Ivoire, M. Henri Konan Bédié.

- Nomination au poste de Directeur général du Port Autonome de Dakar de M. Pathé N'diaye en remplacement de M. Djibril N'gom.

**26 janvier 1995** - Don au Village SOS de Louga d'un montant de 5 millions de F.CFA par M. Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire.

**27 janvier 1995** - Inauguration par le Chef de l'Etat de la turbine à gaz installé par la SENELEC pour un coût de 6 milliards de F.CFA et d'une puissance de 20 mégawatts.

- Célébration de la journée mondiale de la douane sous l'église de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

**30 janvier 1995** - Arrivée à Dakar du Commissaire européen M. Joao De Rens Rodago Salvador Pinhero, pour prendre part à la 20ème session de l'Assemblée paritaire UE-ACP.

- Démarrage des journées d'études sur "L'actualisation du projet survie de l'enfant et planification familiale", organisées conjointement par le Ministre de la Santé et de l'Action sociale et l'USAID.

- Ouverture de la 20ème session de l'Assemblée paritaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'Union Européenne (UE).

**1 février 1995** - Rencontre de représentants de partis politiques avec le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, dans le cadre de leurs réunions de concertation pour examiner des questions liées aux prochaines élections municipales et rurales.

#### Retour de Sénégalais expulsés du Gabon.

**3 février 1995** - Tenue d'une réunion du Comité national de lutte contre la fraude sous la présidence du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

- Ouverture d'un séminaire sur le bilan des politiques d'ajustement et l'alternative de la coopération franco-africain après une année de dévaluation, organisé par les cadres du PIT et du Parti Communiste Français.

- Rencontre avec la presse nationale du Révérend Léon Howard Sullivan, fondateur du sommet Africain-Américain.

- La coalition "Bokk Sopi Sénégal" fait le point sur les résultats enregistrés à l'issue des contacts initiés sur la question de la concertation nationale.

- Rencontre du secrétaire général du RND avec le Chef de l'Etat dans le cadre des consultations en direction des forces sociales du pays.

**6-7 février** - Tenue de la première session de l'année de l'Assemblée générale de l'Université consacrée à l'examen de son budget et de divers textes réglementaires.

**7-11 février** - Visite officielle de M. Eric Tomas, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du gouvernement de la Communauté Française de Belgique, dans le cadre de la coopération avec ce pays.

**8 février 1995** - Cérémonie de lancement du Fonds de contrepartie sénégalo-suisse présidée par le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget.

- Installation du Comité national d'organisation de la semaine nationale de la jeunesse et de la culture partie Ministre de tutelle.

**9 février 1995** - Signature d'une subvention de 150.000 dollars avec le Trade Development Agency du gouvernement américain, destinée au financement de l'étude de faisabilité de la rénovation de l'hôtel le Relais de l'Espadon sur l'île de Gorée.

- Présentation de lettres de créances des ambassadeurs de la Gambie, son Excellence M. Njogou Saer Bah et d'Israël, son Excellence M. Arie Avidor.

- Le Syndicat National des Professionnels de l'Information et de la Communication Sociale (SYNPICS) rencontre le Président de la République dans le cadre des consultations en direction des forces sociales du pays.

**10 février 1995** - Remise d'un don d'équipements d'une valeur d'environ 17 millions de FCFA du gouvernement allemand, destiné à l'*Institut des Sciences de la Terre (IST)*.

**13 février 1995** - Ouverture d'un séminaire national de lancement du Plan national d'actions pour l'environnement.

- Arrivée à Dakar d'une délégation du Centre japonais des collectivités locales de Paris.

- Ouverture des travaux de l'atelier sur la revue à mi-parcours du *Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH 1)*.

**14 février 1995** - Ouverture d'un séminaire sur le thème "Le développement social, un enjeu pour aujourd'hui et pour demain", organisé par le Ministère de la Coopération française en collaboration avec l'Institut de recherches des Nations Unies pour le développement social, sous la présidence du Ministre de la Santé et de l'Action sociale.

**15 février 1995** - Signature avec le Canada du protocole d'entente destiné au financement du 2ème projet de création d'emplois et d'appui au développement des infrastructures communales pour un montant total 2 milliards de FCFA.

- Inauguration du château d'eau de Fandène (région de Thiès) par son Excellence M. Wilfrid Guy Licari, Ambassadeur du Canada au Sénégal, financé par le Fonds canadien d'initiatives locales.

- Démarrage du programme d'alphabétisation intensive pour l'année 1995.

**20-21 février 1995** - Tenue de la Commission mixte culturelle sénégalo-italienne à l'effet d'examiner le projet de protocole d'échanges culturels pour les années 1995-1998.

**21-23 février 1995** - Visite au Sénégal de M. Petros Solomon, Ministre des Affaires étrangères de l'Etat d'Erythrée, dans le cadre d'une tournée dans plusieurs pays africains.

**22 février 1995** - Tenue de l'Assemblée constitutive de l'Association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base (ASPRODEB).

**23 février 1995** - Inauguration du nouveau siège de l'UNICEF.

- Inauguration du Centre de sensibilisation contre les stupéfiants d'un coût de 40 millions de FCFA financé par la coopération française.

**24 février 1995** - Confirmation de Me Abdoulaye Wade à la tête de la concertation nationale par le Comité national préparatoire de ces assises.

**27 février 1995** - Ouverture de la réunion de révision à mi-parcours du *Programme d'ajustement sectoriel des transports (PAST)*.

**28 février 1995** - Me Abdoulaye Wade, pour la seconde fois, rencontre le Chef de l'Etat dans le cadre de la consultation nationale.

# TOGO

**6 janvier 1995** - Le Premier Ministre, M. Edem Kodjo, confirme la reprise de la coopération avec l'Union Européenne (UE).

**12 janvier 1995** - Une délégation française, conduite par M. Rochereau de la Sablière, Directeur des Affaires Africaines et Malgaches au Quai d'Orsay, est reçue par le président Gnassingbé Eyadéma dans le cadre d'une mission exploratoire consacrée à la mise en place d'une force africaine de paix.

- Le nouveau président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), M. Boni Yayi, est installé officiellement dans ses nouvelles fonctions au siège de la BOAD à Lomé.

**7 février 1995** - En prélude au Sommet mondial sur le développement social, prévu en mars 1995, un séminaire panafricain préparatoire est ouvert à Lomé.

- Le Premier Ministre, M. Edem Kodjo, reçoit les délégations de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et du Conseil National du Patronat (CNP).

**8 février 1995** - Deux cent six expulsés du Gabon débarquent au port autonome de Lomé.

**10 février 1995** - Annonce à Lomé de la création d'une nouvelle structure de partenariat et d'appui sur le marché financier au sein de la BOAD, l'établissement Cauris Investissement SA.

**14 février 1995** - L'Assemblée nationale vote une loi autorisant le gouvernement à utiliser un deuxième douzième provisoire.

**17 février 1995** - L'Assemblée nationale vote la loi de finances relative au budget de l'année 1995.

## REPERTOIRE LEGISLATIF

### I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS

#### 10 - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS INTERNATIONAUX

##### BURKINA FASO

- 10.4 Ordonnance n° 92-40 du 5 juin 1992 portant autorisation de ratification de la charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant.

J.O./B.F. du 11.6.92, p. 686.

##### MALI

- 13.1 Décret n° 92-77 du 4 septembre 1992 portant nomination des membres de la Commission de Suivi du Pacte National.

J.O./M. du 15.10.92, p. 695.

#### 13 - INSTITUTIONS DES ETATS AFRICAINS

##### MALI

- 13.1 Décret n° 92-82 du 5 septembre 1992 complétant les dispositions du décret n° 92-185 du 5 juin 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Commission de Suivi du Pacte National.

J.O./M. du 15.10.92, p. 697.

##### NIGER

- 13.1 Arrêté n° 01 du 17 janvier 1992, portant création, composition, organisation et attributions d'une commission chargée de l'élaboration des textes fondamentaux.

J.O./N. du 01.02.92, p. 56.

##### MALI

- 13.1 Loi n° 92-28 du 5 octobre 1992 portant loi organique relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

J.O./M. du 31.10.92, p. 730.

##### NIGER

- 13.1 Décret n° 92-323 du 2 octobre 1992 portant convocation du collège électoral pour le référendum sur la constitution.

J.O./N. sp. S. du 13.11.92, p. 4.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## SENEGAL

- 13.1 Loi constitutionnelle n° 91-46 du 6 octobre 1991 portant révision de la constitution.  
J.O./S. du 7.2.92, p. 41.

## SENEGAL

- 13.1 Loi n° 92-14 du 15 janvier 1992 portant révision de la Constitution.  
J.O./S. du 7.02.92, p. 42.

## SENEGAL

- 13.1 Décret n° 92-994 du 29 juin 1992 portant application de l'article 6 de la loi n° 92-27 du 30 mai 1992 portant révision de la constitution.  
J.O./S. du 4.7.92, p. 317.

## MALI

- 13.2 Arrêté n° 92-52 du 11 janvier 1992 fixant le modèle et le libellé des bulletins de vote pour les élections législatives du 26 janvier 1992.  
J.O./M. du 31.01.92, p. 63.

## MALI

- 13.2 Arrêté n° 92-243 du 23 janvier 1992 fixant les conditions de l'accès égal des partis politiques aux médias d'Etat pendant les campagnes électorales de la transition.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 480.

## MALI

- 13.2 Arrêté n° 92-1367 du 20 mars 1992 fixant les conditions de l'accès égal aux médias d'Etat des candidats à l'élection présidentielle.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 608.

## MALI

- 13.2 Arrêté n° 92-1530 du 2 avril 1992 fixant le modèle et le libellé des bulletins de vote pour les élections présidentielles des 1er et 2ème tours.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 611.

## MALI

- 13.2 Arrêté n° 92-1843 du 22 avril 1992 portant ouverture et fermeture de la campagne électorale du deuxième tour pour l'élection du Président de la République.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 612.

## MALI

- 13.2 Ordonnance n° 92-051 du 5 juin 1992 portant création d'une Commission de Suivi du cessez-le-feu.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 449.

## MALI

- 13.2 Décret n° 92-185 du 5 juin 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Commission de Suivi du Pacte National.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 453.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## MALI

- 13.2 Décret n° 92-186 du 5 juin 1992 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission de Suivi du Cessez-le-feu.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 454.

## NIGER

- 13.2 Ordonnance n° 92-47 du 2 octobre 1992 complétant le titre V de l'ordonnance n° 92-43 du 22 août 1992, portant code électoral.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 2.

## NIGER

- 13.2 Ordonnance n° 92-49 du 10 novembre 1992 autorisant la ratification de l'accord de crédit de développement d'un montant équivalent à 12,9 millions de DTS signé à Washington le 22 mai 1992 entre le Niger et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement partiel du projet population.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 2.

## BURKINA FASO

- 13.2 Arrêté n° 92-14 du 21 avril 1992 portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n° 1 portant organisation et fonctionnement de la Commission nationale d'Organisation des Elections.  
J.O./B.F. du 14.05.92, p. 580.

## SENEGAL

- 13.2 Décret n° 92-327 du 19 février 1992 instituant une révision exceptionnelle pour l'établissement des listes électorales en 1992.  
J.O./S. du 19.02.92, p. 93.

## SENEGAL

- 13.2 Loi organique n° 92-15 du 7 février 1992 relative à l'élection du Président de la République et des députés à l'Assemblée nationale.  
J.O./S. du 7.02.92, p. 43.

## SENEGAL

- 13.2 Loi n° 92-16 du 7 février 1992 portant code électoral modifié (partie législative).  
J.O./S. du 07.02.92, p. 50.

## SENEGAL

- 13.2 Décret n° 92-267 du 15 février 1992 portant code électoral (partie réglementaire).  
J.O./S. du 19.02.92, p. 87.

## TOGO

- 13.2 Décret n° 93-70 du 2 juin 1993 portant création des circonscriptions électorales.  
J.O./T. du 30.06.93, p. 1.

## TOGO

- 13.2 Décret n° 93-80 du 30 juin 1993 fixant la date d'ouverture et de clôture de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle.  
J.O./T. du 30.06.93, p. 6.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## TOGO

- 13.2 Décret n° 93-82 du 14 juillet 1993 fixant la date d'ouverture et de la clôture de campagne électorale en vue de l'élection présidentielle.  
J.O./T. du 14.07.93, p. 2.

## SENEGAL

- 13.3 Décret n° 93-912 du 12 août 1993 portant modification du décret n° 93-723 du 7 juin 1993 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

J.O./S. du 02.10.93, p. 339.

## MALI

- 13.3 Arrêté n° 92-1843 du 22 avril 1992 portant ouverture et fermeture de la campagne électorale du deuxième tour pour l'élection du Président de la République.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 612.

## MALI

- 13.3 Décret n° 92-36 du 10 décembre 1992 portant modification du décret n° 92-12 du 20 janvier 1992 fixant l'organisation de la Présidence de la République.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 733.

## BURKINA FASO

- 13.4 Décret n° 92-210 du 24 août 1992 portant organisation du Ministère chargé des Relations avec le Parlement.  
J.O./B.F. du 27.08.92, p. 1046.

## MALI

- 13.4 Décret n° 92-163 du 17 octobre 1992 abrogeant et remplaçant le décret n° 92-144 du 13 mai 1992 portant création de la Commission interministérielle pour l'application du Pacte national.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 810.

## BURKINA FASO

- 13.5 Décret n° 92-39 du 26 février 1992 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso.  
J.O./B.F. du 27.02.92, p. 222.

## MALI

- 13.3 Loi n° 92-11 du 17 septembre 1992 accordant une immunité personnelle au Général Amadou Toumani Touré.  
J.O./M. du 15.10.92, p. 691.

## MALI

- 13.3 Loi n° 92-012 du 17 septembre 1992 fixant le régime des émoluments et autres avantages accordés au Président de la République.  
J.O./M. du 15.10.92, p. 692.

## BURKINA FASO

- 13.5 Décret n° 92-161 du 19 juin 1992 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso.  
J.O./B.F. du 25.06.92, p. 777.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## BURKINA FASO

- 13.5 Décret n° 92-210 du 24 août 1992 portant organisation du Ministère chargé des Relations avec le Parlement.  
J.O./B.F. du 27.08.92, p. 1046.

## MALI

- 13.5 Décret n° 92-57 du 14 août 1992 modifiant le décret n° 92-11 du 18 juin 1992 relatif à l'organisation des services du Premier Ministre.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 606.

## MALI

- 13.5 Décret n° 92-97 du 10 septembre 1992 portant modification du décret n° 92-11 du 18 juin 1992 relatif à l'organisation des services du Premier Ministre.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 733.

## SENEGAL

- 13.5 Décret n° 93-912 du 12 août 1993 portant modification du décret n° 93-723 du 7 juin 1993 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.  
J.O./S. du 02.10.93, p. 339.

## MALI

- 13.6 Décret n° 92-85 du 8 septembre 1992 déterminant les organismes à caractère économique et social appelés à proposer des conseillers pour le conseil du district de Bamako et fixant les modalités de leur désignation.  
J.O./M. du 15.10.92, p. 698.

## MALI

- 13.6 Décret n° 92-108 du 12 septembre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du programme Fonds de Développement villageois de Ségou.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 736.

## MALI

- 13.6 Décret n° 92-109 du 12 septembre 1992 déterminant le cadre organique du programme Fonds de Développement Villageois de Ségou.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 738.

## MALI

- 13.6 Décret n° 92-239 du 1er décembre 1992 portant institution de la Commission nationale préparatoire des élections municipales et législatives partielles du 27 décembre 1992.  
J.O./M. du 31.12.92, p. 886.

## SENEGAL

- 13.6 Arrêté ministériel n° 8282 du 23 août 1993 modifiant l'arrêté n° 1155 du 10 février 1993 fixant le nombre de quartiers des communes du Sénégal.  
J.O./S. du 06.11.93, p. 382.

## BURKINA FASO

- 13.7 Ordonnance n° 92-3 du 15 janvier 1992 portant modification de l'ordonnance n° 85-11 du 22 février 1985 portant création d'un conseil révolutionnaire économique et social.  
J.O./B.F. du 16.01.92, p. 51.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## MALI

- 13.7 Loi n° 92-28 du 5 octobre 1992 portant Loi organique relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 730.

## MALI

- 13.9 Loi n° 92-007 du 27 août 1992 autorisant la ratification du traité instituant la Communauté Economique Africaine (CEA), signé à Abuja, le 3 juin 1991.  
J.O./M. du 30.09.92, p. 646.

## MALI

- 13.7 Loi n° 92-31 du 19 octobre 1992 fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres du Conseil économique, social et culturel.  
J.O./M. du 15.11.92, p. 764.

## MALI

- 13.9 Décret n° 92-106 du 12 septembre 1992 portant ratification du traité instituant la Communauté Economique Africaine (C.E.A.).  
J.O./M. du 31.10.92, p. 735.

## NIGER

- 13.7 Décret n° 92-319 du 2 octobre 1992 portant création, organisation et attributions d'une commission ad hoc chargée du règlement négocié de la rébellion armée au Niger.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 3.

## MALI

- 13.9 Décret n° 92-111 du 12 septembre 1992 portant ratification de l'amendement du paragraphe premier de l'article 6 de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).  
J.O./M. du 31.10.92, p. 740.

## BURKINA FASO

- 13.9 Ordonnance n° 92-39 du 5 juin 1992 portant autorisation de ratification de la convention portant création du Central International de Recherche et de Développement sur l'Elevage en zone sub-humide.  
J.O./B.F. du 11.06.92, p. 682.

## 14. - SERVICES PUBLICS GÉNÉRAUX

### MALI

- 14.0 Arrêté n° 92-2260 du 22 mai 1992 fixant les attributions des membres du cabinet du Ministère de l'Administration territoriale, chargé des relations avec le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (C.T.S.P.) et les associations.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 613.

### MALI

- 13.9 Loi n° 92-006 du 27 août 1992 autorisant la ratification de l'aménagement du paragraphe premier de l'article 6 de la charte de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) portant sur la durée du mandat du Secrétaire général.  
J.O./M. du 30.09.92, p. 646.

### BURKINA FASO

- 14.2 Décret n° 92-315 du 13 novembre 1992, portant organisation du Ministère des Finances et du Plan.  
J.O./B.F. du 19.11.92, p. 1349.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## BURKINA FASO

- 14.2 Décret n° 92-218 du 27 octobre 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Comité ministériel du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.).  
J.O./B.F. du 29.10.92, p. 1271.

## MALI

- 14.2 Arrêté n° 91-3623 du 10 septembre 1991 fixant les attributions des membres du cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 275.

## MALI

- 14.2 Loi n° 92-16 du 23 septembre 1992 portant création de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 727.

## MALI

- 14.2 Loi n° 92-17 du 23 septembre 1992 portant création de l'Agence comptable centrale du Trésor.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 727.

## MALI

- 14.2 Décret n° 92-132 du 23 septembre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique.  
J.O./M. du 15.11.92, p. 773.

## MALI

- 14.2 Décret n° 92-133 du 23 septembre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence comptable centrale du Trésor.  
J.O./M. du 15.11.92, p. 775.

## MALI

- 14.2 Décret n° 92-134 du 23 septembre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Rejette générale du district de Bamako.  
J.O./M. du 15.11.1992, p. 776.

## MALI

- 14.2 Décret n° 92-135 du 23 septembre 1992 portant organisation et modalités de fonctionnement de la Paierie centrale du Trésor.  
J.O./M. du 15.11.92, p.777.

## SENEGAL

- 14.2 Arrêté ministériel n° 10463 du 3 décembre 1991 déterminant la compétence territoriale des services extérieurs de la Direction des Impôts.  
J.O./S. du 04.01.92, p. 2.

## BURKINA FASO

- 14.4 Ordonnance n° 92-24 bis du 29 avril 1992 portant code de l'Information au Burkina Faso.  
J.O./B.F. du 25.06.92, p. 770.

## I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

### MALI

- 14.4 Arrêté n° 92-1367 du 20 mars 1992 fixant les conditions de l'accès égal aux médias d'Etat des candidats à l'élection présidentielle.  
J.O./M. du 15.09.92, p. 608.

### MALI

- 14.4 Loi n° 92-21 du 5 octobre 1992 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 728.

### MALI

- 14.4 Décret n° 92-180 du 27 octobre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 819.

### SENEGAL

- 14.4 Loi n° 92-02 du 6 janvier 1992 portant création de la Société nationale de Radiodiffusion-Télévision sénégalaise.  
J.O./S. du 07.03.92, p. 111.

### BURKINA FASO

- 14.5 Décret n° 92-208 du 24 août 1992 portant organisation du Ministère des Relations extérieures.  
J.O./B.F. du 27.08.92, p. 1031.

### MALI

- 14.5 Décret n° 92-105 portant organisation du Bureau de Sécurité sociale de l'Institut national de Prévoyance sociale du Consulat du Mali à Paris.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 261.

### MALI

- 14.8 Ordonnance n° 92-16 du 25 mars 1992 complétant la liste des fêtes légales au Mali.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 260.

## 15 - SERVICES PUBLICS ÉCONOMIQUES

### BURKINA FASO

- 15.0 Décret n° 92-64 du 19 mars 1992 portant organisation du Ministère de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises.  
J.O./B.F. du 26.03.92, p. 383.

### BURKINA FASO

- 15.0 Arrêté n° 92-77 du 23 novembre 1992 portant organisation et fixation des attributions de la Direction des Affaires administratives et financières.  
J.O./B.F. du 26.11.92, p. 1409.

### MALI

- 15.0 Arrêté n° 91-5480 du 13 décembre 1991 fixant les modalités de fonctionnement des départements et du Bureau des services généraux de l'Institut d'Economie Rurale (IER).  
J.O./M. du 30.04.92, p. 280.

## I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

### MALI

- 15.0 Arrêté n° 92-467 du 4 février 1992 fixant le détail des attributaires des sections de la Direction administrative et financière du Ministère de la Communication.

J.O./M. du 31.08.92, p. 581.

### MALI

- 15.4. Loi n° 92-009 du 27 août 1992 portant création de l'Office National des Produits Pétroliers (ONAP).

J.O./M. du 30.09.92, p. 647.

### BURKINA FASO

- 15.1 Décret n° 92-212 du 24 août 1992 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales.

J.O./B.F. du 27.08.92, p. 1059.

### BURKINA FASO

- 15.5 Décision n° 92-205 du 24 août 1992 portant organisation du Ministère des Travaux publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

J.O./B.F. du 27.08.92, p. 1035.

### MALI

- 15.1 Décret n° 92-104 du 31 mars 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du projet aménagement de terroirs villageois dans la zone agro-écolologique du moyen Bani-Niger.

J.O./M. du 30.04.92, p. 261.

### BURKINA FASO

- 15.5 Décret n° 92-290 du 22 octobre 1992 modifiant et complétant le décret n° 92-205 du 24 août 1992 portant organisation du Ministère des Travaux publics de l'Habitat et de l'Urbanisme.

J.O./B.F. du 22.10.92, p. 1260.

### MALI

- 15.3 Arrêté n° 92-1699 du 10 avril 1992 fixant le détail des modalités de recrutement des élèves du Centre de Formation pratique en Elevage.

J.O./M. du 31.08.92, p. 595.

### MALI

- 15.5 Arrêté n° 92-1033 du 10 mars 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des directions régionales et les services sub-régionaux des travaux publics de la cartographie et de la topographie.

J.O./M. du 30.09.92, p. 670.

### BURKINA FASO

- 15.5 Décret n° 92-235 du 15 septembre 1992 portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines.

J.O./B.F. du 17.09.92, p. 1123.

### BURKINA FASO

- 15.7 Décret n° 92-107 du 13 mai 1992 portant organisation du Ministère de l'Équipement, des Transports et des Communications.

J.O./B.F. du 14.05.92, p. 586.

## I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

### MALI

- 15.7 Décret n° 92-107 du 12 septembre 1992 portant modalités de liquidation de la Base pour l'Équipement des Transports Routiers du Mali (BETRAM).  
J.O./M. du 31.10.92, p. 735.

### MALI

- 15.8 Décret n° 92-104 du 31 mars 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du projet aménagement de terroirs villageois dans la zone agro-écolologique du moyen Bani-Niger.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 281.

### BURKINA FASO

- 15.9 Décret n° 92-236 du 15 septembre 1992 portant organisation du Ministère de l'Eau.  
J.O./B.F. du 01.10.92, p. 1191.

## 16 - FORCES ARMÉES

### BURKINA FASO

- 16.0 Décret n° 92-312 du 13 novembre 1992 portant suppression de la Division Production de l'Etat-Major général des Armées.  
J.O./B.F. du 19.11.92, p. 1358.

### MALI

- 16.0 Arrêté n° 92-748 du 25 février 1992 fixant le détail de l'Organisation et des modalités de fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées.  
J.O./M. du 15.10.92, p. 700.

### MALI

- 16.0 Loi n° 92-010 du 17 septembre 1992 fixant le statut général des Militaires.  
J.O./M. du 15.10.92, p. 684.

### MALI

- 16.0 Arrêté n° 92-5115 du 15 octobre 1992 fixant le détail des attributions des sections de la Direction administrative et financière du Ministère de la Défense.  
J.O./M. du 31.12.92, p. 894.

### SENEGAL

- 16.0 Arrêté interministériel n° 10803 du 11 décembre 1991 fixant l'organisation du commandement de la Gendarmerie mobile et des Légions.  
J.O./S. du 18.04.92, p. 173.

### SENEGAL

- 16.0 Décret n° 93-1067 du 20 septembre 1993 portant organisation du Ministère des Forces armées.  
J.O./S. du 20.11.1993, p. 398.

### MALI

- 16.1 Décret n° 92-184 du 5 juin 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Commissariat au Nord.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 153.

## I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

### MALI

- 16.2 Annexe de la Loi n° 92-10 du 17 septembre 1992 fixant le statut général des militaires.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 804.

### MALI

- 16.2 Arrêté n° 92-5307 du 23 octobre 1992 portant création du Centre National d'entraînement commando.  
J.O./M. du 31.12.92, p. 894.

## 17 - SERVICES PUBLICS SOCIAUX

### SENEGAL

- 17.0 Décret n° 93-1002 du 2 septembre 1993 complétant le décret n° 86-877 du 19 juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, modifié.  
J.O./S. du 09.10.93, p. 350.

### SENEGAL

- 17.1 Décret n° 91-352 du 21 février 1991 portant création d'un diplôme d'université de parasitologie médicale et technique.  
J.O./S. du 27.06.92, p. 299.

### SENEGAL

- 17.1 Décret n° 92-643 du 9 avril 1992 portant création à la Faculté des Sciences économiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (D.E.S.S.) de Gestion financière.  
J.O./S. du 27.06.92, p. 301.

### SENEGAL

- 17.1 Décret n° 92-645 du 9 avril 1992 portant création à la Faculté des Sciences Economiques de l'Université Cheikh Anta Diop d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) de Gestion commerciale et de Marketing.  
J.O./S. du 27.06.92, p. 301.

### SENEGAL

- 17.1 Décret n° 92-646 du 9 avril 1992 portant création d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) de Mathématiques appliquées.  
J.O./S. du 27.06.92, p. 304.

### MALI

- 17.4 Arrêté n° 91-5480 du 13 décembre 1991 fixant les modalités de fonctionnement des départements et du Bureau des services généraux de l'Institut d'Economie rural.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 280.

### MALI

- 17.5 Décret n° 92-240 du 1 décembre 1992 portant classement du Fort de Médine.  
J.O./M. du 31.12.92, p. 887.

### MALI

- 17.6 Décret n° 92-187 du 5 juin 1992 fixant le régime des bourses de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 455.

## I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

### MALI

- 17.6 Décret n° 92-188 du 5 juin 1992 portant fixation du taux des bourses nationales.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 456.

### MALI

- 17.6 Décret n° 93-315 du 13 septembre 1993 portant régularisation du taux de la pension alimentaire du cycle technicien de l'Institut Polytechnique rural de Katiougou.  
J.O./M. du 30.09.93, p. 616.

### MALI

- 17.8 Loi n° 92-24 du 5 octobre 1992 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Hôpital Gabriel Touré.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 804.

### MALI

- 17.8 Décret n° 92-177 du 27 octobre 1992 déterminant le cadre organique de la cellule de planification et de statistique du Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes âgées.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 816.

### MALI

- 17.8 Décret n° 92-178 du 27 octobre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre national d'Odontostomatologie.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 818.

### MALI

- 17.8 Décret n° 92-179 du 27 octobre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Hôpital de Katil.  
J.O./M. du 30.11.92, p. 818.

### NIGER

- 17.8 Arrêté n° 27 du 14 juillet 1992, portant organisation et attributions du Centre régional de Santé familiale de Zinder.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 13.

### NIGER

- 17.8 Arrêté n° 31 du 30 juillet 1992, autorisant les agents de santé villageoise à offrir certains prestations en planification familiale.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 17.

### NIGER

- 17.8 Arrêté n° 32 du 30 juillet 1992, portant définition des normes et standards des services de santé maternelle et infantile et de planification familiale.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 16.

### MALI

- 17.9 Décret n° 92-105 du 31 mars 1992 portant organisation du Bureau de Sécurité sociale de l'Institut national de Prévoyance sociale du Consulat du Mali à Paris.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 263.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite)

## MALI

- 17.9 Décret n° 92-110 du 6 avril 1991 fixant certaines modalités de l'organisation et du fonctionnement de l'Institut national de Prévoyance sociale.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 270.

## NIGER

- 17.9 Arrêté n° 8 du 29 mai 1992 portant création et attributions d'un comité national sur l'Information, l'Education et la Communication (IEC) en matière de population.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 11.

## NIGER

- 17.9 Arrêté n° 3 du 30 juillet 1992, autorisant les agents de santé villageoise à offrir certaines prestations en planification familiale.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 17.

## NIGER

- 17.9 Arrêté n° 5 du 8 juillet 1992, déterminant les attributions et portant organisation de la Direction de la Population.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 12.

## NIGER

- 17.9 Arrêté n° 32 du 30 juillet 1992, portant définition des normes et standard des services de santé maternelle et infantile et de planification familiale.  
J.O./N. sp. 5 du 13.11.92, p. 16.

## 18 - FONCTION PUBLIQUE

### BURKINA SASO

- 18.0 Décret n° 92-246 du 21 septembre 1992, portant organisation du Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration.  
J.O./B.F. du 24.09.92, p. 1163.

## MALI

- 18.1 Ordonnance n° 92-39 du 27 mai 1992 portant dérogation au titre II de l'ordonnance n° 77-71 du 26 décembre 1977 portant statut général des fonctionnaires de la République du Mali.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 449.

## MALI

- 18.2 Décret n° 92-115 du 9 avril 1991 fixant les avantages accordés aux membres de cabinet et à certains personnels de la primature.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 272.

## SENEGAL

- 18.2 Décret n° 92-917 du 17 juin 1992 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-053 du 29 janvier 1963 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux magistrats de l'ordre judiciaire.  
J.O./S. du 04.07.92, p. 309.

## 19 - ETABLISSEMENTS ET OFFICES PUBLICS

### BURKINA FASO

- 19.0 Décret n° 92-31 du 12 février 1992 portant abrogation des dispositions du Kiti n° AN IV - 266 du 9 février 1987, portant institution d'une retenue participative au Fonds de l'Habitat.  
J.O./B.F. du 13.02.92, p. 153.

# I - INSTITUTIONS POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS (Suite et fin)

## BURKINA FASO

- 19.0 Décret n° 92-134 du 26 mai 1992 portant autorisation de création des Etablissements Publics Communaux pour le Développement (EPCD).  
J.O./B.F. du 28.05.92, p. 646.

## BURKINA FASO

- 19.0 Décret n° 92-141 (bis) du 5 juin 1992, portant création d'une cellule technique d'examen des marchés du projet de développement des institutions publiques (CTBM-PDIP).  
J.O./B.F. du 11.06.92, p. 694.

## COTE D'IVOIRE

- 19.0 Décret n° 93-206 du 3 février 1993 portant transformation de la SODEFOR en société d'Etat.  
J.O./C.I. du 04.03.93, p. 179.

## MALI

- 19.0 Décret n° 92-110 du 6 avril 1991 fixant certaines modalités de l'organisation et du fonctionnement de l'Institut national de Prévoyance sociale.  
J.O./M. du 30.04.92, p. 270.

## MALI

- 19.0 Ordinance n° 92-55 du 5 juin 1992 autorisant le Gouvernement du Mali à participer à la création d'une société d'économie mixte dénommée crédit initiative S.A.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 452.

## MALI

- 19.0 Loi n° 92-009 du 27 août 1992 portant création de l'Office National des Produits Pétroliers (ONAP).  
J.O./M. du 30.09.92, p. 647.

## MALI

- 19.0 Loi n° 92-23 du 5 octobre 1992 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé hôpital du point "G".  
J.O./M. du 31.10.92, p. 729.

## MALI

- 19.0 Loi n° 92-29 du 5 octobre 1992 portant modification de l'ordonnance n° 91-14 du 18 mai 1991 fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés d'Etat.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 733.

## MALI

- 19.0 Décret n° 92-155 du 14 octobre 1992 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office National des Produits pétroliers (ONAP).  
J.O./M. du 30.11.92, p. 807.

## 9 - FINANCES PUBLIQUES

### 93 - ORGANISATION FINANCIÈRE DES ETATS AFRICAINS

#### BURKINA FASO

- 93.2 Décret n° 92-183 du 7 août 1992 portant dérogation spéciale à la réglementation des marchés administratifs dans le cadre de l'exécution du programme d'ajustement sectoriel des Transports.

J.O./B.F. du 13.08.92, p. 997.

#### MALI

- 93.2 Arrêté n° 93-4937 du 15 septembre 1993 fixant le plan comptable de l'Etat.

J.O./M. du 15.10.93, p. 654.

#### BURKINA FASO

- 93.3 Arrêté n° 83-20 du 24 mars 1983 portant création d'une commission technique en matière du calcul de droits et taxes sur les marchés publics financés par l'extérieur.

J.O./B.F. du 25.03.83, p. 513.

#### BURKINA FASO

- 93.3 Décret n° 92-229 du 31 août 1992, portant dérogation spéciale à la réglementation des marchés administratifs dans le cadre de l'exécution du projet Education III.

J.O./B.F. du 03.09.92, p. 1073.

#### BURKINA FASO

- 93.3 Décret n° 92-365 du 28 décembre 1992 portant création organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de révision et de réforme de la Réglementation des marchés publics.

J.O./B.F. du 31.12.92, p. 1546.

#### BURKINA FASO

- 93.3 Décret n° 92-417 du 31 décembre 1992 portant modification du décret n° 92-229 portant dérogation spéciale à la réglementation des marchés administratifs dans le cadre de l'exécution du projet Education III.

J.O./B.F. du 31.12.92, p. 1550.

#### NIGER

- 93.3 Arrêté n° 8 du 11 février 1992, portant organisation de la Commission centrale des Marchés.

J.O/N. du 15.03.92, p. 167.

### 94 - BUDGETS DES ETATS AFRICAINS

#### MALI

- 94.0 Loi n° 92-15 du 17 septembre 1992 portant modification de l'ordonnance n° 92-005 du 24 janvier 1992 portant adoption du budget d'Etat 1992.

J.O./M. du 31.10.92, p. 724.

#### TOGO

- 94.0 Ordinance n° 93-005 du 28 juillet 1993 portant loi de Finances pour la gestion 1993.

J.O./T. sp. du 29.07.93, p. 1.

#### BURKINA FASO

- 94.4 Décret n° 94-129 du 16 mars 1994 portant modalités de prise en charge au budget d'Etat des droits et taxes exigibles sur les marchés publics financés sur ressources extérieures.

J.O./B.F. du 15.04.94, p. 228.

## 9 - FINANCES PUBLIQUES (Suite)

### MALI

- 94.9 Ordonnance n° 92-53 du 5 juin 1992 portant ouverture au budget d'Etat d'un compte d'affectation spéciale dénommé Fonds d'Assistance et d'Indemnisation.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 450.

### MALI

- 94.9 Ordonnance n° 92-54 du 5 juin 1992 portant ouverture au budget d'Etat d'un compte d'affectation spéciale dénommé Fonds de Développement et de Réinsertion.  
J.O./M. du 15.07.92, p. 451.

## 95 - RÉGLEMENTATION FISCALE GÉNÉRALE

### BENIN

- 95.0 Loi n° 93-23 du 31 décembre 1993 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires pour la gestion 1994.  
J.O./B. du 15.02.94, p. 86.

### BURKINA FASO

- 95.0 Ordonnance n° 92-4 du 17 janvier 1992 portant régime fiscal de réévaluation de biens (régularisation).  
J.O./B.F. du 23.01.92, p. 67.

### BURKINA FASO

- 95.0 Ordonnance n° 92-5 du 17 janvier 1992 portant modification du code des impôts et institution du régime de l'amortissement dégressif (régularisation).  
J.O./B.F. du 23.01.92, p. 68.

### BURKINA FASO

- 95.0 Ordonnance n° 92-16 du 19 mars 1992 portant modification du code des impôts.  
J.O./B.F. du 02.04.92, p. 393.

### BURKINA FASO

- 95.0 Ordonnance n° 92-17 du 19 mars 1992 portant modification du code des impôts.  
J.O./B.F. du 02.04.92, p. 396.

### BURKINA FASO

- 95.0 Décret n° 92-388 du 31 décembre 1992 fixant les dispositions transitoires pour l'application de la loi n° 4-92 du 3 décembre 1992, portant révision du code des impôts et institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.).  
J.O./B.F. du 31.12.92, p. 1547.

### MALI

- 95.0 Loi n° 92-22 du 5 octobre 1992 portant annulation d'anciennes et suppression de l'impôt du minimum fiscal et de l'impôt sur la population flottante.  
J.O./M. du 31.10.92, p. 728.

### SENEGAL

- 95.0 Loi n° 92-08 du 15 janvier 1992 ratifiant l'ordonnance n° 91-44 du 30 septembre 1991 modifiant certaines dispositions du livre II du code général des impôts.  
J.O./S. du 07.03.92, p. 113.

## 9 - FINANCES PUBLIQUES (Suite)

### SENEGAL

- 95.0 Loi n° 92-09 du 15 janvier 1992 ratifiant l'ordonnance n° 91-42 du 4 septembre 1991 abrogeant et remplaçant les articles 119 et 471 4è du code général des impôts et complétant l'article 117 dudit code.

J.O./S. du 07.03.92, p. 114.

### SENEGAL

- 95.0 Loi n° 92-11 du 15 janvier 1992 portant ratification de l'ordonnance n° 91-45 du 30 septembre 1991 modifiant certaines dispositions du livre II du code général des impôts.

J.O./S. du 18.04.92, p. 172.

### SENEGAL

- 95.0 Loi n° 92-12 du 15 janvier 1992 ratifiant l'ordonnance n° 91-41 du 3 septembre 1991 instituant une taxe parafiscale dénommée "taxe de promotion touristique".

J.O./S. du 07.03.92, p. 114.

### SENEGAL

- 95.5 Loi n° 92-46 du 10 juillet 1992 autorisation le Président de la République à ratifier la convention entre la République du Sénégal et le Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles, le 29 septembre 1987.

J.O./S. du 25.07.92, p. 542.

### BURKINA FASO

- 95.7 Ordonnance n° 92-22 du 13 avril 1992 portant exonération des droits de timbre et d'enregistrement de certains actes de la Société Faso Fani.

J.O./B.F. du 16.04.92, p. 456.

### BURKINA FASO

- 95.7 Décret n° 92-172 du 20 juillet 1992 portant modalités d'application de l'ordonnance n° 92-42 du 10 juin 1992, portant code des investissements au Burkina Faso.

J.O./B.F. du 23.07.92, p. 908.

### 96 - FISCALITÉ - IMPÔTS DIVERS

#### BURKINA FASO

- 96.1 Ordonnance n° 92-4 du 17 janvier 1992 portant régime fiscal des réévaluations de biens (régularisation).

J.O./B.F. du 23.01.92, p. 67.

#### BURKINA FASO

- 96.1 Décret n° 92-388 du 31 décembre 1992 fixant les dispositions transitoires pour l'application de la loi n° 4-92 du 3 décembre 1992, portant révision du code des impôts et institutions de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.).

J.O./B.F. du 31.12.92, p. 1547.

#### MALI

- 96.2 Arrêté n° 93-6578 du 4 novembre 1993 fixant les conditions et modalités de remboursement des droits et taxes de remboursement des droits et taxes perçus sur les marchandises par erreur de liquidation par l'administration des Douanes.

J.O./M. du 30.11.93, p. 750.

#### MALI

- 96.2 Arrêté n° 93-6578 du 4 novembre 1993 fixant les conditions et modalités de remboursement des droits et taxes perçus sur les marchandises par erreur de liquidation par l'administration des Douanes.

J.O./M. du 30.11.93, p. 750.

## 9 - FINANCES PUBLIQUES (Suite et fin)

### SENEGAL

- 96.2 Loi n° 92-06 du 15 janvier 1992 portant ratification de l'ordonnance n° 91-43 du 18 septembre 1991 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 90-05 du 26 juin 1990 portant modification du tableau des droits d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes.

J.O./S. du 07.03.92, p. 112.

### MALI

- 96.2 Arrêté n° 93-6681 du 5 novembre 1993 portant rectificatif à l'arrêté n° 93-6395 du 1er novembre 1993 portant exonération douanière pour l'Office des Produits agricoles du Mali.

J.O./M. du 30.11.93, p. 750.

### SENEGAL

- 96.3 Loi n° 92-12 du 15 janvier 1992 portant ratification de l'ordonnance n° 91-41 du 3 septembre 1991 instituant une taxe parafiscale dénommée "Taxe de Promotion Touristique".

J.O./S. du 18.04.92, p. 172.

### BURKINA FASO

- 96.4 Arrêté n° 108 du 2 janvier 1992 portant répartition de la part non affectée au fonds d'assurance des taxes pour services rendus perçues par les bureaux de la publicité foncière.

J.O./B.F. du 02.01.92, p. 12.

## 97 - RECETTES DOMANIALES - TAXES POUR SERVICES RENDUS

### BURKINA FASO

- 97.1 Décret n° 92-31 du 12 février 1992 portant abrogation des dispositions du Kiti n° AN IV-266 du 9 février 1987, portant institution d'une retenue participative au Fonds de l'habitat.

J.O./B.F. du 13.02.92, p. 153.

### 99 - RESSOURCES FINANCIÈRES DIVERSES - EMPRUNTS

#### BURKINA FASO

- 99.2 Ordonnance n° 92-8 du 26 février 1992 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n° 2332 conclu le 18 février 1992 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) au bénéfice du Projet d'Ajustement Sectoriel des Transports (PASEC-T).

J.O./B.F. du 16.04.92, p. 456.

#### BURKINA FASO

- 99.2 Décret n° 92-38 bis du 26 février 1992 portant modification de l'accord de crédit n° 2332 conclu le 18 février 1992 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) au bénéfice du Projet d'Ajustement Sectoriel des Transports (PASEC-T).

J.O./B.F. du 16.04.93, p. 457.

#### MALI

- 99.2 Ordonnance n° 92-007 du 3 février 1992 autorisant la ratification de l'accord de prêt entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds Africain de Développement relatif au projet de réhabilitation et d'extension des réseaux de distribution de Bamako (Électricité II).

J.O./M. du 29.02.92, p. 109.

#### MALI

- 99.2 Ordonnance n° 92-014 du 2 mars 1992 autorisant la ratification de l'accord de prêt n° 551 P (projet enseignement fondamental) d'un montant de 9.000.00 \$ US, signé à Vienne le 25 octobre 1991 entre le Mali et le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

J.O./M. du 15.04.92, p. 224.

#### MALI

- 99.2 Décret n° 93-187 du 11 juin 1993 portant ratification de l'accord de prêt signé le 23 août 1992 à DJEDDAH entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement pour le financement de la construction et l'équipement de centres de santé au Mali.

J.O./M. du 30.06.93, p. 426.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### UEMOA

FALL (Amadou)

**Entretien avec M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO.**

*Revue africaine de banques* (Dakar), n° 1, 1995, pp. 22 - 29.  
Dans cet entretien, le Gouverneur Banny dresse un bilan exhaustif de la dévaluation du F CFA et donne son point de vue sur la situation actuelle et l'avenir de l'UEMOA, et plus largement de la Zone franc.

---

### UEMOA

BEDOU (Rotche)

**Incidences des réformes de la BCEAO sur les banques commerciales.**

*Banques d'Afrique* (Tarbes), n° 6, novembre 1994, pp. 4 - 7.  
Cet article met en évidence les réformes qui concernent le bilan au titre du contrôle administratif et analyse leurs conséquences au plan de la gestion des banques. Il distingue par ailleurs les réformes qui auront des incidences directes sur la politique commerciale des banques et sur leurs stratégies de développement.

---

### COTE D'IVOIRE

FAURE (Yves-André)

**Les Politiciens dans les entreprises en Côte d'Ivoire : Investisseurs ou courtiers ?**

*Politique africaine* (Paris), n° 56, décembre 1994, pp 28 - 40.

Le capital privé ivoirien est très présent dans la propriété des entreprises en Côte d'Ivoire. S'il se caractérise par sa dispersion, il est néanmoins concentré sur les services et le commerce. Mais une étude approfondie montre que les hommes politiques sont massivement présents dans le secteur primaire et les services, confirmant ainsi le phénomène de chevauchement observé ailleurs.

---

### NIGER

GREGOIRE (Emmanuel)

**Démocratie, Etat et milieux d'affaires au Niger.**

*Politique africaine* (Paris), n° 56, décembre 1994, pp. 94-107.

La démocratisation entamée en 1991 a poussé les hommes d'affaires haoussas et djermas à se ventiler dans divers partis, selon des considérations d'ordre régionaliste, ou à osciller d'un parti à l'autre. Les vicissitudes de la politique ont obligé certains commerçants à transférer leurs actifs au Nigéria ou à changer d'appartenance politique.

---

### SENEGAL

**Le Bilan et les perspectives du secteur du tourisme.**

*Bulletin de l'Afrique noire* (Paris), n° 1692, septembre 1994, pp. 4 - 7.

A l'occasion d'une réunion de concertation entre le Ministre du Tourisme et des Transports, et les professionnels de la branche, il est dressé ici le bilan et les perspectives du secteur touristique sénégalais, qui a subi les contrecoups de la récession économique.

---

### SENEGAL

GALAND (Patrice)

**Entreprendre au Sénégal après la dévaluation.**

*Politique africaine* (Paris), n° 56, décembre 1994, pp. 41-54.

La dévaluation du F CFA modifie les circuits de financement des entrepreneurs au Sénégal et réduit la rentabilité des établissements au moment où les pressions communautaires se font plus insistantes. Par ailleurs, la hausse des importations pousse les industriels à s'équiper en technologies d'occasion. La dévaluation pourrait ainsi signifier l'euthanasie du monde des affaires ou au contraire le dynamiser.

---

## AFRIQUE

### L'Afrique peut devenir compétitive.

*Findings* (Washington), n° 21-23, septembre 1994, pp. 5 - 8.

Dans cet article, la Banque mondiale soutient qu'un créneau important existe sur le marché américain pour les produits typiquement africains. Il affirme en outre que dans les pays où les programmes d'ajustement ont permis l'amélioration de l'environnement économique, les producteurs d'articles d'habillement prêt-à-porter sont devenus compétitifs vis-à-vis de leurs concurrents asiatiques. Il s'avère ainsi que les investisseurs étrangers, les entreprises commerciales et les acheteurs ont, comme en Asie et en Amérique latine, un très grand rôle à jouer en Afrique.

---

## AFRIQUE

### CLEMENT (Jean A. P.)

#### Comment retrouver la stabilité : le réalignement du F CFA.

*Finances et développement* (Washington), n° 2, juin 1994, pp. 10 - 13.

Confrontés à une situation économique et financière difficile depuis quelques années, les quatorze pays africains membres de la Zone franc ont pris la décision historique d'adopter une nouvelle stratégie globale d'ajustement, comprenant un important réalignement de la parité de leur monnaie commune. La nouvelle politique devrait améliorer les perspectives économiques des pays membres et renforcer les bases nécessaires à une union monétaire et économique complète.

---

## AFRIQUE

### FIELDING (David)

#### Instabilité des prix et investissement : le rôle des unions monétaires.

*Revue d'économie du développement* (Clermont-Ferrand), n° 3, 1994, pp. 31 - 55.

Ce modèle d'analyse transversale de l'investissement en Afrique subsaharienne explique les différences de taux d'investissement entre les pays par l'importance de la variabilité des prix relatifs. L'analyse des causes de la variabilité des prix relatifs mène à la conclusion que l'appartenance à une union monétaire peut réduire la variabilité et donc accroître l'investissement.

---

## AFRIQUE

### FONTAINE (Jean-Marc)

#### Financement, échanges et investissement : le cercle vicieux de l'Afrique subsaharienne.

*Revue Tiers-monde* (Paris), t. XXXV, n° 139, juillet-septembre 1994, pp. 685 - 700.

L'auteur tente de montrer les limites des politiques proposées par la Banque mondiale à partir de l'analyse de deux phénomènes, le comportement de l'investissement et la structure du commerce extérieur. Il rappelle les contraintes que le financement et la structure des échanges extérieurs font peser sur les perspectives de redémarrage africain et analyse les liens entre investissement et diversification des activités productives.

---

## AFRIQUE

### HUSAIN (Ishrat)

#### Résultats de l'ajustement en Afrique : quelques exemples.

*Finances et développement* (Washington), n° 2, juin 1994, pp. 6 - 9.

La contraction de l'activité économique des pays subsahariens est très préoccupante, même si certains amorcent un léger redressement. Une étude de la Banque mondiale sur sept pays montre que, pour les arracher à la pauvreté, il faut coûte que coûte maintenir le cap sur les réformes et investir dans les infrastructures et les ressources humaines.

---

## AFRIQUE

### JONES (Christine), KIGUEL (Miguel A.)

#### L'Afrique en quête de prospérité : l'ajustement a-t-il eu des effets positifs ?

*Finances et développement* (Washington), n° 2, juin 1994, pp. 2 - 5.

Les pays de l'Afrique subsaharienne qui ont amélioré leur politique ont connu des signes de retour à la croissance. Les réformes qui ont stimulé la croissance à court terme doivent être approfondies et, là où les réformes ont été limitées ou n'ont guère eu de résultat, la stratégie d'ajustement doit être repensée.

---

## AFRIQUE

### SIMIAO F. DE CEITA (Camilo)

#### L'Environnement, une nouvelle donne pour l'Afrique contemporaine.

*Afrique 2000* (Bruxelles), n° 18, 1994, pp. 45 - 53.

La protection et/ou la restauration de l'environnement sont considérées comme l'un des défis majeurs de notre temps car il en va de la qualité de la vie, voire de la survie même des générations futures. Cet article tente d'analyser et de poser quelques questions sur le cadre géopolitique du "système monde de l'environnement", et tout particulièrement au niveau africain. L'on sait, en effet, que certains donnent à l'Afrique un rôle secondaire dans ce débat somme toute planétaire.

---

## P E D

### AGENOR (Pierre-Richard)

#### L'Unification des marchés des changes dans les PVD.

*Revue d'économie du développement* (Clermont-Ferrand), n° 3, 1994, pp. 105 - 128.

La première partie de cet article examine les effets à court et à long termes des politiques visant à unifier les marchés des changes officiel et parallèle. Un modèle simple avec anticipations rationnelles est ensuite développé pour examiner la dynamique à court terme des prix et des réserves de change.

## PMA

SHAFAEIDDIN (S.M.)

**L'impact de la libéralisation du commerce sur la croissance des exportations du PIB des PMA.**

*Bulletin CNUCED* (Genève), n° 27 - 28, juillet-août/septembre-octobre 1994, pp. 7 - 8.

Ce résumé rend compte des principales constatations de l'étude relative à l'impact de la libéralisation du commerce et des dévaluations monétaires sur les PVD les plus pauvres, c'est-à-dire les pays les moins avancés (PMA), qui se caractérisent également par la faiblesse de leur base industrielle.

## ZONE FRANC

AZAM (Jean-Paul)

**Convertibilité, contrebande et dévaluation.**

*Revue d'économie du développement* (Clermont-Ferrand), n° 3, 1994, pp. 79 - 104.

Ce document analyse un modèle dynamique macro-économique de court terme pour une économie ayant une monnaie convertible et des contingements sur les importations, qui provoquent la contrebande à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays africains de la Zone franc. Des politiques macro-économiques sont étudiées au moyen de ce modèle, comme la libéralisation des importations et l'accroissement de l'aide étrangère.

## UNION EUROPEENNE

PATAT (Jean-Pierre)

**Le Rôle des banques centrales dans le processus d'union monétaire.**

*Bulletin de la Banque de France. Supplément "Etudes"* (Paris), 4<sup>e</sup> trimestre 1994, pp. 21 - 26.

Les pays européens sont engagés dans un processus historique d'intégration monétaire. Depuis le 1er janvier 1994, la phase 2 de ce processus a débuté avec la création de l'institut monétaire européen. Le rôle déterminant des banques centrales dans la préparation de la phase ultime, en 1997 ou 1999, est analysé ici.

## INTERNATIONAL

AGLIETTA (Michel), DEUSY-FOURNIER (Pierre)

**Les Principes d'organisation des systèmes monétaires internationaux.**

*Problèmes économiques* (Paris), n° 2415-2416, 15-22 mars 1995, pp. 34 - 39.

Cet article analyse les caractéristiques intrinsèques des économies nationales qu'expriment les facteurs d'internationalisation des monnaies. Elle recherche la corrépondance entre les critères selon lesquels des monnaies nationales coexistent et se font concurrence d'une part, les principes d'organisation des systèmes monétaires internationaux qui régulent cette coexistence, d'autre part.

## ZONE FRANC

DEVARAJAN (Sh.), WALTON (M.)

**Préserver la zone CFA : la coordination macro-économique après la dévaluation.**

*Revue d'économie du développement* (Clermont-Ferrand), n° 3, 1994, pp. 5 - 30.

Cet article propose que les dispositions statutaires qui limitent les pouvoirs de la banque centrale à un Etat à 20 % des recettes fiscales soient renforcées par des plafonds sur le déficit budgétaire et la dette publique, que les Etats membres soient pénalisés en restreignant leurs possibilités d'emprunt et que les banques centrales de la zone imputent le financement des déficits quasi budgétaires aux budgets des pays membres.

## FRANCE

EUVRARD (Michel)

**La Titrisation : une technique prometteuse mais à marge de manœuvre étroite.**

*Banque* (Paris), n° 554, décembre 1994, pp. 16 - 19.

M. Michel Euvrard, qui a lancé en France les premières opérations de titrisation sur des créances immobilières, fait le point, notamment à la lumière des modifications réglementaires apportées par la loi de janvier 1993 qui portent notamment sur les contraintes légales, les règles comptables édictées par la Commission bancaire et l'agrément de la Commission des Opérations de Bourse.

## INTERNATIONAL

AKYÜZ (Yilmaz)

**Libéralisation financière : mythes et réalités.**

*Revue Tiers-monde* (Paris), t. XXXV, n° 139, juillet-septembre 1994, pp. 521 - 555.

L'article tire des enseignements utiles de l'expérience récente de libéralisation financière dans le monde, et dans les pays en développement en particulier.

## INTERNATIONAL

BILLAUT (Jean-Michel)

**L'Avenir de la Banque passe par le micro.**

*Banque* (Paris), n° 556, février 1995, pp. 14 - 17.

A l'heure où les micro-ordinateurs sont en phase d'acquérir des puissances colossales et où les réseaux numériques s'apparentent à envahir la planète, que va devenir la banque traditionnelle ? Cet article essaie de donner quelques éléments de réponse.

---

## INTERNATIONAL

BOYER (Robert)

**Nouveaux regards sur la théorie de la convergence.**

*Problèmes économiques* (Paris), n° 2415-2416, 15-22 mars 1995, pp. 74-79.

Quels sont les arguments fondamentaux que les théoriciens de la convergence avancent ? De nombreux mécanismes différents ont été proposés, mais peut-on réellement affirmer qu'ils expliquent la convergence observée après 1950 entre les membres du club des nations avancées ?

---

## INTERNATIONAL

BRESSAND (Albert), DISTLER (Catherine)

**Le "Village global" financier. Technologies d'information et marchés - réseaux.**

*Futuribles* (Paris), n° 192, 1994, pp. 21 - 38.

Les auteurs nous montrent ici comment le développement des réseaux a permis, depuis plusieurs décennies déjà, de connaître le prix de pratiquement tous les instruments financiers en temps réel et de toutes les places du monde. Mais ceci induit de nouveaux modes de participation au marché et une évolution importante de l'organisation même des marchés. Les auteurs soulignent en outre le rapide développement des réseaux et montrent comment, de plus en plus, ils s'interconnectent pour former non pas un village global mais plutôt un "réseau de réseaux".

---

## INTERNATIONAL

BRUNEEL (Didier)

**Le Point de vue des banques centrales sur les problèmes relatifs aux systèmes de paiement.**

*Bulletin de la Banque de France. Supplément "Etudes"* (Paris), 4<sup>e</sup> trimestre 1994, pp. 33 - 51.

De nombreux progrès ont été réalisés depuis la fin des années quatre-vingt dans la compréhension et la prévention des risques inhérents aux systèmes de paiement. Cette étude retrace rapidement les caractéristiques de l'évolution récente en matière de transactions financières et présente les raisons de l'implication des banques centrales dans le domaine des systèmes de paiement de gros montants. Un accent particulier est par ailleurs mis sur les modalités d'intervention des banques centrales dans la prévention des risques liés aux systèmes de paiement.

---

## INTERNATIONAL

**Démocratie et croissance économique.**

*Problèmes économiques* (Paris), n° 2408, 11 janvier 1995, pp. 25-28.

Les partisans de la "voie capitaliste" soutiennent que la démocratie sape le développement économique alors que ses détracteurs affirment, quant à eux, que la démocratie garantit les libertés économiques et favorise de ce fait la croissance économique. Cette étude fait le point du débat.

---

## INTERNATIONAL

GUIBERT (Géraud)

**L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : continuité, changement et incertitudes.**

*Politique étrangère* (Paris), n° 3/94, pp. 805 - 819.

Les accords signés le 15 avril 1994 à Marrakech ont conclu les négociations entamées en 1986 sous le nom de cycle de l'Uruguay. L'une des réformes majeures contenues dans ces textes est la création de l'OMC, destinée à remplacer le système commercial du GATT.

---

## INTERNATIONAL

**Implications macro-économiques et de politique monétaire du développement des marchés dérivés.**

*Bulletin de la Banque de France* (Paris), n° 14, février 1995, pp. 89-129.

Depuis le milieu des années 70, le rythme et la nature des innovations financières connaissent des changements spectaculaires qui se sont traduits par l'apparition des produits dérivés, notamment les contrats à terme, les contrats d'échange financier et les options. Ceux-ci devraient procurer des informations supplémentaires aux banques centrales pour éclairer la conduite de la politique monétaire, et des instruments d'intervention nouveaux pour la mettre en œuvre.

---

## INTERNATIONAL

LLYOD (Peter J.)

**L'impact des accords commerciaux régionaux sur les échanges mondiaux.**

*Problèmes économiques* (Paris), n° 2415-2416, 15-22 mars 1995, pp. 67-73.

La conclusion d'un accord commercial régional influe de façon complexe sur le bien-être économique des ménages des pays considérés, en qualité à la fois de consommateurs et de bénéficiaires de revenus. L'auteur analyse ses effets au niveau des pays en développement et s'attache aux conséquences de la libéralisation commerciale régionale sur les échanges et le bien-être économique des pays tiers.

---

## INTERNATIONAL

LORDON (Frédéric)

**Marchés financiers, crédibilité et souveraineté.**

*Problèmes économiques* (Paris), n° 2408, janvier 1995, pp. 5 - 10.

Cet article analyse les deux comportements que peuvent adopter les marchés financiers et qu'il qualifie respectivement de "paranoïaque" et de "machiavélique".

---

## INTERNATIONAL

PILAT (Dirk)

**Comparaisons internationales des productivités : une introduction.**

*Economie internationale* (Paris), n° 60, 1994, pp. 11-32.  
Cet article présente les trois méthodes de comparaison des niveaux de productivité. Sont notamment analysées les méthodologies respectives, leur utilisation et les résultats auxquels elles aboutissent.

---

## INTERNATIONAL

PLUHON (Dominique)

**Les Nouveaux Instruments financiers internationaux.**

*Cahiers français* (Paris), n° 269, janvier-février 1995, pp. 12 - 13.

Apparus au début des années 80, les produits dérivés se sont d'abord et surtout développés aux Etats-Unis, en particulier à Chicago. Ils se présentent comme des contrats dont la valeur dépend (ou "dérive") de celle d'un actif (emprunt d'Etat) ou d'un indice sous-jacent (indice boursier CAC 40). Il existe trois grandes familles de produits dérivés, les contrats à terme d'instruments financiers (future), les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les options.

---

## INTERNATIONAL

RAT (Georges)

**La Formation des anticipations boursières.**

*Economie et prévision* (Paris), n° 112, 1994 - 1, pp. 101-125.

L'objet de cette étude est d'analyser les techniques utilisées par les spécialistes de l'économie pour anticiper les variations de l'indice du cours des actions industrielles à Wall Street. Les anticipations de cours sont celles qui sont observées par les enquêtes d'opinion réalisées chaque semestre par Joseph Livingston depuis 1952 auprès d'un panel d'experts.

---

## INTERNATIONAL

SANFORD (Charles S.)

**Les Marchés financiers de l'an 2020.**

*Banque* (Paris), n° 554, décembre 1994, pp. 24 - 47.  
M. Charles S. Sanford, Président du Conseil de Bankers Trust Company, livre ici ses réflexions sur la nature et la rapidité des évolutions possibles des fonctions financières d'ici l'an 2020.

---

## INTERNATIONAL

SHIELLS (Clinton)

**Les Blocs régionaux créent-ils ou détournent-ils le commerce ?**

*Finances et développement* (Washington), mars 1995, pp. 28 - 30.

La prolifération rapide des accords commerciaux régionaux représente-t-elle une étape ou un obstacle sur la voie de la libéralisation multilatérale des échanges ? Selon cette étude, tout dépend de comment ces accords sont conçus et mis en œuvre.

---

## INTERNATIONAL

SUWA-EISENMANN (Akiko)

**La Dévaluation contractionniste : les enseignements d'un modèle macro-micro.**

*Revue d'économie du développement* (Clermont-Ferrand), n° 3, 1994, pp. 57 - 78.

L'auteur dresse ici une typologie des effets de la dévaluation sur l'activité, à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable. Il expose notamment les facteurs de rigidité des marchés ainsi que l'impact des mouvements de capitaux.

---

## INTERNATIONAL

SACHWALD (Frédérique)

**La Mondialisation des entreprises.**

*Cahiers français* (Paris), n° 269, janvier-février 1995, pp 54 - 60.

Poussées par l'exacerbation de la concurrence, l'importance croissante des coûts fixes liés à l'innovation et le développement de nouvelles opportunités à l'étranger, les entreprises ont été l'élément moteur du processus de mondialisation. Les multinationales ont ainsi accru leurs investissements directs à l'étranger, principalement sous forme d'acquisition d'entreprises déjà constituées, et conclu de nombreux accords de coopération. Mais la mondialisation a aussi eu, en retour, des effets sur les entreprises qui, de multinationales, tendent à devenir "globales".

---

## INTERNATIONAL

TRICHET (Jean-Claude)

**La Stabilité des marchés de l'argent. Le rôle des banques centrales.**

*Futuribles* (Paris), n° 192, novembre 1994, pp. 45 - 61.

Les marchés des capitaux occupent une place essentielle dans le financement de l'économie mondiale, mais encore faut-il que l'allocation des ressources ne soit pas affectée par des perturbations graves dans la sphère financière, qui compromettent le bon fonctionnement de l'économie. Les banques centrales jouent à cet égard un rôle essentiel d'arbitrage et de supervision mais en raison même de la globalisation des marchés, la coopération internationale devient plus nécessaire pour assurer la stabilité des cours, au moins dans un premier temps au niveau régional.

## **UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE PRODUCTION ET PRIX EN 1994**

L'environnement économique dans des Etats membres de l'UMOA a été favorablement marqué, au cours de l'année 1994, par la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et par la modification de la parité du franc CFA. Dans ce contexte, les économies ont pu tirer un meilleur profit de l'amélioration des marchés internationaux des produits de base et bénéficier d'une reprise des financements de la communauté internationale.

Au total, le taux de croissance du produit intérieur brut, après une contraction de 0,6% en 1993, a amorcé une reprise de 2,9%, en termes réels, proche du taux de croissance démographique, estimé à 3,0%.

### **I - EVOLUTION DES MARCHES INTERNATIONAUX DES MATIERES PREMIERES**

Les marchés internationaux des produits de base ont enregistré durant l'année 1994, un redressement significatif des cours de l'ensemble des matières premières exportées par les pays de l'UMOA. Cette évolution a été impulsée selon les cas, soit par un accroissement de la demande, soit par le tassement, voire le recul de l'offre. Elle a été par ailleurs soutenue par les spéculations des fonds d'investissement sur ces marchés.

#### **1 - CACAO**

Les cours du **cacao** ont particulièrement été soutenus par la vigueur de la demande qui a entraîné, pour la troisième année consécutive, un déficit de l'offre et une réduction des stocks mondiaux.

Au total, le prix indicatif de l'Organisation Internationale du Cacao (O.I.C.C.) s'est apprécié de 25% pour atteindre en moyenne 63,29 cents la livre sur l'ensemble de l'année.

#### **2 - CAFE**

Les cours du **café** ont connu une appréciation significative comme en témoigne la progression de 123,4% du prix indicatif du café robusta de l'Organisation Internationale du Café (O.I.C.). La gestion de leur offre par les pays producteurs, dans le cadre d'un plan concerté, s'est conjuguée à une baisse des récoltes pour impulser un dégonflement sensible des stocks. De surcroit, les gelées puis la sécheresse qui ont affecté la production du Brésil, premier pays producteur mondial, ont accentué les tensions sur les prix.

Sur l'ensemble de l'année, le prix indicatif de l'OIC, pour le café robusta, s'est en définitive établi en moyenne à 119,52 cents contre 53,46 cents un an auparavant.

### **3 - COTON**

La reprise du marché international du coton a résulté de la contraction de la production mondiale et de la progression de la consommation en Asie où certains pays traditionnellement exportateurs comme la Chine sont devenus importateurs nets. Elle a également été favorisée par le développement du troc dans les pays d'Asie Centrale. Ainsi, les cotations sur le marché à terme de New-York se sont améliorées de 23,6% pour se situer à 75,06 cents en 1994.

### **4 - OLEAGINEUX**

Les cours sur les marchés internationaux des huiles végétales ont été soutenus par les effets conjugués de la chute des récoltes en Asie où certains pays producteurs sont devenus des importateurs nets et de l'accroissement de la consommation en Europe de l'Est.

La hausse la plus importante a profité à l'huile de palmito dont le prix moyen s'est accru de 43,0%, en passant de 437 dollars la tonne en 1993 à 625 dollars en 1994. Celui de palme s'est apprécié de 38,1% pour s'échanger à 522 dollars la tonne en 1994 au lieu de 378 dollars un an plus tôt. Le cours moyen de l'huile d'arachide, quant à lui, a progressé de 37,3 % pour se négocier à 1.1019 dollars la tonne.

### **5 - PRODUITS PETROLIERS**

Orientés à la baisse au cours du premier semestre, du fait de la forte hausse de la production des pays non membres de l'OPEP, les prix du pétrole se sont par la suite redressés. Ce retournement de tendance a résulté de la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment la grève qui a paralysé la production au Nigéria ainsi que le maintien des quotas de production de l'OPEP malgré la reprise de la demande.

Sur l'ensemble de l'année, les cours accusent cependant un recul de 8,8%, avec un niveau moyen de 17,07 dollars le baril.

### **6 - OR**

La reprise des cours de l'once d'or amorcée en 1993 s'est consolidée en 1994, dans le sillage des autres matières premières. Les cours ont été soutenus en particulier par les incertitudes des marchés financiers, singulièrement les marchés obligataires et les marchés des changes.

Au total, l'once d'or s'est négociée en moyenne à 384,11 dollars, en hausse de 6,8%, par rapport à l'année précédente.

## **II - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION GLOBALES**

### **1 - L'AGRICULTURE**

Les résultats de la campagne de commercialisation agricole 1993-1994 indiquent une amélioration de la collecte des principaux produits d'exportation, à l'exception de celle du coton-graine. Ces évolutions ont dans l'ensemble été favorisées par l'amélioration des conditions climatiques dans la plupart des zones de production.

S'agissant de la campagne de commercialisation agricole 1994-1995, elle s'annonce sous des auspices favorables, en dépit des pertes subies notamment pour les récoltes céréalières au Burkina et au Sénégal, du fait des inondations. En particulier, l'agriculture d'exportation a bénéficié d'un accroissement des surfaces emblavées et d'un meilleur entretien des plantations.

#### **1.1 - La commercialisation des produits agricoles d'exportation**

##### **a) - L'arachide**

La commercialisation de l'arachide s'est accrue de 40,3%, en s'élevant de 182.000 tonnes en 1992-1993 à 259.300 tonnes, un an plus tard. Cette évolution a bénéficié, outre des bonnes conditions climatiques, de l'accroissement des surfaces ensemencées.

Pour ce qui concerne la campagne 1994-1995, la collecte est attendue en quasi-stabilité par rapport à la campagne précédente, en raison notamment des effets conjugués de l'appauprissement des sols, de la faible utilisation des engrains et de la qualité moindre des semences utilisées.

**b) - Le café**

La collecte de café a augmenté de 6,6% pour s'établir à 155.400 tonnes en 1994-1995. Cette évolution a été favorisée, d'une part, par un meilleur entretien des plantations et, d'autre part, par le déroulement normal de la commercialisation au Togo.

Les achats de la campagne 1994-1995 sont projetés à 164.000 tonnes, en progression de 5,5%.

**c) - Le cacao**

La commercialisation de cacao enregistre une hausse de 26,5%, en passant de 703.000 tonnes en 1992-1993 à 889.000 tonnes un an plus tard. Cette évolution résulte en partie de l'entrée en activité de nouvelles plantations et de la commercialisation d'une partie de la récolte intermédiaire de la campagne précédente.

Pour la saison 1994-1995, les prévisions font état d'un recul de 3,3% de la production, imputable à la baisse envisagée en Côte d'Ivoire.

**d) - Le coton-graine**

La commercialisation de coton-graine, pour la campagne 1993-1994, marque un repli de 2,7% qui ramène son niveau à 1.052.000 tonnes. Cette évolution masque une hausse sensible des achats au Bénin qui est occultée par la contraction de la commercialisation au Burkina, au Mali et au Sénégal.

Pour la campagne 1994-1995, la collecte de coton-graine est attendue à 1.213.100 tonnes, en hausse de 18,6%.

**e) - Le karité**

Les achats de karité accusent également un net recul, en s'établissant à 6.000 tonnes en 1993-1994 contre 20.000 tonnes un an auparavant.

Pour la campagne 1994-1995, les prévisions portent sur une nette reprise de la commercialisation, estimée à près de 50.400 tonnes.

**2 - La Production vivrière**

D'une manière générale, la production vivrière a enregistré une relative amélioration dans l'ensemble des Etats. En particulier dans la zone sahélique, les évaluations disponibles font état d'un excédent céréalier de 203.700 tonnes. Pour l'ensemble de l'Union, les récoltes de maïs et de riz-paddy augmentent respectivement de 8,0% et de 8,3%, alors que celle de mil-sorgho fléchit légèrement de 1,4%. S'agissant des tubercules, les productions de banane plantain et d'igname progressent respectivement de 9,9% et de 30,0%, tandis que celle de manioc s'accroît de 2,7%.

Pour la campagne 1994-1995, la production vivrière est évaluée en hausse dans l'ensemble des Etats, à l'exception du Burkina et du Sénégal où une bonne partie de la récolte céréalière a été affectée par les inondations survenues en fin d'hivernage.

**2 - L'ACTIVITE MINIERE**

La production minière est demeurée dans son ensemble orientée à la baisse en 1994, sous les effets conjugués de l'épuisement de certains gisements, des difficultés liées à l'exploitation et de la morosité de la demande extérieure. Ainsi, la production de pétrole brut est ressortie en recul de 16,7% pour s'établir à 834.600 barils en 1994. Celle de manganèse s'est limitée à 12.400 tonnes pour une prévision de 100.000 tonnes. En revanche, la production de phosphate s'est accrue de 8,9% en se situant à 3.768.900 tonnes, en liaison notamment avec la

normalisation de la production au Togo. De même, celle de l'or est ressortie en hausse de 7,7% pour s'établir à 10.613,2 kilogrammes. L'extraction d'uranium, avec un volume de 2.956,6 tonnes, enregistre une faible hausse de 1,2%.

### **3 - L'ACTIVITE INDUSTRIELLE**

L'activité Industrielle a été différenciée selon les branches et les pays. D'une manière générale, l'évolution de la production Industrielle a été marquée par un regain d'activité au niveau des unités de transformation de produits locaux et tournées vers les marchés extérieurs. Par contre, l'activité de celles utilisant une forte composante d'intrants importés et tournées vers les marchés intérieurs, demeure déprimée sous les effets conjugués du renchérissement des prix des produits de consommation intermédiaire importés et de la contraction de la demande intérieure.

### **4 - LES PRIX INTERIEURS ET LES REVENUS**

Les tensions inflationnistes, qui se sont manifestées dans l'ensemble des Etats de l'Union, reflètent essentiellement les effets de la dévaluation de 50% du franc CFA. Les pressions ont été pour une large part impulsées par les prix des produits alimentaires. L'évolution des prix, appréciée à travers l'indice des prix à la consommation africaine, s'établit ainsi en moyenne à 31,8 % en 1994.

Pour ce qui concerne les revenus, les salaires et les traitements de la fonction publique ainsi que le SMIG et le SMAG ont été relevés de 10,0% en moyenne, à compter du 1er avril 1994.

Les revenus versés au monde rural dans le cadre de la commercialisation des principaux produits d'exportation se sont chiffrés à 378,1 milliards, en hausse de 33,9% d'une campagne à l'autre. Cette évolution résulte des effets conjugués de l'accroissement de la production et du relèvement des prix d'achat au producteur dans certains Etats.

## **III - EVOLUTION PAR PAYS**

### **1 - BENIN**

Le taux de croissance du produit intérieur brut en 1994 ressort à 35,3% en termes nominaux et 4,8% en termes réels contre, respectivement 4,3% et 3,2% l'année précédente.

Cette évolution est impulsée essentiellement par le secteur primaire, notamment le sous-secteur de l'agriculture avec une campagne cotonnière exceptionnelle.

#### **1.1 - La production agricole**

La production agricole a bénéficié au cours de la campagne 1993-1994 d'une pluviométrie assez satisfaisante sur l'ensemble des zones de production.

##### **a) - Evolution des cultures d'exportation**

La commercialisation de coton-graine pour la campagne 1993-1994 progresse de 71,7%, en s'élevant de 161.600 tonnes en 1992-1993 à 277.000 tonnes un an plus tard, sous l'impact de l'accroissement des surfaces semées.

La collecte de régimes de palme, en dépit de la réhabilitation des palmeraies sélectionnées et du paiement des arriérés de ristournes aux anciens planteurs, avec un volume de 427.000 tonnes, s'accroît de 1,8% par rapport à la campagne précédente.

S'agissant des perspectives de la campagne 1994-1995, les achats de coton-graine et de régime de palme sont attendus respectivement à 310.000 tonnes et 430.900 tonnes, soit des hausses de 11,9% et de 0,9%.

## b) - Evolution des cultures vivrières

La production céréalière a augmenté de 3,4%, avec un volume de 600.800 tonnes en 1993-1994. La production de maïs s'est accrue de 5,2% en s'élevant à 483.400 tonnes, en raison des conditions climatiques favorables notamment dans la zone méridionale. Celle de riz-paddy est demeurée quasi-stable à 11.800 tonnes. En revanche, la production de mil-sorgho a marqué un repli de 4,2% pour ressortir 105.600 tonnes. S'agissant des féculents, la production de tubercules a augmenté de 7,8% d'une campagne à l'autre.

Pour la campagne 1994-1995, la production de mil-sorgho est attendue en reprise de 15,9% pour ressortir à 122.400 tonnes. Celles de riz-paddy et des tubercules sont prévues respectivement à 408.400 tonnes et 215.800 tonnes, en recul de 15,5% et de 7,7%.

### 1.2 - L'élevage

Les effectifs de bovins se sont accrus de 3,0% et ceux des ovins-caprins de 4,0% en 1994. Par contre, la production de volaille a reculé de 11,7% en raison du renchérissement des produits vétérinaires.

### 1.3 - La pêche

Les prises ont augmenté de 22,6% en 1994 pour se chiffrer à 37.900 tonnes. Cette évolution résulte du regain d'activité de la pêche marine artisanale.

### 4 - L'activité minière

L'extraction de pétrole brut a régressé de 16,7% pour s'établir à 834.000 barils en 1994 contre 1.262.000 barils un an auparavant. Des difficultés liées à l'exploitation du gisement de SEME expliquent en partie cette évolution.

### 1.5 - L'activité Industrielle

L'activité manufacturière a amorcé en 1994 une nette reprise, notamment les branches orientées vers la transformation de produits locaux. Ainsi, l'activité d'égrenage s'est intensifiée en liaison avec l'augmentation de la collecte de coton-graine de la campagne 1993-1994. La production de fibre de coton a augmenté de 50,0% pour s'élever à 103.209 tonnes en 1994. La production de textile s'est accrue de 39,7% pour se fixer à 3.055,7 milliers de mètres à fin juin 1994, en liaison avec le redémarrage des activités des unités textiles SITEX et COTEB. Par contre, la production d'huile de palme s'est inscrite en recul de 15,5% en s'établissant à 17.414,7 tonnes en 1994. Cette contraction s'explique notamment par les difficultés d'approvisionnement des unités de trituration en matières premières. La production de ciment a baissé de 22,8%, en fléchissant de 231.468 tonnes en 1993 à 220.723 tonnes un an plus tard, en liaison notamment avec un rationnement de l'alimentation en énergie électrique. Celle de farine accuse une forte chute de 50.600 tonnes à 8.800 tonnes.

### 1.6 - Les prix Intérieurs et les revenus

Le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation, ressort à 37,4% en 1994. Cette évolution est imputable principalement aux produits alimentaires qui ont imprimé un rythme soutenu de hausse à l'indice général.

Tout au long de l'année 1994, les prix n'ont pas connu de fléchissement, sous les effets conjugués de plusieurs facteurs, en particulier l'importance de la demande extérieure et les comportements spéculatifs des commerçants.

Pour ce qui concerne les revenus de l'année 1994, le SMIG a été relevé de 46,0%, suivi d'une hausse hiérarchisée des salaires des secteurs privé et para-public. Quant à l'Etat, il a consenti la suppression de la retenue de 10,0% sur le traitement indiciaire des agents permanents de la fonction publique, le paiement des salaires à l'indice réel de 1988 et l'augmentation de 10,0% de la valeur du point indiciaire.

Les revenus versés au monde rural dans le cadre de la commercialisation des principaux produits d'exportation sont estimés à 36,2 milliards, soit une hausse de plus de 50,0%.

## **2 - BURKINA**

Le produit intérieur brut en 1994 s'inscrit en hausse de 29,9% en termes nominaux et de 1,1% en termes réels, contre respectivement une progression de 0,5% et un recul de 3,0% l'année précédente.

La reprise de l'activité économique d'ensemble a été impulsée par le secteur primaire, notamment les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

### **2.1 - La production agricole**

La campagne agricole 1993-1994 a bénéficié, à partir du mois de juillet, d'une pluviométrie régulière et bien répartie sur l'ensemble du territoire.

#### **a) - Evolution des cultures d'exportation**

Les achats de coton-graine, avec un volume de 116.900 tonnes en 1993-1994, régressent de 32,2% en relation avec une relative désaffection des paysans pour cette spéculation. Par contre, la commercialisation du sésame progresse de 75,0% pour s'établir à 3.500 tonnes.

Pour la campagne 1994-1995, la collecte de coton-graine est attendue à 160.000 tonnes, soit une hausse de 36,9% en liaison avec l'accroissement des surfaces ensemencées.

#### **b) - Evolution des cultures vivrières**

Globalement, la production céréalière est ressortie quasi stable en s'élevant à 2.477.500 tonnes en 1993-1994. Les productions de maïs et de riz-paddy ont augmenté respectivement de 22,6% et de 45,0% pour ressortir à 418.200 tonnes et 67.700 tonnes. Celle du mil-sorgho a, par contre, reculé de 4,0% en se situant à 1.991.600 tonnes, en raison de la faiblesse des rendements à l'hectare.

Les prévisions pour la campagne 1994-1995 font état d'une baisse de 12,7% de la production céréalière, estimée à 2.164.000 tonnes, du fait des inondations survenues dans certaines zones, notamment les bas-fonds aménagés.

### **2.2 - L'activité minière**

La production d'or s'est établie à 1.222,4 kilogrammes en 1994, soit une baisse de plus du tiers, liée notamment à l'épuisement des filons facilement exploitables et aux difficultés des orpailleurs traditionnels à trouver de nouveaux sites. Celle de manganèse s'est limitée à 12.400 tonnes en raison des problèmes d'écoulement sur les marchés extérieurs.

### **2.3 - L'activité industrielle**

L'activité industrielle a été affectée, dans son ensemble, par le resserrement de la demande intérieure et le renchérissement du coût des intrants importés. Les données disponibles à fin septembre 1994 indiquent une reprise de 25,8% de la production de pneumatique et de 22,4% de celle de tissu, par rapport à la même période de l'année précédente. En revanche, les productions de cycle, de boissons gazeuses, de farine et de sucre ont régressé respectivement de 32,6%, 27,8%, 9,8% et 7,4%.

### **2.4 - Les prix intérieurs et les revenus**

Le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation, s'établit à 24,7% en 1994, en relation avec le fort renchérissement des prix des produits alimentaires, en particulier de la viande et des céréales.

Au niveau des revenus, le point indiciaire des agents de la fonction publique a été relevé dans une fourchette de 6 à 10,0%, à compter du 1er avril 1994, tandis que le SMIG et le SMAG ont été augmentés de 10,0%.

Les revenus versés au monde paysan, dans le cadre de la commercialisation des principaux produits d'exportation, sont évalués à 13,4 milliards, en recul de 6,5%, du fait de la baisse de la collecte de coton-graine en 1993 - 1994.

### **3 - COTE D'IVOIRE**

L'année 1994 marque une reprise de l'activité économique, favorisée notamment par la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation. Ainsi, le produit intérieur brut s'est accru de 41,6% en termes nominaux et de 1,7% en termes réels, contre respectivement des baisses de 0,8% et de 0,6% en 1993.

La relance de l'activité économique a été favorisée plus particulièrement par la reprise des investissements et des exportations dont l'impact a été atténué par la contraction de la consommation finale. Au plan sectoriel, la croissance du produit intérieur brut est essentiellement tirée par le secteur primaire et, dans une moindre mesure, par le secondaire.

#### **3.1 - La production agricole**

La campagne agricole 1993-1994 a bénéficié d'une pluviométrie relativement satisfaisante.

##### *a) - Evolution des cultures d'exportation*

Les achats de cacao ont augmenté de 30,0% pour s'établir à 825.100 tonnes en 1993-1994, alimentés en partie par la production de la campagne intermédiaire. La collecte de café, quant à elle, s'est accrue de 4,4% pour ressortir à 145.600 tonnes. Les achats de coton-graine ont progressé de 8,1% en s'élevant de 238.800 tonnes à 258.200 tonnes. En revanche, la production de régimes de palme a régressé de 14,1% pour s'établir à 968.500 tonnes.

Pour la campagne 1994-1995, les achats de cacao et de coton-graine sont prévus respectivement à 766.000 tonnes et 230.000 tonnes, en baisse de 13,5% et de 10,9%. Ceux du café par contre ressortiraient en hausse de 3,0% pour se situer à 150.000 tonnes.

##### *b) - Evolution des cultures vivrières*

La production vivrière s'est améliorée au cours de la campagne 1993-1994. En effet, les estimations disponibles indiquent des hausses de 8,0% pour la production de banane plantain, de 4,0% pour la récolte de riz-paddy et de 2,3% pour celle de l'igname.

S'agissant de la campagne 1994-1995, la production vivrière est attendue en hausse de 3,7%, à la faveur du niveau relativement satisfaisant de la pluviométrie.

#### **3.2 - Le bois**

Les exportations de bois s'inscrivent en hausse de 12,2%, avec un volume de 913.000 mètres cubes à fin septembre 1994.

#### **3.3 - L'élevage**

La production de viande en 1994 qui a assuré 53,2% des besoins du pays est estimée à 58.830 tonnes contre 54.500 tonnes un an plus tôt, en progression de 7,9%. Elle est constituée à hauteur de 34,0% de bovins, de 40,0% de volailles, de 15% de porcins et de 11,0% des ovins-caprins.

#### **3.4 - La pêche**

La production halieutique, notamment d'origine industrielle s'est inscrite en recul de 3,7%, en s'établissant à 27.935 tonnes en 1994. L'appauvrissement des eaux territoriales explique en partie la contraction des prises.

#### **3.5 - L'activité minière**

L'extraction aurifère a connu des difficultés en 1994 qui se sont traduites par un fléchissement de 1,8% du volume des exportations, ressorti à 1.871,8 kilogrammes. De même, l'activité diamantifère, accuse une baisse de l'ordre de 26,4% en 1994, avec un volume estimé à 240,1 milliers de carats.

### **3.6 - L'activité Industrielle**

L'indice de la production industrielle a augmenté de 3,6% à fin septembre 1994 par rapport à son niveau de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution a été soutenue principalement par les branches de textiles pour 37,1%, de la chimie pour 11,9% et le bois pour 9,4%. Ces performances contrastent avec les difficultés des branches d'activité orientées vers le marché intérieur, comme le sucre, les boissons, les pâtes alimentaires et le ciment. Les difficultés de ces unités sont en partie imputables au coût élevé des intrants importés et à la contraction de la demande domestique.

### **3.7 - Les prix Intérieurs et les revenus**

Le taux d'inflation, estimé à partir de la variation de l'indice des prix à la consommation, ressort à 32,5% en 1994. La progression des prix a été particulièrement sensible pour les biens d'équipement, l'habillement ainsi que les services d'hygiène et de santé.

S'agissant des revenus, le salaire indiciaire a été augmenté dans une fourchette de 5 à 27,0%, à compter de février 1994, alors que le SMIG et le SMAG étaient revalorisés de 10,0%.

Les revenus versés aux paysans dans le cadre de la commercialisation sont estimés à 291,9 milliards, soit un accroissement de 56,8%.

## **4 - MALI**

Le produit Intérieur brut a progressé, en valeur nominale, de 36,0% contre 3,5% en 1993. En volume, le taux de croissance du PIB est ressorti à 2,3% contre 2,1% un an auparavant.

L'amélioration de l'activité économique est liée notamment aux performances du secteur primaire, plus particulièrement des sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage.

### **4.1 - La production agricole**

La campagne agricole 1993-1994 a été caractérisée par une reprise de la production vivrière, en relation avec l'amélioration des conditions climatiques.

#### *a) - Evolution des cultures d'exportation*

La commercialisation de coton-graine s'est contractée de 23,0%, en s'établissant à 246.400 tonnes en 1993-1994, en raison d'une politique d'ajustement du volume de la collecte aux capacités d'égrenage de la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile.

Pour la campagne 1994-1995, les prévisions portent sur une commercialisation de 304.000 tonnes, soit une hausse de 23,4%.

#### *b) - Evolution des cultures vivrières*

En liaison avec l'amélioration des conditions climatiques, la production céréalière s'est accrue de 7,5% pour s'établir à 1.195.900 tonnes en 1993-1994. Ainsi, la récolte de maïs augmente de 29,5% alors que celles du mil-sorgho et du riz-paddy progressent respectivement de 4,6% et de 5,7%.

S'agissant de la campagne 1994-1995, les perspectives traduisent une nouvelle hausse d'environ 7,3% de la récolte céréalière, estimée à 2.256.000 tonnes.

### **4.2 - L'élevage**

Les évaluations disponibles indiquent une progression de 2,5% de l'effectif du cheptel, qui a en effet bénéficié de bonnes conditions de pâturage.

#### **4.3 - L'activité minière**

La production d'or en 1994 s'est inscrite en hausse de 23,5% pour ressortir à 7.519 kilogrammes, notamment en relation avec l'exécution de la seconde phase de la mine de Syama.

#### **4.4 - L'activité industrielle**

L'évolution de l'activité industrielle, appréciée à travers celle de l'indice général de la production industrielle, est marquée par une hausse de 20,3% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est imputable notamment aux branches des Industries alimentaires et du textile. Les données disponibles pour certaines branches confirment la reprise, des productions de plastique et de l'huile de coton, ressorties en hausse respective de 1,0% et de 8,4%. Par contre, les productions de la minoterie et de la fabrique de tabacs et allumettes régressent respectivement de 14,3% et de 9,7%.

#### **4.5 - Les prix Intérieurs**

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, indique une hausse de 23,5% en 1994, impulsée principalement par celle des prix des produits alimentaires.

Pour ce qui concerne les revenus, le salaire indiciaire, le SMIG et le SMAG ont été revalorisés de 10,0% en 1994, à compter du 1er avril 1994.

Les revenus versés au monde rural dans le cadre de la commercialisation des principaux produits d'exportation sont ressortis en baisse de 11,7% à 24,0 milliards. Cette évolution résulte du net recul de la collecte de coton-graine en 1993 - 1994 qui a plus que compensée l'impact du relèvement de 14,7% des prix au producteur.

### **5 - NIGER**

L'activité économique a amorcé une reprise en 1994. Ainsi, le produit intérieur brut a progressé de 29,2% en termes nominaux contre 6,3% en 1993. En termes réels, la croissance est estimée à 2,6% en 1994 contre 0,2% l'année précédente.

#### **5.1 - La production agricole**

Les principales zones de production ont bénéficié en 1993-1994 d'une pluviométrie régulière et abondante qui a occasionné, par endroits, des inondations dans les aménagements hydro-agricoles.

##### *a) - Evolution des cultures d'exportation*

Les achats de coton-graine ont accusé une baisse sensible de 8.000 tonnes à 1.500 tonnes. Les inondations dans les aménagements hydro-agricoles cotonniers sont à l'origine du recul de la production.

Pour la campagne 1994-1995, l'amélioration des conditions climatiques laisse augurer un essor des récoltes de coton-graine et de niébé.

##### *b) - Evolution de la production vivrière*

En raison des dégâts occasionnés par les inondations dans certaines zones de production, la récolte de mil-sorgho a marqué un repli de 4,4% en s'établissant à 2.079.000 tonnes en 1993-1994. Celle de riz-paddy a reculé de 75,9% pour ressortir à 9.700 tonnes au cours de la même période.

S'agissant de la campagne 1994-1995, la production de céréales est attendue en nette reprise. Ainsi, les premières évaluations disponibles laissent apparaître un excédent céréalier, estimé à 487.000 tonnes.

#### **5.2 - L'activité minière**

L'extraction d'uranium a enregistré une hausse modeste de 1,2% en se fixant à 2.956,7 tonnes en 1994, contre 2.920,7 tonnes un an auparavant, compte tenu du resserrement des débouchés.

### **5.3 - L'activité Industrielle**

Après des années de marasme, l'activité industrielle amorce une certaine reprise. Ainsi, la production de boissons gazeuses s'est accrue de 29,7% à fin novembre 1994 par rapport à la même période de l'année précédente, soutenue par un report de la demande intérieure vers les productions locales. Celle de savons et de détergents est restée stable à 6.371 tonnes. La production de tissu a, par contre, reculé de 0,4%.

### **5.4 - Les prix intérieurs et les revenus**

Le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation, ressort à 35,3% en 1994. Cette hausse a été impulsée par les produits alimentaires et l'habillement. Par ailleurs, les prix sont restés relativement élevés tout au long de l'année, en raison notamment des pressions de la demande extérieure, singulièrement celle du Nigéria.

Au niveau des revenus, les salaires des agents dans la fonction publique ont été augmentés dans une fourchette de 5 à 12,0%, à compter du 1er avril 1994.

## **6 - SENEGAL**

L'activité économique apparaît mieux orientée en 1994, puisque le produit intérieur brut a progressé, en termes nominaux, de 34,4% contre un recul de 0,2% en 1993. En termes réels, la croissance du PIB s'établit à 1,2% qui contraste avec le recul de 0,7% observé l'année précédente.

L'ensemble des secteurs d'activité ont contribué à la croissance nominale, mais les contributions les plus significatives ont concerné l'agriculture, et dans une moindre mesure, l'industrie.

### **6.1 - La production agricole**

La campagne agricole 1993-1994, caractérisée par une régularité de la pluviométrie tout au long de l'hivernage, se traduit par une hausse des principales productions.

#### *a) - Evolution des cultures d'exportation*

La commercialisation de l'arachide s'est accrue de 46,1%, en passant de 182.000 tonnes à 259.300 tonnes, grâce principalement à une amélioration des rendements à l'hectare. La collecte de coton-graine a, par contre, reculé de 24,2% pour s'établir à 38.880 tonnes en liaison avec la réduction des surfaces emblavées.

Pour la campagne 1994-1995, la collecte de l'arachide est attendue à 245.500 tonnes, en baisse de 5,3%. Celle de coton-graine ressortirait quasi stable à 39.100 tonnes.

#### *b) - Evolution des cultures vivrières*

A la faveur d'un accroissement simultané des surfaces emblavées et des rendements, la production de céréales a augmenté de 21,7% pour s'élever à 1.084.300 tonnes en 1993-1994. Les récoltes de mil-sorgho et de maïs progressent de 7,4% et de 20,7% pour s'établir à 752.600 tonnes et 138.300 tonnes. Celle du riz-paddy marque par contre un repli de 9,6% pour ressortir à 193.400 tonnes.

S'agissant de la campagne 1994-1995, les productions de mil-sorgho et de maïs sont prévues en baisse de 9,7% et 24,1% pour ressortir respectivement à 679.600 tonnes et 105.000 tonnes. Celle de riz-paddy est également évaluée en recul de 22,6% à 149.700 tonnes.

### **6.2 - L'élevage**

Le développement du cheptel se poursuit à la faveur notamment de la reconstitution des pâturages, favorisées par des conditions climatiques plus propices. Ainsi, les taux de croit des bovins et des ovins-caprins sont estimés respectivement à 2,3% et 4,3% en 1994.

### **6.3 - La pêche**

Les données disponibles sur la pêche, en 1994, traduisent une hausse de 4,6% du volume des prises de la pêche artisanale, ressortie à 277.142 tonnes.

### **6.4 - L'activité minière**

La production de phosphate a accusé une baisse de 4,8%, en regressant de 1.667.000 tonnes à 1.587.400 tonnes, en raison de la contraction de la demande extérieure, de surcroît attentif au problème de teneur en cadmium.

### **6.5 - L'activité Industrielle**

La production industrielle enregistre un regain d'activité en 1994. Ainsi, les productions d'huile brute et de tourteaux ont augmenté respectivement de 41,1% et de 36,1%, grâce à l'approvisionnement satisfaisant des huileries en graines d'arachide. Celle de ciment s'est inscrite en hausse de 18,0%, sous l'effet d'une reprise à la fois de la demande intérieure et des exportations. La production d'acide phosphorique s'est également accrue de 14,3%, en liaison avec la forte demande en provenance de l'Inde.

### **6.6 - Les prix Intérieurs et les revenus**

Le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation, s'est établi à 32,1% en 1994. Les tensions sur les prix découlent principalement de celles sur les produits alimentaires et de comportements spéculatifs.

Pour ce qui concerne les revenus, les salaires des agents de la fonction publique ont été revalorisés dans une fourchette de 7,1% à 23,8%, à compter du 1er avril 1994.

La commercialisation agricole a généré, au profit du monde rural, des revenus estimés à 32,8 milliards, en hausse de 38,4%.

## **7 - TOGO**

L'année 1994, avec le retour à des conditions normales d'exploitation, marque une forte reprise de l'activité économique. Ainsi, le produit intérieur brut s'est accru au taux de 49,1% en termes nominaux, contre un repli de 8,3% en 1993. En termes réels, la croissance s'établit à 16,3% contre un recul de 13,7% un an plus tôt.

Tous les secteurs d'activité de l'économie ont contribué à la relance de la croissance économique, le secteur primaire en étant le principal moteur.

### **7.1 - La production agricole**

La campagne agricole 1993-1994 a été marquée par une amélioration de la production vivrière.

#### **a) - Evolution des cultures d'exportation**

Les achats de café sont ressortis à 9.800 tonnes, en accroissement de 55,6% par rapport au volume de 6.300 tonnes collectés au cours de la campagne 1992-1993. La commercialisation de cacao a, par contre, baissé de 35,0% en se situant à 3.900 tonnes en 1993-1994 contre 6.000 tonnes un an auparavant. De même, la collecte de coton-graine s'est inscrite en recul de 15,7% en s'établissant à 84.400 tonnes.

S'agissant de la campagne 1994-1995, les collectes de cacao et de café sont attendues respectivement à 14.000 tonnes et 5.000 tonnes, en hausse de 42,9% et de 28,2%. Celle de coton-graine atteindrait 120.000 tonnes, en progression de 42,2%.

## **b) - Evolution des cultures vivrières**

La production vivrière s'est établie à 2.227.900 tonnes au titre de la campagne 1993-1994, en hausse de 15,5% par rapport à la récolte précédente. Cette évolution est imputable à l'accroissement des surfaces embâvées. Les productions de riz-paddy, de mil-sorgho et de maïs ont augmenté respectivement de 34,4%, de 7,4% et 5,4%. S'agissant des tubercules, la récolte d'igname s'est accrue de 44,1 %. Celle de manioc accuse en revanche une baisse de 13,8%.

Pour la campagne 1994-1995, les estimations situent la production à 2.357.300 tonnes, soit une augmentation de 5,8%, induite essentiellement par celle du manioc.

### **7.2 - L'activité minière**

La production de phosphate a augmenté de 21,6%, en passant de 1.794.300 tonnes en 1993 à 2.181.500 tonnes en 1994. Cette évolution résulte de la normalisation des conditions d'exploitation.

### **7.3 - L'activité Industrielle**

L'activité Industrielle a bénéficié du retour à des conditions normales d'activité. Ainsi, l'unité de production de ciment a redémarré ses activités. Pour l'année 1994, la production de ciment s'est élevée à 297.637 tonnes, en hausse de 100,5% par rapport à 1993. Celle de farine a progressé de 10,9% pour s'établir à 33.769 tonnes. De même, la production de la brasserie s'est accrue de 5,9% à fin septembre 1994, comparée à la même période de l'année précédente, pour atteindre 229.762 hectolitres.

### **7.4 - Les prix Intérieurs et les revenus**

Le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation, ressort à 39,1% en 1994, essentiellement sous l'impact du renchérissement des prix des produits alimentaires et des services.

S'agissant des revenus, les salaires des agents de la fonction publique et le SMIG sont demeurés inchangés en 1994.

Les revenus versés au monde rural dans le cadre de la commercialisation des principaux produits d'exportation sont estimés à 30,4 milliards, soit un doublement par rapport à la campagne 1992-1993.

UMOA : COMMERCIALISATION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION (en milliers de tonnes)									A1
Produits	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Prév. 94-95
<b>ARACHIDE</b>									
Burkina (déicotiquée)	0,8	0,4	1,4	0,3	1,3	0,0	0,1	0,0	ND
Mali (coque)	11,0	6,5	5,3	8,7	2,7	6,9	2,7	0,0	16,0
Niger (coque)	52,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ND
Sénégal (coque)	614,0	710,8	415,2	608,2	279,3	418,4	182,0	259,3	245,5
Togo (déicotiquée)	19,6	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ND
UMOA (coque)	697,8	717,7	422,5	617,2	283,3	425,3	184,8	259,3	ND
<b>CAFE (déicotiqué)</b>									
Côte d'Ivoire	264,1	186,3	239,3	284,1	196,4	259,5	139,5	145,6	150,0
Togo	11,4	11,1	14,8	13,6	12,8	25,9	5,4	9,8	14,0
UMOA	275,5	197,4	254,1	297,7	209,2	285,4	144,9	155,4	164,0
<b>CACAO</b>									
Côte d'Ivoire	619,8	673,9	848,9	703,6	804,3	747,7	697,0	885,1	767,0
Togo	12,6	11,1	8,3	9,5	6,8	5,2	6,0	3,9	5,0
UMOA	632,4	685,0	857,2	713,1	811,1	752,9	703,0	889,0	772,0
<b>COTON-GRAINE</b>									
Bénin	131,3	70,2	108,7	104,7	146,4	177,1	161,6	277,0	310,0
Burkina	169,2	148,0	145,9	152,0	189,5	180,0	172,4	116,9	160,0
Côte d'Ivoire	213,5	256,1	290,8	242,9	261,1	193,7	238,8	258,2	280,0
Mali	201,7	199,1	249,5	230,8	276,0	272,5	320,0	246,4	304,0
Niger	8,1	8,6	5,9	4,9	2,3	0,6	8,0	1,5	ND
Sénégal	26,9	38,8	38,7	29,3	44,7	52,0	51,2	38,8	39,1
Togo	79,1	67,0	78,8	73,9	99,6	97,5	64,8	84,4	120,0
UMOA	829,8	787,8	918,3	838,5	1019,6	973,4	1016,8	1023,2	ND
<b>KARITE</b>									
Bénin	0,8	3,0	7,0	7,0	10,0	8,0	ND	ND	ND
Burkina	8,4	1,8	4,2	21,5	10,1	2,2	20,0	6,0	30,0
Mali	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	20,4
Togo	4,5	16,7	0,9	4,2	6,4	3,0	ND	ND	ND
UMOA	13,7	21,5	12,1	33,1	26,5	13,2	ND	ND	ND
<b>SESAME</b>									
Burkina	4,4	0,7	1,4	0,0	1,4	1,2	2,0	3,5	ND
<b>REGIME DE PALME</b>									
Bénin	46,2	65,1	55,1	65,9	57,4	67,0	419,4	427,0	430,9
Côte d'Ivoire	970,9	824,3	1038,0	1053,7	1242,2	1117,7	1430,6	969,5	ND
UMOA	1017,1	889,4	1093,1	1119,6	1299,6	1184,7	1850,0	1396,5	ND
<b>PALMISTE</b>									
Bénin	10,4	7,8	5,8	5,1	2,4	3,6	9,5	3,3	8,3
Côte d'Ivoire	40,3	33,1	38,0	43,5	46,1	40,1	42,7	26,4	ND
Togo	0,2	0,0	0,0	0,0	8,2	14,5	15,1	15,7	9,0
UMOA	50,9	40,9	43,8	48,6	56,7	54,7	ND	ND	ND

Estim : estimations

ND : non disponible

Sources : Ministères chargés de l'agriculture

UMOA : EVOLUTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES (en milliers de tonnes)									A2
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Estim. 94-95
<b>MIL ET SORGHO</b>									
Bénin	88,8	95,0	97,4	106,4	99,0	115,1	110,3	105,6	122,4
Burkina	1597,7	1479,6	1825,5	1640,5	1199,5	2081,8	2075,6	1991,6	1975,2
Côte d'Ivoire	64,0	67,0	70,0	73,0	76,0	79,0	91,0	ND	ND
Mali	1300,7	1206,7	1672,3	1572,7	1268,4	1690,7	1419,3	1484,9	1627,6
Niger	1743,6	1362,8	2326,5	1734,0	1664,1	2380,0	2174,0	2079,0	2566,0
Sénégal	633,7	801,3	594,2	765,8	660,4	670,6	754,1	752,6	679,6
Togo	212,9	168,2	175,5	249,8	172,5	191,2	187,6	201,5	229,8
UMOA	5641,4	5180,6	6761,4	6142,2	5139,9	7208,4	6811,9	6719,4	ND
<b>MAIS</b>									
Bénin	375,6	267,3	423,5	424,0	410,0	431,0	459,5	483,4	408,4
Burkina	158,2	130,5	226,7	256,9	257,9	315,1	341,3	418,4	238,8
Côte d'Ivoire	435,0	460,0	480,0	500,0	521,0	493,5	512,3	559,4	ND
Mali	232,0	178,6	214,5	225,4	196,6	226,0	218,9	283,4	290,5
Sénégal	107,9	113,6	123,3	131,4	133,1	102,6	114,6	138,3	105,0
Togo	127,0	172,1	296,3	287,3	285,4	231,4	278,1	293,0	361,7
UMOA	1435,7	1322,1	1764,3	1825,0	1804,0	1799,6	1924,7	2079,3	ND
<b>RIZ PADDY</b>									
Bénin	8,5	8,2	9,7	9,0	10,9	10,5	11,5	11,8	10,0
Burkina	27,0	21,8	39,1	41,8	47,8	38,6	46,7	67,7	57,0
Côte d'Ivoire	580,0	610,0	635,0	661,0	668,0	637,4	732,0	854,0	888,5
Mali	209,0	236,7	287,9	337,6	282,4	444,5	404,5	427,6	437,9
Niger	75,4	61,4	52,9	63,0	9,8	9,1	40,3	9,7	ND
Sénégal	148,3	135,8	146,4	168,2	181,1	193,9	214,0	193,4	149,7
Togo	19,8	23,2	28,7	27,7	25,2	39,8	25,3	34,0	46,3
UMOA	1068,0	1097,1	1199,7	1308,3	1225,2	1373,8	1474,3	1596,0	ND
<b>HARICOT</b>									
Bénin	40,3	34,9	44,1	48,8	47,9	55,2	62,2	43,7	46,7
Niger	296,9	208,8	301,5	320,4	223,5	461,2	75,9	424,8	ND
Sénégal	54,9	28,6	17,3	26,4	12,2	16,7	8,7	44,0	48,0
Togo	23,1	36,2	18,0	22,8	19,6	17,0	23,8	38,6	30,1
UMOA	415,2	308,5	380,9	418,4	303,2	550,1	170,6	551,1	ND
<b>MANIOC</b>									
Bénin	725,3	570,2	879,7	976,8	937,3	1046,4	1040,8	1146,6	1104,2
Côte d'Ivoire	1300,0	1400,0	1460,0	1520,0	1582,0	1345,8	1396,9	1547,3	ND
Togo	410,7	355,2	413,1	408,6	592,9	510,5	452,0	389,5	514,2
UMOA	2436,0	2325,4	2752,8	2905,4	3112,2	2902,7	2889,7	2968,8	ND
<b>IGNAME</b>									
Bénin	874,5	776,6	874,5	834,9	1046,1	1177,5	1124,9	1185,1	1047,6
Côte d'Ivoire	2400,0	2300,0	2400,0	2500,0	2818,0	2666,1	2765,7	3999,0	4091,0
Togo	409,4	364,4	409,4	360,4	391,9	376,5	368,0	530,4	472,1
UMOA	3683,9	3441,0	3683,9	3695,3	4256,0	4220,1	4258,6	5714,5	5610,7
<b>BANANE PLANTAIN</b>									
Côte d'Ivoire	1045,0	1010,0	1045,0	1100,0	1241,0	1241,0	1553,7	1707,4	1844,7
Estim : estimations									
ND : non disponible									
Sources : Ministères chargés de l'agriculture									

**UMOA : EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION**  
**(F.cfa le kilo)**

A3

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
<b>ARACHIDE EN COQUE</b>									
Niger	130,0	95,0	ml						
Mali	70,0	ml							
Sénégal	90,0	90,0	70,0	70,0	70,0	80,0	80,0	100,0	120,0
<b>DECORTIQUEES</b>									
Burkina	90,0	90,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	ml
Togo	150,0	45,0	45,0	50,0	50,0	50,0	50,0	124,0	136,0
<b>CACAO</b>									
Côte d'Ivoire	400,0	400,0	400,0	200,0	200,0	200,0	200,0	240,0	315,0
Togo	360,0	360,0	300,0	225,0	250,0	250,0	225,0	550,0	550,0
<b>CAFE</b>									
Côte d'Ivoire	200,0	200,0	200,0	100,0	100,0	100,0	170,0	275,0	650,0
Togo (marchand)	400,0	400,0	350,0	175,0	175,0	185,0	150,0	350,0	650,0
<b>COTON-GRAINE</b>									
Bénin	110,0	100,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	100,0	140,0
Burkina	100,0	95,0	95,0	95,0	95,0	85,0	80,0	112,0	112,0
Côte d'Ivoire	115,0	115,0	115,0	115,0	100,0	90,0	90,0	104,0	150,0
Mali	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	97,5	125,0
Niger	130,0	110,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sénégal	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,0	150,0
Togo	105,0	105,0	95,0	95,0	100,0	100,0	90,0	110,0	145,0
<b>KARITE</b>									
Bénin	60,0	60,0	20,0	20,0	20,0	20,0	10,0	10,0	76,0
Burkina	40,0	15,0	15,0	18,0	34,5	25,0	20,0	18,0	ml
Togo	50,0	35,0	15,0	25,0	35,0	40,0	40,0	40,0	40,0
<b>PALMISTES</b>									
Bénin	20,0	20,0	30,0	30,0	30,0	30,0	35,0	40,0	40,0
Togo	50,0	35,0	15,0	25,0	35,0	40,0	40,0	54,0	59,0
<b>REGIME DE PALME</b>									
Côte d'Ivoire	19,0	19,0	9,0	19,0	19,5	19,5	19,5	19,5	21,5
<b>SESAME</b>									
Burkina	75,0	50,0	59,5	80,0	128,0	92,0	70,0	60,0	ml
ND : non disponible ml: marché libre Sources : journaux officiels des Etats									

**U. M. O. A. : ACTIVITE MINIERE**

A4

PRODUITS	Réalisations			Prévisions		Résultats provisoires cumulés		
	1991	1992	1993	1995	1993	1994	Var %	

**PETROLE (milliers/barils)**

Bénin

production	1352,6	933,4	1062,0	1081,0	1062,0 (31/12/93)	884,6 (31/12/94)	-16,7
exportation	1366,6	979,6	1085,2	800,0	1085,2 (31/12/93)	971,1 (31/12/94)	-10,5

**PHOSPHATE (milliers/tonnes)**

Sénégal

production	1740,5	2283,5	1667,0	1671,0	1667,0 (31/12/93)	1587,4 (31/12/94)	-4,8
exportation	1373,2	1165,5	1089,5	1120,0	1089,5 (31/12/93)	535,9 (31/12/94)	-50,8

Togo

production	2964,7	2393,9	1794,3	2600,0	1794,3	2181,5	21,6
exportation	3074,4	2081,5	1543,6	2200,0	1567,4	2233,8	42,5

UMOA

production	4705,2	4677,4	3461,3	4271,0	3461,3 (31/12/93)	3768,9 (31/12/94)	8,9
exportation	4447,6	3247,0	2633,1	3320,0	2656,9 (31/12/93)	2769,7 (31/12/94)	4,2

**OR**

Burkina(Poura)

production (Kg)	2925,7	2502,4	1857,4	ND	1857,4 (31/12/93)	1222,4 (31/12/94)	-34,2
exportations(1)							
.en kg	3953,0	3200,0	3000,0	2000,0	3000,0 (31/12/93)	1641,7 (31/12/94)	-45,3
.en milliards Fcfa	12,1	10,9	8,2	15,1	8,2 (31/12/93)	12,3 (31/12/94)	50,0

Côte d'Ivoire(Ity et Somiaf)

production (Kg)	1075,1	1658,0	819,8	ND	ND	ND	
exportations(1)							
.en kg	1146,2	1773,3	1906,6	ND	1906,6 (31/12/93)	1871,8 (31/12/94)	-1,8
.en milliards Fcfa				ND	ND	ND	

Mali(Kalana et Syama)

production (Kg)	2597,0	6367,0	6090,0	ND	6090,0 (31/12/93)	7519,0 (31/12/94)	23,5
exportations(1)							
.en kg	5351,0	5467,0	5939,0	8444,0	5939,0 (31/12/93)	5799,0 (31/12/94)	-2,4
.en milliards Fcfa	14,0	15,8	16,3	55,1	ND	ND	

**URANIUM (tonnes)**

Niger

production	2859,3	2965,8	2920,7	2960,0	2920,7 (31/12/93)	2956,6 (31/12/94)	1,2
exportation	2960,0	2840,6	2970,8	2960,0	2970,8 (31/12/93)	2786,5 (31/12/94)	-6,2

**MANGANESE (Milliers/tonnes)**

Burkina

production				100,0		12,4 (31/12/94)	
exportation				100,0		12,4 (31/12/94)	

(1): estimations

Sources : Sociétés Minières des Etats

BENIN - Commercialisation des principaux produits d'exportation (en milliers de tonnes)										A5
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	Prév.
Cacao	1,0	ND								
Coton-graine	131,3	70,2	108,7	104,7	146,4	177,1	161,6	277,0	310,0	
Karité	0,8	3,0	7,0	7,0	10,0	8,0	ND	ND	ND	
Régimes de palme	46,2	65,1	55,1	65,9	57,4	67,0	80,0	ND	ND	
Palmiste	10,4	7,8	5,8	5,1	2,4	3,6	ND	ND	ND	

ND : non disponible

Source : Ministère du Développement Rural

BENIN - Evolution des prix à la production (F.CFA le kilo)										A6
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	
Café courant	280,0	280,0	330,0	160,0	160,0	ND	ND	ND	ND	ND
Cacao	350,0	350,0	320,0	320,0	320,0	ND	ND	ND	ND	ND
Coton-graine	110,0	100,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	100,0	140,0	
Karité	60,0	60,0	20,0	20,0	20,0	20,0	10,0	10,0	76,0	
Palmiste	20,0	20,0	30,0	30,0	30,0	30,0	35,0	40,0	40,0	

ND : non disponible

Source : Ministère du Développement Rural

BENIN - Evolution des principales productions vivrières (en milliers de tonnes)										A7
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	Estim.
Maïs	375,6	267,3	423,5	424,0	410,0	431,0	459,5	483,4	408,4	
Mil-sorgho	88,8	95,0	97,4	106,4	99,0	115,1	110,3	105,6	122,4	
Riz-paddy	8,5	8,2	9,7	9,0	10,9	10,5	11,5	11,8	10,0	
Igname	874,5	776,6	874,5	834,9	1046,1	1177,5	1124,9	1185,1	1047,6	
Manioc	725,3	570,2	879,7	976,8	937,3	1046,4	1040,8	1146,6	1104,2	
Haricot	40,3	34,9	44,1	48,8	47,9	55,2	62,2	43,7	46,7	

ND : non disponible

Source : Ministère du Développement Rural

BENIN - Production et exportation de pétrole brut (en milliers de barils)										A8
Années	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Prév.
Production	2200,0	1637,4	1218,4	1415,8	1352,6	933,4	1062,0	884,6	1081,0	
Ventes	1882,4	1656,5	1370,4	1265,3	1366,6	979,6	1085,2	971,1	800,0	

ND : non disponible

Source : Projet pétrolier de SEME-ASHLAND

**BENIN – Indice des prix à la consommation familiale africaine**  
 (base 100 : Année 1991)

A9

MOIS	1992	1993	1994
Janvier	101,4	104,6	125,2
Février	102,6	103,9	133,1
Mars	102,7	102,4	139,0
Avril	105,5	103,9	145,4
Mai	108,5	105,3	144,0
Juin	105,0	110,3	142,2
Juillet	100,7	108,1	144,3
Août	103,8	106,4	142,9
Septembre	106,6	102,7	149,8
Octobre	108,1	103,1	152,4
Novembre	102,9	107,5	156,2
Décembre	102,5	106,8	162,4
Moyenne annuelle	104,2	105,4	144,7

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

BURKINA - Commercialisation des principaux produits d'exportation (en milliers de tonnes)									A10
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Prév. 94-95
Arachides décortiqué	0,8	0,4	1,4	0,3	1,3	0,0	0,1	0,0	ND
Coton-graine	169,2	148,0	145,9	152,0	189,5	180,0	172,4	116,9	160,0
Karité	8,4	1,8	4,2	21,5	10,1	2,2	20,0	6,0	30,0
Sésame	4,4	0,7	1,4	0,0	1,4	1,2	2,0	3,5	ND

Source : Direction des Statistiques Agropastorales

BURKINA - Evolution des prix à la production (F.cfa le kilo)										A11
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	
Arachides décortiqué	90,0	90,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	ml	
Coton-graine	100,0	95,0	95,0	95,0	95,0	85,0	80,0	112,0	112,0	
Karité	40,0	15,0	15,0	18,0	34,5	25,0	20,0	18,0	ml	
Sésame	75,0	50,0	59,5	80,0	128,0	92,0	70,0	60,0	ml	

Source : Direction des Statistiques Agropastorales

BURKINA - Evolution des principales productions vivrières (en milliers de tonnes)										A12
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	Estim.
Maïs	158,2	130,5	226,7	256,9	257,9	315,1	341,3	418,4	238,8	
Mil-sorgho	1597,7	1479,6	1825,5	1640,5	1199,5	2081,8	2075,6	1991,6	1975,2	
Riz-paddy	27,0	21,8	39,1	41,8	47,8	38,6	46,7	67,7	57,0	

Source : Direction des Statistiques Agropastorales

BURKINA - Production et exportation d'or (en kilogrammes)							A13
Années		1990	1991	1992	1993	1994	Prév. 1995
Production		4004,3	2925,7	2502,4	1857,4	1222,4	ND
Ventes		3471,0	3953,0	3200,0	3000,0	1641,7	2000,0

Source : Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux

BURKINA - Indice des prix à la consommation familiale africaine (base 100 : Année 1970)								A14
MOIS	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Janvier	317,9	319,5	317,3	323,7	340,0	ND	ERR	ERR
Février	314,2	329,0	317,4	326,1	329,0	ND	ERR	ERR
Mars	313,1	326,6	324,3	331,2	330,4	ND	ERR	ERR
Avril	316,0	325,9	321,8	323,7	ND	ND	ERR	ERR
Mai	312,8	329,5	319,7	321,0	ND	336,8	ERR	ERR
Juin	315,7	335,4	339,6	326,7	343,4	329,0	ERR	ERR
JUILLET	322,9	331,2	331,4	325,6	338,9	328,4	ERR	ERR
Août	316,0	328,8	333,2	329,3	347,7	337,3	ERR	ERR
Septembre	316,8	337,6	339,5	330,9	344,7	337,3	ERR	ERR
Octobre	319,7	338,4	341,6	327,2	338,9	329,6	ERR	ERR
Novembre	326,6	338,1	336,5	328,0	ND	326,4	ERR	ERR
Décembre	321,6	328,5	333,9	329,4	ND	324,0	ERR	ERR
Moyenne annuelle	317,8	330,7	329,7	326,9	ND	ND	ERR	ERR

ND : non disponible

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie

**COTE D'IVOIRE - Commercialisation des principaux produits d'exportation**  
(en milliers de tonnes)

A15

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Prév. 94-95
Cacao	619,8	673,9	848,9	703,6	804,3	747,7	697,0	885,1	767,0
Café	264,1	186,3	239,3	284,1	196,4	259,5	139,5	145,6	150,0
Coton-graine	213,5	256,1	290,8	242,9	261,1	193,7	238,8	258,2	280,0
Régime de palme	970,9	824,3	1038,0	1053,7	1242,2	1117,7	1430,6	969,5	ND
Palmiste	40,3	33,1	38,0	43,5	46,1	40,1	42,7	26,4	ND

ND : non disponible

Source : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

**COTE D'IVOIRE - Evolution des prix à la production**  
(F.cfa le kilo)

A16

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Cacao	400,0	400,0	400,0	200,0	200,0	200,0	200,0	240,0	315,0
Café (cérisse)	200,0	200,0	200,0	100,0	100,0	100,0	170,0	275,0	650,0
Coton-graine	115,0	115,0	115,0	115,0	100,0	90,0	90,0	104,0	150,0
Régime de palme	19,0	19,0	9,0	19,0	19,5	19,5	19,5	19,5	21,5

Source : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

**COTE D'IVOIRE - Evolution des principales productions vivrières**  
(en milliers de tonnes)

A17

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Estim. 94-95
Mais	435,0	460,0	480,0	500,0	521,0	493,5	512,3	559,4	ND
Mil-sorgho	64,0	67,0	70,0	73,0	76,0	79,0	91,0	ND	ND
Riz-paddy	580,0	610,0	635,0	661,0	668,0	637,4	732,0	854,0	888,5
Igname	2400,0	2300,0	2400,0	2500,0	2818,0	2666,1	2765,7	3999,0	4091,0
Manioc	1300,0	1400,0	1460,0	1520,0	1582,0	1345,8	1396,9	1547,3	ND
Banane plantain	1045,0	1010,0	1045,0	1100,0	1241,0	1241,0	1553,7	1707,4	1844,7

ND : non disponible

Source : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

**COTE D'IVOIRE - Production et exportation d'or**  
(en kilogrammes)

A18

Années	1990	1991	1992	1993	1994
Production	2,7	1075,1	1658,0	819,8	ND
Ventes	284,2	1146,2	1773,3	1906,6	1871,8

\* : cumul des neuf premiers mois

Sources : SMI et SOMIAF

COTE D'IVOIRE - Indice des prix à la consommation familiale africaine (base 100 : Août 1984-Juillet 1985)								A19
MOIS	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994 (1)
Janvier	115,4	124,0	129,3	ND	129,2	133,8	137,7	ERR
Février	115,9	126,4	129,0	ND	130,1	133,8	138,5	ERR
Mars	127,7	127,7	127,7	127,7	130,6	133,6	137,4	ERR
Avril	116,7	127,3	128,5	128,5	130,7	135,6	137,2	ERR
Mai	116,8	128,2	129,2	128,9	129,9	134,8	138,7	ERR
Juin	120,0	128,6	129,7	127,5	130,5	137,9	139,4	ERR
Juillet	120,3	128,5	129,7	127,8	130,6	137,8	138,4	ERR
Août	121,6	129,0	130,3	128,0	130,5	137,7	137,6	ERR
Septembre	121,8	129,6	ND	128,0	130,7	137,7	140,2	ERR
Octobre	122,3	129,9	ND	128,2	130,3	136,9	139,5	ERR
Novembre	124,9	128,8	ND	128,3	130,4	136,0	138,7	ERR
Décembre	123,6	128,7	ND	129,0	131,2	135,8	140,1	ERR
Moyenne annuelle	120,6	128,1	ND	ND	130,4	136,0	138,6	ERR

ND : non disponible

(1) base 100: novembre 1992-octobre 1993

Source : Institut National de la Statistique

**MALI - Commercialisation des principaux produits d'exportation**  
(en milliers de tonnes)

A20

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Prév. 94-95
Arachides /coque	11,0	6,5	5,3	8,7	2,7	6,9	2,7	0,0	16,0
Coton-graine	201,7	199,1	249,5	230,8	276,0	272,5	320,0	246,4	304,0
Karité	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	20,4

ND : non disponible

Source : Direction Nationale de l'Agriculture

**MALI - Evolution des prix à la production**  
(F.cfa le kilo)

A21

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Arachides /coque	70,0	ml							
Coton-graine	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	97,5	125,0
Maïs	55,0	ml							
Mil-sorgho	55,0	ml							
Riz-paddy	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0

ml : marché libre

Source : Direction Nationale de l'Agriculture

**MALI - Evolution des principales productions vivrières**  
(en milliers de tonnes)

A22

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Estim. 94-95
Mil-sorgho	1300,7	1206,7	1672,3	1572,7	1268,4	1690,7	1419,3	1484,9	1627,6
Maïs	232,0	178,6	214,5	225,4	196,6	226,0	218,9	283,4	290,5
Riz-paddy	209,0	236,7	287,9	337,6	282,4	444,5	404,5	427,6	437,9

Source : Direction Nationale de l'Agriculture

**MALI - Production et exportation d'or**  
(en kilogrammes)

A23

Années	1990	1991	1992	1993	1994	Prév. 1995
Production	2355,0	2597,0	6367,0	6090,0	7519,0	ND
Ventes	4328,0	5351,0	5467,0	5939,0	5799,0	8444,0

Source : Kalana et Syama

MALI - Indice des prix à la consommation (Base 100 : juillet1986-août 1987)								A24
MOIS	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Janvier	ND	105,7	105,9	106,4	110,9	104,8	ERR	ERR
Février	ND	106,3	105,8	106,2	110,2	104,6	ERR	ERR
Mars	106,3	106,3	106,5	106,9	110,3	104,1	ERR	ERR
Avril	106,6	106,6	107,2	108,3	109,8	103,8	ERR	ERR
Mai	107,6	107,6	108,0	106,4	112,5	103,7	ERR	ERR
Juin	111,7	111,7	108,8	107,9	112,9	103,3	ERR	ERR
Juillet	102,3	113,0	109,9	110,6	113,8	105,2	ERR	ERR
Août	102,9	113,3	109,4	109,7	114,2	105,3	ERR	ERR
Septembre	103,5	111,3	110,2	111,4	112,0	104,2	ERR	ERR
Octobre	104,2	110,7	111,7	111,0	108,4	105,7	ERR	ERR
Novembre	105,1	106,5	110,9	111,5	107,7	106,7	ERR	ERR
Décembre	105,7	105,8	108,4	111,3	105,7	104,8	ERR	ERR
Moyenne annuelle	ND	108,7	108,6	109,0	110,7	104,7	ERR	ERR

ND : non disponible

Source : D Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique

NIGER - Commercialisation des principaux produits d'exportation (en milliers de tonnes)								A25	
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	
Arachides	52,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Coton-graine	8,1	8,6	5,9	4,9	2,3	0,6	8,0	1,5	
Niébé	48,8	-	43,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

ND : non disponible  
Source : Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

NIGER - Evolution des prix à la production (F.cfa le kilo)										A26
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	
Arachide/coque	130,0	95,0	ml							
Coton-graine	130,0	110,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niébé	85,0	80,0	ml							
Mil	ml									
Sorgho	ml									
Riz-paddy	70,0	71,4	71,4	71,4	71,4	71,4	ml	ml	ml	ml

ml : marché libre  
ND : non disponible  
Source : Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

NIGER - Evolution des principales productions vivrières (en milliers de tonnes)										A26
PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	Prév.
Mil-sorgho	1743,6	1362,8	2326,5	1734,0	1664,1	2380,0	2174,0	2079,0	2566,0	
Niébé	296,9	208,8	301,5	320,4	223,5	461,2	75,9	424,8	ND	
Riz-paddy	75,4	61,4	52,9	63,0	9,8	9,1	40,3	9,7	ND	

ND : non disponible  
Source : Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

NIGER - Production et exportation d'uranium (en tonnes)										A27
Années	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Prév.
Production	2970,0	2964,0	2861,0	2777,0	2859,3	2965,8	2920,7	2956,6	2960,0	
Ventes	2970,0	2901,0	2824,0	2945,0	2960,0	2840,6	2970,8	2786,5	2960,0	

ND : non disponible  
Sources : Somaïr et Cominak

**NIGER - Indice des prix à la consommation familiale africaine**  
 (base 100 : Année 1970)

A28

MOIS	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Janvier	368,2	382,9	352,1	356,0	95,3	94,3	ERR	ERR
Février	365,2	381,4	342,7	350,0	93,2	92,7	ERR	ERR
Mars	364,6	373,1	344,5	344,9	95,1	93,7	ERR	ERR
Avril	366,9	365,7	349,5	343,4	96,0	92,7	ERR	ERR
Mai	364,8	359,9	349,1	347,7	97,1	94,3	ERR	ERR
Juin	362,8	364,8	360,1	355,8	97,8	96,7	ERR	ERR
Juillet	376,7	369,5	379,4	368,9	97,9	99,3	ERR	ERR
Août	384,4	363,7	371,9	360,2	96,7	96,4	ERR	ERR
Septembre	387,7	366,4	354,8	358,1	95,6	95,1	ERR	ERR
Octobre	375,7	357,4	350,1	353,4	97,2	93,3	ERR	ERR
Novembre	368,8	356,3	357,3	334,5	96,3	91,9	ERR	ERR
Décembre	369,0	350,9	356,7	347,5	94,9	93,3	ERR	ERR
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>371,2</b>	<b>366,0</b>	<b>355,7</b>	<b>351,7</b>	<b>96,1</b>	<b>94,5</b>	<b>ERR</b>	<b>ERR</b>

ND : non disponible

Source : Direction Nationale de la Statistique et des Comptes Nationaux

**SENEGAL - Commercialisation des principaux produits d'exportation**  
(en milliers de tonnes)

A29

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Prév. 94-95
Arachide/coque	614,0	710,8	415,2	608,2	279,3	418,4	182,0	259,3	245,5
dt arachide de bouche	20,8	14,4	15,6	6,8	8,2		15,4		
Coton-graine	26,9	38,8	38,7	29,3	44,7	52,0	51,2	38,8	39,1

ND : non disponible

Source : Direction Nationale de l'Agriculture

**SENEGAL - Evolution des prix à la production**  
(F.cfa le kilo)

A30

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Arachide.d'huilerie	90,0	90,0	70,0	70,0	70,0	80,0	80,0	100,0	120,0
Coton-graine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,0	150,0
Mil-sorgho	70,0	70,0	ml						
Riz-paddy	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	85,0	90,0	90,0

ml : marché libre

Source : Direction Nationale de l'Agriculture

**SENEGAL - Evolution des principales productions vivrières**  
(en milliers de tonnes)

A31

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Estim. 94-95
Mil-sorgho	633,7	801,3	594,2	765,8	660,4	670,6	754,1	752,6	679,6
Maïs	107,9	113,6	123,3	131,4	133,1	102,6	114,6	138,3	105,0
Riz-paddy	148,3	135,8	146,4	168,2	181,1	193,9	214,0	193,4	149,7
Niébé	54,9	28,6	17,3	26,4	12,2	16,7	8,7	44,0	48,0

Source : Direction Nationale de l'Agriculture

**SENEGAL - Production et exportation de phosphate**  
(en milliers de tonnes)

A32

Années	1990	1991	1992	1993	1994	Prév. 1995
Production	2338,9	1740,5	2283,5	1667,0	1587,4	1671,0
Ventes	1507,1	1373,2	1165,5	1089,5	535,9	1120,0

Sources : CSPT et SSPT

SENEGAL - Indice des prix à la consommation familiale africaine (base 100 : Année 1970)								A33
MOIS	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Janvier	471,8	461,4	450,3	458,1	454,9	451,9	ERR	ERR
Février	462,2	457,8	448,8	460,1	450,6	453,4	ERR	ERR
Mars	456,8	454,2	446,6	454,9	445,5	451,9	ERR	ERR
Avril	455,7	459,0	450,9	460,3	461,3	455,1	ERR	ERR
Mai	458,3	448,3	451,0	457,7	451,8	445,1	ERR	ERR
Juin	466,2	439,6	452,4	458,3	443,6	451,6	ERR	ERR
Juillet	460,6	450,3	460,9	451,5	448,1	454,2	ERR	ERR
Août	482,6	464,6	473,2	461,8	453,7	456,7	ERR	ERR
Septembre	474,2	472,9	473,9	469,6	455,4	449,9	ERR	ERR
Octobre	469,0	462,5	474,5	476,5	462,4	455,1	ERR	ERR
Novembre	464,0	456,6	467,7	463,2	451,7	454,6	ERR	ERR
Décembre	465,3	455,5	459,0	455,0	451,8	449,5	ERR	ERR
Moyenne annuelle	465,6	456,9	459,1	460,6	452,6	452,4	ERR	ERR

ND : non disponible  
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique

**TOGO - Commercialisation des principaux produits d'exportation**  
(en milliers de tonnes)

A34

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Prév. 94-95
Cacao	12,6	11,1	8,3	9,5	6,8	5,2	6,0	3,9	5,0
Café marchand	11,4	11,1	14,8	13,6	12,8	25,9	5,4	9,8	14,0
Coton graine	79,1	67,0	78,8	73,9	99,6	97,5	64,8	84,4	120,0
Karité	4,5	16,7	0,9	4,2	6,4	3,0	ND	ND	ND
Palmistes	0,2	0,0	0,0	0,0	8,2	14,5	15,1	15,7	9,0
Arachide décortiquée	19,6	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ND

Source : OPAT

**TOGO - Evolution des prix à la production**  
(F.cfa le kilo)

A35

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Cacao	360,0	360,0	300,0	225,0	250,0	250,0	225,0	550,0	550,0
Café marchand	400,0	400,0	350,0	175,0	175,0	185,0	150,0	350,0	650,0
Coton-graine	105,0	105,0	95,0	95,0	100,0	100,0	90,0	110,0	145,0
Karité	50,0	35,0	15,0	25,0	35,0	40,0	40,0	40,0	40,0
Palmistes	50,0	35,0	15,0	25,0	35,0	40,0	40,0	54,0	59,0
Arachide décortiquée	150,0	45,0	45,0	50,0	50,0	50,0	50,0	124,0	136,0

ND : non disponible

Source : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles

**TOGO - Evolution des principales productions vivrières**  
(en milliers de tonnes)

A36

PRODUITS	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	Estim. 94-95
Mil-sorgho	212,9	168,2	175,5	249,8	172,5	191,2	187,6	201,5	229,8
Maïs	127,0	172,1	296,3	287,3	285,4	231,4	278,1	293,0	361,7
Riz-paddy	19,8	23,2	28,7	27,7	25,2	39,8	25,3	34,0	46,3
Manioc	410,7	355,2	413,1	408,6	592,9	510,5	452,0	389,5	514,2
Igname	409,4	364,4	409,4	360,4	391,9	376,5	368,0	530,4	472,1
Haricot	23,1	36,2	18,0	22,8	19,6	17,0	23,8	38,6	30,1

Source : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles

**TOGO - Production et exportation de phosphate**  
(en milliers de tonnes)

A37

Années	1990	1991	1992	1993	1994	Prév. 1995
Production	2438,6	2964,7	2393,9	1794,3	2181,5	2600,0
Ventes	2455,4	3074,4	2081,5	1543,6	2233,8	2200,0

Source : OTP

TOGO - Indice des prix à la consommation familiale africaine (base 100 : Année 1970)								A38
MOIS	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Janvier	375,4	381,2	374,8	365,3	375,5	390,1	ERR	ERR
Février	379,9	380,9	382,3	369,3	377,6	390,1	ERR	ERR
Mars	377,0	376,1	375,8	375,2	377,4	393,6	ERR	ERR
Avril	379,6	382,3	381,5	382,5	380,5	ND	ERR	ERR
Mai	384,0	389,8	382,5	385,9	380,4	393,6	ERR	ERR
Juin	381,9	385,9	368,0	401,6	374,2	393,6	ERR	ERR
Juillet	376,4	381,8	376,9	391,5	383,3	ND	ERR	ERR
Août	376,3	372,6	376,1	383,3	377,6	ND	ERR	ERR
Septembre	376,8	364,7	368,7	366,1	381,7	ND	ERR	ERR
Octobre	375,9	371,1	362,0	369,2	371,9	ND	ERR	ERR
Novembre	367,7	372,7	367,3	368,1	377,6	ND	ERR	ERR
Décembre	372,0	374,5	362,5	365,8	388,2	ND	ERR	ERR
Moyenne annuelle	376,9	377,8	373,2	377,0	378,8	ND	ERR	ERR

ND : non disponible  
Source : Direction Nationale de la Statistique

## LES INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE AU 30 SEPTEMBRE 1994

Outre la détente imprimée aux taux directeurs, la politique de la monnaie et du crédit de l'Institut d'émission a été marquée, au cours du troisième trimestre 1994, par l'achèvement de la mise en oeuvre du nouveau dispositif de gestion monétaire.

En effet, les premières émissions de titres d'Etat, en représentation des concours consolidés, sont intervenues en juillet 1994. En contribuant à renforcer la flexibilité des interventions de la Banque Centrale, la titrisation vise à assurer l'efficacité des différents volets du dispositif de gestion de la monnaie en vigueur. Elle s'est traduite par le transfert aux Etats, du montant des consolidations portées antérieurement par les établissements de crédit et comptabilisées dans les concours à l'économie ou dans des comptes d'ordre et divers.

### I - EVOLUTION DES INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE

#### A - Evolution globale

Les concours de la Banque Centrale se sont établis à 835,2 milliards à fin septembre 1994, en baisse de 103,1 milliards, ou 11,0% par rapport à fin juin 1994. Cette évolution est liée au dégonflement de 485,1 milliards ou 82,2% des concours aux banques et établissements financiers, atténué par une hausse de 382,0 milliards ou 109,7% de ceux accordés aux Etats.

D'une année à l'autre, ils enregistrent un repli de 262,0 milliards, soit 23,9%, imputable à une contraction de 654,5 milliards ou 86,2% des concours aux établissements de crédit dont l'incidence a été tempérée par une progression de 392,5 milliards ou 116,3% des concours aux Trésors nationaux.

	Sept. 93	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
	<i>Milliards de F. CFA</i>			
<b>Concours aux Trésors nationaux.....</b>	337,6	355,5	348,1	730,1
- découverts en comptes courants (article 14)	331,0	351,0	343,1	328,5
- tirages article 15 .....	5,1	4,4	4,1	3,8
Total concours statutaires (article 16) .....	336,1	355,4	347,2	332,3
- titres d'Etat .....				396,2
- mobilisations d'obligations cautionnées (article 12)	1,5	0,1	0,9	1,6
<b>Concours aux banques et établissements financiers</b>	<b>759,6</b>	<b>695,5</b>	<b>590,2</b>	<b>105,1</b>
dont :				
. crédits de campagne .....	20,9	22,3	7,0	-
. consol.+titris.+ex-Oncad .....	606,7	596,2	575,1	97,1
<b>Total des interventions .....</b>	<b>1097,2</b>	<b>1051,0</b>	<b>938,3</b>	<b>835,2</b>
. Variations (en %) .....		-4,2	-10,7	-11,0

L'accroissement annuel de 392,5 milliards des concours aux Trésors nationaux, est essentiellement dû à la titrisation des soldes débiteurs et créances gelées antérieurement consolidés dans les livres de la Banque Centrale. L'impact de cette hausse a été légèrement modéré par une baisse de 3,8 milliards des concours plafonnés au titre de l'article 16 des statuts de l'Institut d'émission.

S'agissant des concours aux banques et établissements financiers, ils enregistrent une baisse de 654,5 milliards, imputable aussi bien aux refinancements des crédits de campagne (-20,9 milliards), qu'à ceux des crédits ordinaires (-633,6 milliards, dont 432,9 milliards à la suite de la titrisation des concours consolidés).

La part des concours aux établissements de crédit dans le montant global des interventions a fléchi de 50,3 points de pourcentage d'un trimestre à l'autre, pour se situer à 12,6%. Par rapport à la même période de l'année précédente, le repli ressort à 56,6 points.

## B - Evolution par Etat

D'un trimestre à l'autre, les concours de la Banque Centrale accusent une baisse dans tous les Etats, à l'exception du Mali, où une légère hausse de 0,6 milliard est observée. D'une année à l'autre, le mouvement baissier a concerné tous les Etats.

### 1 - Bénin

Les concours de la Banque Centrale ont fléchi de 23,1 milliards d'un trimestre à l'autre, pour ressortir à 32,5 milliards. Cette évolution a été exclusivement impulsée par la baisse des concours aux banques et établissements financiers (-47,3 milliards), ceux consentis au Trésor ayant en revanche progressé de 24,2 milliards, correspondant essentiellement à l'encours des titres d'Etat porté par l'Institut d'émission. Les concours aux établissements de crédit ont été entièrement résorbés, en relation avec la titrisation des concours consolidés (44,3 milliards), conjuguée à l'apurement intégral du reliquat du concours exceptionnel (3,0 milliards). D'une année à l'autre, le fléchissement s'établit à 30,2 milliards sous l'effet d'une baisse de 50,3 milliards des concours aux établissements de crédit, atténuée par un accroissement de 20,1 milliards de ceux au Trésor national.

### 2 - Burkina

D'un trimestre à l'autre, les concours de l'Institut d'émission accusent une contraction de 9,6 milliards, pour ressortir à 23,5 milliards. Cette baisse s'explique essentiellement par l'apurement du reliquat des refinancements de la SIEL en liquidation (0,5 milliard) et par la cession intégrale des titres d'Etat (9,0 milliards).

Par rapport à septembre 1993, la baisse ressort à 7,1 milliards, en liaison avec la progression de 2,5 milliards des utilisations du Trésor.

### 3 - Côte d'Ivoire

En s'inscrivant à 471,6 milliards à fin septembre 1994, les interventions de la Banque Centrale enregistrent une baisse de 46,8 milliards par rapport à fin juin 1994. Cette évolution est exclusivement imputable au recul de 220,6 milliards des concours aux établissements de crédit, partiellement compensé par une hausse de 173,8 milliards de ceux au Trésor.

Par rapport à fin septembre 1993, les concours de l'Institut d'émission ont fléchi de 193,9 milliards, suite au reflux de 376,8 milliards des concours aux banques et établissements financiers, atténué par une progression de 182,9 milliards des concours à l'Etat, consécutive notamment à la titrisation des concours précédemment consolidés qui a porté sur un montant de 186,1 milliards.

### 4 - Mali

Les interventions de l'Institut d'émission se sont accrues de 0,6 milliard d'un trimestre à l'autre, pour s'établir à 42,3 milliards à fin septembre 1994. Cette hausse est imputable aux concours au Trésor qui progressent de 24,5 milliards, à la suite essentiellement de la titrisation des concours consolidés, tandis que ceux aux banques et établissements financiers baissent de 23,9 milliards.

D'une année à l'autre, la baisse ressort à 3,2 milliards sous l'impact d'un repli de 23,9 milliards des concours aux établissements de crédit, atténué par une hausse de 20,7 milliards des utilisations du Trésor national.

#### 5 - Niger

En ressortant à 41,1 milliards à fin septembre 1994, contre 42,8 milliards en juin 1994, les interventions de la Banque Centrale se sont contractées de 1,7 milliard, en liaison avec la réduction de 25,9 milliards des concours aux établissements de crédit. L'impact de cette baisse a été atténué par un accroissement de 24,2 milliards des concours au Trésor, à la suite de la titrisation portant sur un montant de 25,9 milliards.

Par rapport à l'année précédente, le repli se situe à 0,6 milliard, sous l'effet d'une hausse plus importante des concours au Trésor.

#### 6 - Sénégal

Les interventions de l'Institut d'émission enregistrent une baisse de 16,8 milliards pour ressortir à 198,2 milliards à fin septembre 1994. Ce fléchissement résulte d'un dégonflement des concours aux banques et établissements financiers à hauteur de 157,8 milliards, partiellement compensé par un accroissement de 141,0 milliards de ceux à l'Etat, à la suite de la titrisation qui a porté sur un montant de 143,7 milliards.

En rythme annuel, la baisse s'établit à 23,8 milliards, suite à un repli de 167,9 milliards des concours aux établissements de crédit, modéré par une progression de 144,1 milliards des engagements du Trésor.

#### 7 - Togo

A fin septembre 1994, les concours de la Banque Centrale ont atteint 26,0 milliards, contre 31,7 milliards le trimestre dernier, en baisse de 5,7 milliards. Cette contraction a concerné exclusivement les concours au Trésor.

Par rapport à l'année précédente, la baisse ressort à 3,2 milliards, dont 3,1 milliards au titre des concours à l'Etat.

## **II - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'EVOLUTION DES CONCOURS A L'ECONOMIE**

Les concours de l'Institut d'émission à l'économie, constitués des concours aux banques et établissements financiers et des mobilisations d'obligations cautionnées, se sont contractés de 484,4 milliards ou 81,9% d'un trimestre à l'autre, en s'inscrivant à 106,7 milliards à fin septembre 1994. Sur la même période, le taux de refinancement des crédits à l'économie, s'est inscrit en baisse de 27,3 points, revenant de 35,0% à 7,7%, en liaison notamment avec la titrisation des concours consolidés.

En rythme annuel, les concours à l'économie ont baissé de 654,4 milliards ou 86,0%. Le taux de refinancement a corrélativement reculé de 36,5%.

	Sept. 1993	Mars 1994	Juin 1994	Sept. 1994
	<i>en milliards de F. CFA</i>			
<b>Crédits à l'économie .....</b>	<b>1 720,4</b>	<b>1 746,8</b>	<b>1 691,0</b>	<b>1 388,3</b>
dont crédits de campagne .....	63,8	105,3	78,7	34,7
Variations (en %) .....	-	+1,5	-3,2	-17,9
<b>Refinancements des crédits à l'économie</b>	<b>761,1</b>	<b>695,6</b>	<b>591,1</b>	<b>106,7</b>
concours aux banques et établissements financiers	759,6	695,5	590,2	105,1
obligations cautionnées .....	1,5	0,1	0,9	1,6
Variations (en %) .....	-	-8,6	-15,0	-81,9
<b>Part des crédits à l'économie refinancée auprès de la BCEAO en %</b>	<b>44,2</b>	<b>39,8</b>	<b>35,0</b>	<b>7,7</b>

## A - Structure des concours à l'économie

Nonobstant la titrisation des concours consolidés à hauteur de 432,9 milliards, la structure des refinancements des crédits à l'économie selon les procédures de mobilisation, reste marquée par la prédominance des concours au taux exceptionnel de 3,0% (titres PASFI et consolidations). Ils constituent à fin septembre 1994, 91,0% des refinancements, contre respectivement 97,3% et 79,7 % en juin 1994 et septembre 1993. S'agissant des avances au taux du marché monétaire, elles représentent 7,8 % des concours à l'économie en septembre 1994, en hausse de 6,0 points par rapport à juin 1994.

Outre les concours aux conditions exceptionnelles de 3 % et les avances au titre du marché monétaire, les concours à l'économie portent également sur l'encours des refinancements des créances saines de l'ex-BNDS et de l'ex-BSK (0,8 milliard) et sur la mobilisation d'obligations cautionnées au Sénégal (0,5 milliard).

### Structure des refinancements selon les procédures de mobilisation

	Sept. 1993	Juin 1994		Sept. 1994	
	Milliards F. CFA %				
Réescompte-Pension.....	606,7	79,7	575,1	97,3	97,1
dont					
. substitution ex-ONCAD .....	20,9	2,7	11,1	1,9	-
. titres PASFI .....	145,4	19,1	123,6	20,9	89,6
. consolidations.....	440,4	57,9	440,4	74,5	7,5
Avances Garanties .....	147,9	19,4	12,5	2,1	9,6
dont					
. marché monétaire .....	143,3	18,8	10,8	1,8	8,3
. avances TES .....	4,6	0,6	1,7	0,3	1,3
Autres.....	6,5	0,9	3,5	0,6	-
Total.....	761,1	100,0	591,1	100,0	106,7
					100,0

Les refinancements des crédits ordinaires sont dominés par les avances adossées aux titres PASFI en Côte d'Ivoire qui s'élèvent à 89,6 milliards, soit 84,0 % du montant global. Les consolidations d'un montant de 7,5 milliards ou 7,0 % sont localisées au Togo où la titrisation n'est pas encore effective.

Le faible niveau des avances au titre du marché monétaire de l'Union reflète la situation de surliquidité actuelle du système bancaire et le développement des prêts interbancaires.

D'un trimestre à l'autre, ces avances ont enregistré une baisse de 2,5 milliards ou 23,1 %. Par rapport à la même période de l'année précédente, elles régressent de 135,0 milliards ou 94,2%.

## B - Répartition des concours à l'économie selon la nature des besoins financés

Les concours de la Banque Centrale à l'économie à fin septembre 1994, sont marqués par la résorption totale des refinancements des crédits de campagne qui s'établissaient à 7,0 milliards le trimestre précédent.

Cette évolution reflète d'une part, l'amenuisement des besoins de financement de la campagne agricole dans l'ensemble des Etats et, d'autre part, la maîtrise du financement agricole dans la plupart des Etats, conjuguée à l'amélioration de la trésorerie des intervenants suite notamment à la bonne tenue des cours des produits de base.

	Sept. 93		Juin 94		Sept. 94	
	milliards F. CFA	%	milliards F. CFA	%	milliards F. CFA	%
Refinancements crédits de campagne .....	20,9	2,7	7,0	1,2	-	-
Refinancements crédits ordinaires .....	740,2	97,3	584,1	98,8	106,7	100,0
dont consol.+titris. + ex-Oncad .....	606,7	79,7	575,1	97,3	97,1	91,0
Total .....	761,1	100,0	591,1	100,0	106,7	100,0

### **III - LES INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS**

Par rapport aux plafonds statutaires des concours aux Trésors nationaux et aux maxima des concours à l'économie fixés par le Conseil d'Administration, les réalisations se présentent comme suit:

	Septembre 1994					
	Concours à l'économie		Concours à l'Etat		Montant global	
	Plafonds	Réalisations nettes	Plafonds	Réalisations	Plafonds	Réalisations
<i>Milliards de F. CFA</i>						
BENIN .....	44,3	-	14,3	6,9	58,6	6,9
BURKINA .....	9,0	-	23,2	23,1	32,2	23,1
COTE D'IV. ....	547,5	89,6	120,6	191,0	668,1	280,6
MALI .....	23,9	-	18,4	18,4	42,3	18,4
NIGER .....	25,9	-	14,8	16,6	40,7	16,6
SENEGAL .....	173,4	1,3	51,7	58,1	225,1	59,4
TOGO .....	7,5	7,5	18,2	18,2	25,7	25,7
Titres d'Etat .....				396,2		396,2
Total net .....	831,5	98,4	261,2	728,5	1092,7	826,9
Avances sur Marché Monétaire (a) .....	-	8,3	-	-	-	8,3
<b>Total brut (b)</b> .....	<b>831,5</b>	<b>106,7</b>	<b>261,2</b>	<b>728,5</b>	<b>1092,7</b>	<b>835,2</b>

En s'établissant à 826,9 milliards à fin septembre 1994, dont 396,2 milliards de titres d'Etat, le concours global de la Banque Centrale net des avances du marché monétaire, dégage une marge de 265,8 milliards par rapport au plafond annuel de 1092,7 milliards, qui conclut les montants correspondant aux créances précédemment consolidées, provisoirement maintenus dans le maximum de concours à l'économie.

#### **A - Concours aux Trésors nationaux**

Les concours aux Trésors nationaux, au titre de l'article 16 des statuts, accusent un dépassement de 71,1 milliards sur les plafonds à fin septembre 1994. Par rapport au trimestre précédent, le dépassement a été résorbé à hauteur de 14,9 milliards, à la suite notamment du produit de l'émission de bons du Trésor au Togo et des entrées de ressources au titre des programmes d'ajustement structurel. En rythme annuel, la baisse se situe à 3,8 milliards. Les utilisations sont supérieures aux plafonds dans trois Etats, tandis que des marges variables sont dégagées dans les autres Etats.

En Côte d'Ivoire, nonobstant une contraction de 12,3 milliards par rapport à juin 1994, imputable notamment à l'encasement le 6 juillet 1994, d'un concours de 10,0 milliards de la Caisse Française de Développement, le niveau du dépassement s'est établi à 70,4 milliards à fin septembre 1994.

(a) Avances marché monétaire, y compris obligations cautionnées. Elles sont hors plafond.

(b) Total brut = réalisations nettes + concours marché monétaire.

**Au Niger**, le dépassement s'est aggravé de 0,8 milliard d'un trimestre à l'autre pour se chiffrer à 1,8 milliard en septembre 1994, en liaison avec l'exécution des dépenses courantes, au rang desquelles figure la résorption des arriérés de paiement de l'Etat.

**Au Sénégal**, l'aggravation du dépassement, qui ressort à 6,4 milliards, contre 3,3 milliards un trimestre plus tôt, résulte essentiellement des débits opérés en règlement des sommes dues à la Banque Centrale au titre des intérêts sur position négative des disponibilités extérieures et des créances saines de l'ex-BNDS et de l'ex-BSK.

#### **B - Concours à l'économie**

Par rapport aux plafonds de septembre 1994, les réalisations nettes qui s'établissent à 98,4 milliards, dégagent une marge de 733,1 milliards, en hausse de 489,6 milliards comparée au trimestre précédent. Outre l'incidence du transfert aux Etats des concours précédemment consolidés à hauteur de 432,9 milliards, l'élargissement de la marge par rapport à fin juin 1994 s'explique également par le repli des refinancements adossés aux titres PASFI en Côte d'Ivoire et aux effets de substitution ex-ONCAD au Sénégal, pour des montants respectifs de 34,0 milliards et 11,1 milliards, conjugué à la résorption de l'encours résiduel du concours exceptionnel au Bénin (3,0 milliards) et à l'apurement de l'avance précédemment consentie à la SIEL-Burkina en liquidation (0,5 milliard).

Au total, les interventions de l'institut d'émission au terme du troisième trimestre de l'exercice monétaire 1994, ont été largement influencées par la titrisation des concours précédemment consolidés. Les cessions en cours de ces titres aux banques et autres institutions devraient permettre de renforcer la flexibilité des interventions et partant, l'efficacité des instruments de politique monétaire de la Banque Centrale. Toutefois, la rigidité à la baisse des dépassements au titre de l'article 16 des statuts de la Banque Centrale dans certains Etats demeure une source de préoccupation

---

## **SITUATION MONETAIRE DE L'UMOA AU 30 SEPTEMBRE 1994**

---

L'évolution de la conjoncture économique, financière et monétaire des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine, durant les neuf premiers mois de l'année 1994, porte la marque des effets de la modification, en janvier 1994, de la parité du franc CFA et des programmes mis en oeuvre à la suite des accords conclus avec les institutions de Bretton Woods.

Au niveau de la production agricole, la campagne de commercialisation des produits d'exportation 1993-1994 fait ressortir des résultats provisoires meilleurs que ceux de la campagne précédente, avec notamment des hausses en volume de 42,5%, 6,7% et 2,7%, respectivement pour les collectes d'arachide, de cacao et de café. Ces réalisations ont été favorisées notamment par l'amélioration des conditions climatiques dans les zones de production, tandis que la collecte de coton-graine est demeurée quasi-stable. Quant à la production vivrière, elle ressort également en nette amélioration.

L'activité minière, pour sa part, s'est inscrite en baisse de 3,5% pour le pétrole brut au Bénin à fin juin 1994 et de 4,1% pour l'uranium au Niger. En ce qui concerne l'or, le recul de la production ressort à 34,1% au Burkina et à 2,3% au Mali à fin septembre 1994 et à 4,9% en Côte d'Ivoire à fin octobre 1994. Concernant les phosphates, la production a reculé de 9,5% à fin août 1994 au Sénégal et progressé de 19,3% au Togo, en raison du retour à des conditions normales d'exploitation dans ce dernier pays.

S'agissant de l'activité industrielle, les données disponibles laissent apparaître des évolutions contrastées selon les branches. Les unités de transformation de produits locaux, orientées vers l'exportation, ont enregistré un accroissement de leurs productions, en raison des gains de compétitivité résultant de la modification de parité. Par contre, l'activité des unités tournées vers le marché intérieur a été déprimée, sous les effets conjugués du renchérissement de leurs consommations intermédiaires et de la contraction du pouvoir d'achat des ménages.

En ce qui concerne l'évolution des prix, les données officielles traduisent, par rapport à fin décembre 1993, des hausses différencierées selon les Etats. Ainsi, le taux d'inflation, mesuré par la variation de l'indice des prix à la consommation de type africain, ressort à fin septembre 1994 à 43,5% au Bénin, 40,0% au Niger, 39,5% au Sénégal, 30,0% au Burkina et 27,8% en Côte d'Ivoire. Pour les autres Etats, la hausse des prix ressort à 32,2% au Mali à fin août 1994 et à 38,1% au Togo à fin juin 1994.

Au plan des finances publiques, les efforts accentués de rigueur dans le cadre de la mise en place de programmes d'ajustement structurel, soutenus par les partenaires au développement, ont impulsé un certain

redressement de la situation. En effet, le solde des opérations budgétaires a connu une amélioration d'ensemble pour les neuf premiers mois de l'année 1994, avec une progression sensible des recettes et une relative maîtrise des dépenses. En ce qui concerne les mobilisations de ressources extérieures prévues en appui aux programmes, elles se sont élevées à 681,6 milliards à fin septembre 1994, dont 543,6 milliards d'apports multilatéraux et 138,0 milliards de concours bilatéraux. Ces mobilisations représentaient 54,8% des prévisions totales.

## I - SITUATION MONETAIRE GLOBALE DE L'UNION

Comparée à celle arrêtée à fin décembre 1993, la situation monétaire au 30 septembre 1994 laisse apparaître une forte amélioration de la position extérieure nette des institutions monétaires, une légère progression du crédit intérieur, un accroissement de la masse monétaire et une contraction des interventions de la Banque Centrale en faveur des Trésors nationaux et des établissements de crédit.

### 1. Avoirs extérieurs nets

#### 1.1. Evolution d'ensemble

L'amélioration amorcée au lendemain de la modification de parité s'est poursuivie tout au long des trois premiers trimestres de l'année 1994. Ainsi, la position extérieure nette des institutions monétaires, débitrice de 225,0 milliards en décembre 1993, est devenue créditrice de 362,2 milliards en septembre 1994, soit une amélioration de 587,2 milliards.

Cette évolution s'explique principalement par l'importance des ressources extérieures mobilisées auprès des partenaires au développement, à la suite de la mise en place par les Etats de programmes d'ajustement soutenus par les institutions de Bretton Woods. L'amélioration des recettes d'exportation, qui ont bénéficié de l'impact conjugué de la modification de la parité et des niveaux satisfaisants des cours des matières premières sur les marchés mondiaux, a également influé sur le redressement de la position extérieure de l'Union, de même que l'afflux de francs français aux guichets de l'Institut d'émission (environ 60,0 milliards). En outre, sous l'impact du ralentissement des sorties brutes, lié à la suspension des rachats de billets de la BCEAO, ainsi que de la reprise des entrées brutes au titre des investissements et du rapatriement de placements extérieurs, la balance des capitaux privés s'améliorerait de 117,0 milliards en 1994.

Sur une base annuelle, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 625,1 milliards. Par rapport aux réalisations à fin juin 1994, ils augmentent de 193,9 milliards.

#### 1.2. Avoirs extérieurs de la BCEAO

La position extérieure nette de l'Institut d'émission s'est sensiblement confortée en ressortant créditrice de 233,5 milliards à fin septembre 1994, après avoir été débitrice de 134,2 milliards en décembre 1993. Cette situation résulte du renforcement des réserves de change qui se sont élevées à 900,3 milliards contre 190,3 milliards neuf mois plus tôt, tandis que dans le même temps, les engagements extérieurs passaient de 324,5 milliards à 666,8 milliards. Par rapport à fin septembre 1993, la position extérieure nette de la Banque Centrale s'est améliorée de 374,7 milliards. Comparée au niveau du 30 juin 1994, elle s'est confortée de 189,9 milliards.

En conséquence, le taux de couverture de l'émission monétaire a enregistré un net redressement pour se fixer à 68,9% à fin septembre 1994, contre 54,1% en juin 1994, 17,1% en décembre 1993 et 17,4% en septembre 1993.

#### 1.3. Avoirs extérieurs des banques

Les avoirs extérieurs nets des banques se sont également fortement consolidés au cours de la période sous revue. En effet, négatifs de 90,8 milliards en décembre 1993, ils sont devenus positifs dès le mois de

janvier 1994, sous l'influence des transferts importants sur l'extérieur opérés par les banques. Ils s'établissent à -128,7 milliards en septembre 1994. La constitution de disponibilités à l'étranger et l'accroissement des dépôts de garantie sont à l'origine de cette évolution, comme le reflète l'augmentation de 281,1 milliards des avoirs extérieurs bruts du système bancaire.

L'amélioration des avoirs extérieurs nets des banques ressort, sur une base annuelle, à 219,5 milliards, mais seulement à 4,0 milliards pour le troisième trimestre 1994.

## 2. Crédit Intérieur

Le crédit intérieur s'est élevé à 2.271,6 milliards, en progression de 3,5% par rapport aux réalisations à fin décembre 1993, avec des évolutions divergentes de ses deux composantes, qui résultent des ajustements opérés à la suite des opérations de titrisation de concours consolidés survenues durant le troisième trimestre de l'année 1994. En l'absence des opérations de titrisation, le crédit intérieur se serait chiffré à 2.071,3 milliards, en baisse de 5,6% par rapport au niveau atteint neuf mois plus tôt.

### 2.1. Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie se sont établis à 1.388,3 milliards, en retrait de 375,8 milliards ou de 21,3% par rapport au niveau atteint à fin décembre 1993.

A cet égard, il convient de relever qu'en raison de la titrisation des concours consolidés, des crédits gelés jadis maintenus à titre statistique dans les crédits à l'économie, ont été apurés pour un montant global de 232,7 milliards pour six pays de l'Union concernés à fin septembre 1994. Ainsi, la baisse des crédits à l'économie ressort à 143,1 milliards ou 8,1% si l'impact de la titrisation n'est pas pris en compte.

Cette baisse s'explique par ailleurs par le ralentissement de l'activité dans le secteur tertiaire, principal bénéficiaire traditionnel des financements bancaires. Elle traduit également l'amélioration de la trésorerie des entreprises exportatrices qui ont tiré profit de la modification de parité, comme en témoigne la résorption de la quasi-totalité des crédits de campagne dont l'encours s'est élevé à 34,7 milliards au 30 septembre 1994 contre 63,8 milliards en septembre 1993 et 96,7 milliards en décembre 1993.

Enfin, le recul des crédits à l'économie a également été induit par la prise en charge par deux Etats, dans le cadre de la restructuration du système bancaire, de crédits compromis pour un total de 36,3 milliards ainsi que par l'apurement des arriérés intérieurs par l'ensemble des Etats de l'Union.

Comparés au niveau atteint un an plus tôt, les crédits à l'économie accusent une baisse de 19,3%. Par rapport aux réalisations à fin juin 1994, leur encours régresse de 17,9%.

### 2.2. Position nette des gouvernements

La position nette débitrice des gouvernements a accusé une dégradation de 453,4 milliards pour s'établir à 883,3 milliards à fin septembre 1994, essentiellement sous l'impact du transfert, au niveau de la situation des Etats, après la titrisation, des créances gelées et soldes débiteurs consolidés. En effet à fin septembre 1994, le montant des titres d'Etat s'élevait à 396,2 milliards pour ceux détenus par l'Institut d'émission et à 36,8 milliards pour ceux acquis par les banques primaires. En l'absence de la titrisation, la position nette des gouvernements se serait située à 450,3 milliards, soit une dégradation de 20,4 milliards.

La mise à disposition des Etats de la contre-valeur des tirages effectués sur les ressources du FMI a également contribué à l'accentuation de la position nette débitrice des gouvernements ; les engagements à ce titre se sont alourdis de 95,9 milliards.

En ce qui concerne les utilisations au titre de l'article 16 des statuts de la BCEAO, elles ont diminué de 27,9 milliards pour s'établir à 332,4 milliards, en relation notamment avec les mobilisations de ressources extérieures. Toutefois, des dépassements par rapport aux maxima statutaires sont observés en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal pour un total de 78,8 milliards.

Sur une base annuelle, la détérioration de la position nette débitrice des gouvernements ressort à 454,6 milliards et à 448,6 milliards pour le trimestre écoulé. En l'absence de la titrisation, la dégradation serait réduite respectivement à 21,7 milliards et 15,7 milliards.

Les mobilisations de ressources extérieures ont également permis une consolidation des dépôts des Etats qui ont augmenté de 83,8 milliards dans les livres de l'Institut d'émission et de 66,8 milliards dans ceux des banques primaires, pour ressortir respectivement à 136,5 milliards et 451,5 milliards.

### **3. Masse monétaire**

La masse monétaire s'est accrue de 24,7% pour s'établir à 2.483,6 milliards. Cette hausse est imputable notamment à l'importance des entrées nettes de ressources extérieures et, dans une moindre mesure, à la conversion auprès du système bancaire de leurs encaisses de francs français par les particuliers et les entreprises.

L'expansion de la masse monétaire s'est reflétée à la fois sur la circulation fiduciaire et les dépôts en banque qui ont augmenté respectivement de 19,7% et 26,6%, pour se chiffrer à 710,3 milliards et 1.745,0 milliards.

Par rapport à fin septembre 1993 et fin juin 1994, la masse monétaire progresse respectivement de 31,8% et 2,1%.

### **4. Equilibre emplois - ressources des banques**

L'examen de la situation des établissements de crédit laisse apparaître un relèvement de 84,4% à 120,3% du taux de couverture des risques par les dépôts. Cette hausse s'explique d'une part, par l'importance des entrées nettes de ressources extérieures qui a permis une consolidation des dépôts, et d'autre part, par les ajustements statistiques opérés sur le niveau des crédits dans le cadre de l'opération de titrisation des concours consolidés. Par ailleurs, la titrisation a conduit à l'apurement de comptes d'ordre et divers à hauteur de 200,2 milliards.

### **5. Interventions globales de la Banque Centrale**

Les interventions globales de la Banque Centrale se sont fortement contractées pour se chiffrer à 835,2 milliards contre 1.170,8 milliards neuf mois plus tôt. Ce recul est imputable à plusieurs facteurs, notamment l'amélioration de la trésorerie des banques et des Etats, le développement des opérations de prêts interbancaires et l'acquisition, par le système bancaire, de titres d'Etat émis en substitution des concours consolidés. En l'absence de la titrisation, le niveau global des interventions se serait situé à 871,9 milliards à fin septembre 1994.

Il convient par ailleurs de noter la modification de la structure des interventions de l'Institut d'émission, après la titrisation des concours consolidés. Ainsi, les concours aux banques et établissements financiers sont revenus de 809,0 milliards à 105,1 milliards, tandis que les créances sur les Trésors sont passées de 361,8 milliards à 730,1 milliards.

Les interventions globales de la Banque Centrale à fin septembre 1994 s'inscrivent respectivement en retrait de 262,0 milliards et de 103,1 milliards par rapport à fin septembre 1993 et fin juin 1994.

## **II - SITUATION MONETAIRE PAR ETAT**

### **BENIN**

La situation économique et financière du Bénin durant l'année 1994 est marquée par la poursuite du programme d'ajustement structurel appuyé par les institutions de Bretton Woods et une campagne agricole satisfaisante, principalement pour la culture cotonnière. De ce fait, l'activité économique est demeurée relativement soutenue, notamment dans les secteurs primaire et tertiaire, le secteur secondaire accusant quant à lui, une contre-performance liée à la fois à un fléchissement de la demande intérieure et aux perturbations observées sur le marché nigérian.

Au plan des finances publiques, le niveau des recettes fiscales paraît satisfaisant et les dépenses salariales ont été relativement bien maîtrisées.

Cette évolution de la situation économique et financière s'est traduite au plan monétaire par une sensible amélioration de la position extérieure des institutions monétaires, une hausse du crédit intérieur et une expansion de la liquidité globale.

#### **1. Avoirs extérieurs**

Les avoirs extérieurs nets positifs des institutions monétaires se sont renforcés de 29,0 milliards pour s'établir à 102,8 milliards, sous l'effet de l'augmentation des recettes d'exportation et des concours extérieurs.

Le renforcement des avoirs extérieurs a concerlé les banques pour 19,4 milliards et l'Institut d'émission pour 9,6 milliards. En particulier, les disponibilités extérieures du Bénin se sont confortées de 31,4 milliards pour ressortir à 102,3 milliards.

Comparés aux réalisations à fin septembre 1993 et fin juin 1994, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires s'inscrivent respectivement en hausse de 34,1 milliards et 43,0 milliards.

#### **2. Crédit intérieur**

L'encours du crédit intérieur a progressé de 43,0 milliards pour s'établir à 98,6 milliards à fin septembre 1994, essentiellement sous l'effet de la dégradation de la position nette du gouvernement.

Celle-ci, créditrice de 12,1 milliards à fin décembre 1994, est en effet ressortie débitrice de 26,0 milliards à fin septembre 1994. Cette dégradation de 38,1 milliards est principalement liée à la titrisation qui s'est traduite par un transfert d'engagements de 37,3 milliards à l'Etat. Dans le même temps, l'Etat a cependant résorbé l'encours résiduel de 6,0 milliards du concours exceptionnel et a renforcé de 7,5 milliards ses dépôts auprès du système bancaire.

En l'absence de la titrisation, la position nette du gouvernement serait ressortie créditrice de 11,3 milliards.

Sur une base annuelle, la position nette du gouvernement s'est dégradée de 31,1 milliards et de 43,5 milliards par rapport au niveau atteint à fin juin 1994. Corrigée de l'impact de la titrisation, la position nette du gouvernement enregistre une amélioration de 13,2 milliards par rapport à septembre 1993 et de 0,8 milliard au troisième trimestre 1994.

Les crédits à l'économie, en s'établissant à 72,6 milliards, ont progressé de 4,9 milliards en liaison avec un accroissement de 16,6 milliards des concours ordinaires à moyen et long terme, atténué par une baisse de 11,7 milliards des crédits à court terme. Les financements de campagne, mis en place au cours des premiers mois de l'année 1994, sont entièrement résorbés depuis fin avril 1994.

Par rapport aux réalisations à fin septembre 1993 et fin juin 1994, les crédits accusent des hausses respectives de 7,5 milliards et 2,0 milliards.

### **3. Masse monétaire**

La masse monétaire s'est accrue de 41,7 milliards pour s'établir à 212,3 milliards à fin septembre 1994. Cette expansion a concerné aussi bien la circulation fiduciaire (+12,3 milliards) que les dépôts (+29,4 milliards).

Comparée au niveau de fin septembre 1993, la masse monétaire a augmenté de 43,0 milliards et de 39,1 milliards par rapport à fin juin 1994.

### **4. Equilibre emplois - ressources des banques**

L'analyse des emplois et ressources des banques fait ressortir un léger fléchissement du taux de couverture des risques par les dépôts de 226,4% à fin décembre 1993 à 223,9% neuf mois plus tard.

## **BURKINA**

L'environnement économique du Burkina est caractérisé, au cours des neuf premiers mois de l'année, par une hausse des exportations, notamment de légumes et de bétail et une évolution plutôt défavorable de l'activité industrielle.

Au niveau des finances publiques, le recouvrement satisfaisant des recettes fiscales contraste avec des moins-values sur les recettes non fiscales et un léger dépassement des dépenses salariales par rapport aux repères arrêtés dans le cadre du programme conclu avec les institutions de Bretton Woods.

La situation monétaire, quant à elle, traduit une forte amélioration de la position extérieure des institutions monétaires, une contraction du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire.

### **1. Avoirs extérieurs**

La position extérieure nette crééditrice des institutions monétaires s'est renforcée de 43,9 milliards entre décembre 1993 et septembre 1994 pour s'établir à 141,1 milliards, sous l'impact des recettes d'exportation et de la mobilisation de ressources extérieures au titre des dons (39,1 milliards) et des aides budgétaires (25,6 milliards).

L'amélioration de la position extérieure a bénéficié aussi bien aux banques qu'à l'institut d'émission, à concurrence respectivement de 19,9 milliards et de 24,0 milliards. Aussi, les disponibilités extérieures du Burkina se sont confortées de 33,3 milliards pour ressortir à 140,7 milliards.

L'amélioration de la position extérieure des institutions monétaires s'établit respectivement à 45,0 milliards et 8,0 milliards par rapport à septembre 1993 et juin 1994.

### **2. Crédit intérieur**

L'encours du crédit intérieur a reculé de 4,7 milliards pour se situer à 80,2 milliards, consécutivement à une baisse de 19,2 milliards des crédits à l'économie, atténuee par une dégradation de 14,5 milliards de la position nette du gouvernement.

La position nette du gouvernement, crééditrice de 4,9 milliards à fin décembre 1993, est devenue débitrice de 9,6 milliards à fin septembre 1994, en liaison principalement avec une hausse de l'endettement de l'Etat à l'égard des institutions monétaires, résultant de la titrisation des concours consolidés à hauteur de 9,0 milliards et de la prise en charge, par l'Etat, dans le cadre de la restructuration du système bancaire, de crédits

compromis pour un montant de 11,8 milliards. Par rapport à septembre 1993 et juin 1994, la dégradation de la PNG a été de 19,6 milliards et 11,0 milliards respectivement.

En l'absence de la titrisation, la position nette du gouvernement se serait établie à 0,6 milliard, en détérioration de 5,5 milliards par rapport à décembre 1993 et de 2,0 milliards par rapport à juin 1994.

Les crédits à l'économie, avec un encours de 70,6 milliards, régressent de 19,2 milliards, sous l'effet conjugué d'une résorption intégrale, depuis décembre 1993, des financements de la campagne et d'un recul de 16,4 milliards des crédits ordinaires, induit par la titrisation des créances consolidées et les opérations d'assainissement du portefeuille du système bancaire. Si l'impact de la titrisation n'avait pas été pris en compte, les crédits à l'économie se seraient élevés à 79,6 milliards en septembre 1994.

Le recul des crédits à l'économie s'établit respectivement à 23,3 milliards et 11,1 milliards par rapport à septembre 1993 et juin 1994.

### **3. Masse Monétaire**

En contrepartie de l'amélioration de la position extérieure nette des institutions monétaires, la liquidité globale s'est accrue de 34,7 milliards pour s'établir à 225,5 milliards. Cette évolution a concerné aussi bien la circulation fiduciaire que les dépôts, pour respectivement 11,3 milliards et 23,4 milliards.

Sur une base annuelle, l'accroissement de la masse monétaire a été de 37,0 milliards et de 7,0 milliards au cours du troisième trimestre 1994.

### **4. Equilibre emplois - ressources des banques**

Le recul des crédits à l'économie a permis le relèvement du taux de couverture des risques par les dépôts de 145,4% à 166,1%.

## **COTE D'IVOIRE**

L'année 1994 est caractérisée en Côte d'Ivoire par un redressement des principaux indicateurs économiques et financiers.

La situation économique est ainsi marquée, à fin septembre 1994, par des résultats dans l'ensemble meilleurs au plan agricole et industriel ainsi qu'une bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation.

Au plan des finances publiques, la bonne progression des recettes publiques, conjuguée à une relative maîtrise des dépenses, a permis de réduire les tensions sur la trésorerie publique.

Dans ce contexte, la situation monétaire est caractérisée par une forte amélioration de la position extérieure des institutions monétaires, une contraction du crédit intérieur et un gonflement de la masse monétaire.

### **1. Avoirs extérieurs**

La position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est atténuée de 331,7 milliards pour s'établir à 241,1 milliards, en liaison avec la reprise du soutien financier des partenaires extérieurs, le rapatriement plus régulier des recettes d'exportation et d'importantes entrées brutes de capitaux privés.

La position nette des banques, débitrice de 91,2 milliards en décembre 1993, est ressortie créditrice de 3,2 milliards à fin septembre 1994, tandis que celle de l'institut d'émission s'est réduite de 237,3 milliards pour se fixer à 244,3 milliards. Ainsi, les disponibilités extérieures négatives de la Côte d'Ivoire se sont contractées de 335,3 milliards pour ressortir à 71,2 milliards.

L'amélioration de la position extérieure des institutions monétaires a été de 351,4 milliards entre septembre 1993 et septembre 1994 et de 48,0 milliards au cours du troisième trimestre 1994.

## 2. Crédit intérieur

Le crédit intérieur, avec un niveau de 1.248,8 milliards, s'inscrit en recul de 39,4 milliards par rapport à décembre 1993. Cette évolution résulte de la baisse des crédits à l'économie qui a largement compensé la forte dégradation de la position nette du gouvernement. Celle-ci, en relation avec la titrisation des concours consolidés au cours du troisième trimestre de l'année à hauteur de 186,1 milliards, est ainsi ressortie débitrice de 557,0 milliards contre 376,1 milliards neuf mois plus tôt. Par ailleurs, le Trésor demeure en dépassement de 70,4 milliards sur le plafond statutaire des concours à l'Etat. En faisant abstraction de la titrisation, la position nette du gouvernement aurait enregistré une amélioration de 5,4 milliards.

La dégradation de la position nette du gouvernement ressort à 185,6 milliards par rapport à septembre 1993 et à 170,1 milliards durant le troisième trimestre 1994. Par ailleurs, en l'absence de l'opération de titrisation, la position nette du gouvernement se serait améliorée respectivement de 0,5 milliard et de 16,0 milliards par rapport à septembre 1993 et juin 1994.

Par contre, les crédits à l'économie se sont contractés de 220,3 milliards pour se chiffrer à 691,8 milliards. Ce reflux est imputable à la baisse de 55,1 milliards des financements de campagne et au fort recul de 165,2 milliards des concours ordinaires, résultant de l'impact de la titrisation (77,2 milliards) et de la prise en charge, par l'Etat, de crédits compromis (30,5 milliards). Par ailleurs, les opérateurs économiques, en relation avec l'amélioration de leur situation financière, se sont également désengagés vis-à-vis du système bancaire. Hors titrisation, les crédits à l'économie se seraient élevés à 773,1 milliards. Le recul des crédits à l'économie s'établit à 168,6 milliards par rapport à septembre 1993 et à 137,3 milliards par rapport à juin 1994.

## 3. Masse monétaire

La liquidité globale s'est fortement accrue de 195,0 milliards (+23,6%) pour s'établir à 1.020,0 milliards à fin septembre 1994, en liaison avec l'amélioration de la position extérieure des institutions monétaires. L'augmentation de la masse monétaire a concerné à la fois la circulation fiduciaire et les dépôts en banque, dont les niveaux ont respectivement progressé de 52,8% et de 32,8% pour s'établir à 286,9 milliards et 731,2 milliards.

La hausse de la masse monétaire s'établit à 283,5 milliards sur une base annuelle. Par contre, par rapport à juin 1994, elle se contracte de 19,4 milliards.

## 4. Equilibre emplois - ressources des banques

L'analyse de la structure des emplois et ressources des banques fait ressortir un relèvement du taux de couverture des risques par les dépôts de 57,0% à 90,5%.

## MALI

La conjoncture économique et financière du Mali durant les trois premiers trimestres de l'année 1994, est caractérisée par un recul en volume de la commercialisation du coton et de la production des principales unités industrielles.

L'exécution des finances publiques traduit une amélioration de la trésorerie publique, résultant notamment d'une maîtrise des dépenses, conjuguée à un bon niveau de recettes et à une mobilisation plus importante de dons.

La situation monétaire au 30 septembre 1994, comparée à celle à fin décembre 1993, est marquée par un redressement de la position extérieure des institutions monétaires, une quasi-stagnation du crédit intérieur et une augmentation de la masse monétaire.

## 1. Avoirs extérieurs

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 111,1 milliards à fin septembre 1994, en accroissement de 46,1 milliards par rapport à leur niveau à fin décembre 1993.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale sont passés, durant la période, de 69,7 milliards à 95,9 milliards, soit une hausse de 26,2 milliards, en liaison avec l'importance des ressources mobilisées auprès des partenaires au développement et celle du rapatriement de recettes d'exportation. Les disponibilités extérieures du Mali se sont ainsi renforcées de 54,3 milliards pour ressortir à 152,1 milliards.

En ce qui concerne les banques, leur position extérieure nette s'est renversée d'une situation débitrice de 4,7 milliards en une situation créditrice de 15,2 milliards, en raison notamment de la constitution d'avoirs à l'extérieur de l'Union pour un montant de 26,7 milliards contre 6,2 milliards en début de période.

De septembre 1993 à septembre 1994, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont améliorés de 48,3 milliards. Par contre, sur la base du dernier trimestre, ils se sont dégradés de 6,4 milliards.

## 2. Crédit Intérieur

Le crédit intérieur a pratiquement stagné, avec un niveau de 97,7 milliards contre 99,7 milliards à fin décembre 1993, à la suite d'une évolution contrastée de ses deux composantes.

La position nette du gouvernement, en ressortant débitrice de 22,4 milliards à fin septembre 1994, accuse une dégradation de 18,0 milliards qui résulte principalement de l'opération de titrisation des concours consolidés à hauteur de 23,9 milliards. Dans le même temps, l'Etat a cependant réduit de 2,7 milliards ses utilisations au titre des concours monétaires de l'Institut d'émission et accru de 14,3 milliards ses dépôts auprès des institutions monétaires.

En l'absence de la titrisation, la position nette du gouvernement à fin septembre 1994 serait ressortie créditrice de 1,5 milliard, soit une amélioration de 5,9 milliards par rapport à fin décembre 1993.

Comparée au niveau atteint un an plus tôt, la position nette du gouvernement accuse une dégradation de 16,7 milliards. Une dégradation plus marquée de 43,6 milliards est constatée par rapport aux réalisations à fin juin 1994. Si l'impact de la titrisation n'avait pas été pris en compte, la position nette du gouvernement se serait améliorée de 7,3 milliards par rapport à septembre 1993, mais aurait enregistré une dégradation de 19,6 milliards entre juin et septembre 1994.

Les crédits à l'économie, malgré la mise en place de financements pour la filière coton, ont par contre fléchi de 20,0 milliards pour se situer à 75,3 milliards, du fait essentiellement des ajustements statistiques opérés sur les concours ordinaires à la suite de l'opération de titrisation, et de la résorption des financements de campagne à hauteur de 4,7 milliards. Hors titrisation, les crédits à l'économie à fin septembre 1994 se situeraient à 99,2 milliards, soit un accroissement de 3,9 milliards par rapport à fin décembre 1993.

Sur une base annuelle, les crédits à l'économie s'inscrivent en baisse de 16,8 milliards. Leur contraction par rapport au niveau atteint à fin juin 1994 est de 25,5 milliards.

## 3. Masse monétaire

En liaison avec l'évolution des avoirs extérieurs, la masse monétaire a augmenté de 35,7% pour s'élever à 231,3 milliards. Cette expansion a été induite principalement par l'accroissement de 37,6% des dépôts en

banque qui se sont chiffrés à 145,0 milliards. La circulation fiduciaire a, pour sa part crû, de 32,6%, en relation notamment avec l'importance des conversions de francs français.

Par rapport à septembre 1993, la masse monétaire s'est accrue de 68,7 milliards et de 10,6 milliards au cours du troisième trimestre 1994.

#### **4. Equilibre emplois - ressources des banques**

Les ajustements statistiques opérés sur le niveau des crédits à l'économie à la suite de l'opération de titrisation ainsi que l'augmentation des dépôts ont entraîné un sensible relèvement de 142,3% à 231,4% du taux de couverture des risques par les emplois.

#### **NIGER**

L'évolution de la situation économique à fin septembre 1994 apparaît dans l'ensemble peu favorable. Sur le plan agricole, la production de coton-graine ainsi que celle de la plupart des cultures vivrières, à l'exception du niébé, ressortent en baisse par rapport à leurs niveaux de la campagne précédente.

Les activités industrielles, notamment la production d'uranium et de tissus imprimés accusent également un fléchissement.

Au niveau des finances publiques, la trésorerie publique demeure tendue, en relation avec la faiblesse des recouvrements de recettes et une insuffisante maîtrise des dépenses. Cette situation se traduit par une tendance à l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

L'évolution des agrégats monétaires entre décembre 1993 et septembre 1994 est, pour sa part, marquée par un renforcement de la position extérieure des institutions monétaires, un tassement du crédit intérieur et un accroissement de la masse monétaire.

##### **1. Avoirs extérieurs nets**

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est améliorée de 12,5 milliards entre décembre 1993 et septembre 1994 pour devenir créitrice de 26,9 milliards. Cette évolution, imputable notamment au rapatriement des recettes d'exportation, a essentiellement concerné les banques dont la position nette est ressortie positive de 9,0 milliards, en amélioration de 18,3 milliards par rapport à décembre 1993.

La position extérieure nette créitrice de l'institut d'émission a, par contre, fléchi de 5,8 milliards pour se situer à 17,9 milliards. Les disponibilités extérieures du Niger ont baissé de 52,7 milliards à 55,4 milliards.

Sur une base annuelle, les avoirs extérieurs nets positifs des institutions monétaires régressent de 23,9 milliards et de 12,2 milliards durant le troisième trimestre 1994.

##### **2. Crédit intérieur**

L'encours du crédit intérieur est resté stable avec un niveau de 76,9 milliards contre 77,8 milliards à fin décembre 1993, sous l'effet d'une évolution divergente de ses deux composantes. En effet, la position nette du gouvernement s'est dégradée de 18,1 milliards pour s'établir à 31,0 milliards, du fait de la titrisation des concours consolidés pour un montant de 25,9 milliards. Par ailleurs, le Trésor accuse un dépassement de 1,9 milliard sur le plafond statutaire des concours à l'Etat.

En faisant abstraction de l'effet de la titrisation, la position nette débitrice du gouvernement ressortirait à 5,1 milliards à fin septembre 1994, enregistrant ainsi une amélioration de 7,8 milliards par rapport à décembre 1993.

**De septembre 1993 à septembre 1994, la position nette débitrice du gouvernement s'est détériorée de 7,9 milliards. Cette dégradation ressort à 19,7 milliards au cours du troisième trimestre 1994. En l'absence de la titrisation, la position nette du gouvernement aurait enregistré une amélioration de 18,0 milliards par rapport à septembre 1993 et de 6,2 milliards de juin à septembre 1994.**

**Les crédits à l'économie sont, quant à eux, ressortis à 45,9 milliards, en baisse de 19,0 milliards par rapport à décembre 1993, en liaison essentiellement avec l'opération de titrisation. En l'absence de l'opération de titrisation, les crédits à l'économie se seraient renforcés de 6,9 milliards pour se situer à 71,8 milliards.**

**Sur une base annuelle, les crédits à l'économie ont baissé de 25,9 milliards pour ressortir à 45,9 milliards à fin septembre 1994. De juin 1994 à septembre 1994, les crédits à l'économie ont diminué de 68,4 milliards à 45,9 milliards, soit un recul de 22,5 milliards.**

### **3. Masse monétaire**

**En contrepartie de l'amélioration de la position extérieure nette, la liquidité globale s'est accrue de 14,2% pour s'établir à 138,0 milliards.**

**Cette évolution a concerné aussi bien la circulation fiduciaire qui a progressé de 9,2 milliards pour se chiffrer à 57,5 milliards que les dépôts en banque qui s'inscrivent en hausse de 7,1 milliards, avec un niveau de 77,7 milliards.**

**De septembre 1993 à septembre 1994, la masse monétaire s'est accrue de 25,4 milliards, mais enregistre un recul de 4,7 milliards durant le troisième trimestre 1994.**

### **4. Equilibre emplois - ressources des banques**

**L'examen de la structure des emplois et ressources des banques révèle une poursuite du relèvement du taux de couverture des risques par les dépôts, de 135,3% en décembre 1993 à 178,8% en septembre 1994.**

## **SENEGAL**

**La conjoncture économique, durant les neuf premiers mois de l'année 1994, est marquée par les bonnes performances de la campagne arachidière 1993-1994, ainsi que par les effets induits de la modification de parité sur certains secteurs, comme la pêche et le tourisme.**

**Au plan des finances publiques, les moins-values au niveau des recettes et des dons, conjuguées à une hausse des dépenses, se sont traduites par un déficit plus important que prévu à fin septembre 1994.**

**Dans ce contexte, la situation des institutions monétaires, arrêtée au 30 septembre 1994, est caractérisée, par rapport aux réalisations à fin décembre 1993, par une légère réduction de leur endettement extérieur net, une augmentation du crédit intérieur et de la masse monétaire.**

### **1. Avoirs extérieurs**

**La position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est établie à 218,0 milliards, en amélioration de 3,5 milliards par rapport au niveau atteint en début de période. Cette évolution est imputable exclusivement aux banques primaires, l'endettement extérieur net de l'institut d'émission s'étant accentué.**

**Les avoirs extérieurs nets négatifs de la Banque Centrale sont en effet passés de 196,1 milliards à 221,6 milliards durant la période. Toutefois, les disponibilités extérieures du Sénégal, auparavant débitrices de 83,3 milliards, sont devenues créditrices de 28,2 milliards à la faveur essentiellement de la mobilisation de concours extérieurs.**

La position extérieure nette des banques primaires est également ressortie créditrice de 3,6 milliards, après avoir été débitrice de 25,4 milliards à fin décembre 1993, à la suite notamment de l'accroissement de 49,4 milliards des avoirs des établissements de crédit à l'extérieur de l'Union, compensé en partie par un alourdissement de 22,3 milliards de leurs engagements extérieurs.

Par rapport à septembre 1993, la position extérieure nette débitrice des institutions monétaires s'est dégradée de 5,3 milliards alors qu'elle s'est améliorée de 31,2 milliards entre juin et septembre 1994.

## 2. Crédit intérieur

Le crédit intérieur a progressé de 12,7% pour s'élever à 555,4 milliards à fin septembre 1994, du fait exclusivement de l'aggravation de la position nette débitrice du gouvernement.

Celle-ci s'est en effet creusée de 162,3 milliards, en liaison principalement avec le transfert à l'Etat, du montant des concours consolidés après l'opération de titrisation pour un montant de 143,7 milliards. La position nette débitrice du gouvernement se serait chiffrée à 89,0 milliards en l'absence de l'opération de titrisation. Par ailleurs, la persistance de tensions sur la trésorerie publique a entraîné un accroissement des concours au titre de l'article 16 des statuts de la BCEAO qui, à fin septembre 1994, accusaient un dépassement de 6,5 milliards par rapport au plafond statutaire.

Sur une base annuelle, la position nette du gouvernement s'est dégradée de 168,0 milliards et de 145,4 milliards durant le dernier trimestre. Elle aurait enregistré une détérioration de 30,8 milliards et de 8,2 milliards au cours de ces périodes respectives, si l'impact de la titrisation n'était pas pris en compte.

Les crédits à l'économie ont, par contre, baissé de 99,7 milliards, à la suite des ajustements statistiques opérés sur le niveau des concours ordinaires après la titrisation des concours consolidés, puisque les financements de campagne sont demeurés quasi-stables, en passant de 7,7 milliards à 7,9 milliards. Sans la prise en compte des effets de la titrisation, ils se seraient élevés à 421,8 milliards.

Par rapport à septembre 1993, les crédits à l'économie ont diminué de 96,7 milliards et de 104,9 milliards au cours du troisième trimestre 1994.

## 3. Masse monétaire

En liaison avec la mobilisation de concours extérieurs et l'afflux de francs français aux guichets des banques, la masse monétaire a augmenté de 27,1% pour s'élever à 427,8 milliards. Cette hausse s'est localisée aussi bien au niveau de la circulation fiduciaire qu'à celui des dépôts en banque, qui ont augmenté respectivement de 25,1% et de 27,2% pour s'établir à 116,3 milliards et 305,9 milliards.

Sur une base annuelle, la liquidité globale s'est accrue de 27,8% et de 2,4% entre juin et septembre 1994.

## 4. Equilibre emplois - ressources des banques

L'évolution des emplois et ressources des banques laisse apparaître un redressement de 78,8% à 118,0% du taux de couverture des risques par les dépôts. Cette évolution s'explique, pour une grande part par les ajustements opérés sur les crédits à l'économie après la titrisation des concours consolidés.

## TOGO

La situation économique du Togo au cours des neuf premiers mois de l'année 1994, est caractérisée par une nette progression des exportations de coton-fibre, de phosphate ainsi que de café et de cacao.

L'exécution des finances publiques traduit une amélioration des recettes et une relative maîtrise des dépenses.

L'évolution monétaire est caractérisée par un redressement des avoirs extérieurs nets, une faible progression du crédit intérieur et un accroissement de la liquidité globale.

## **1. Avoirs extérieurs**

La position nette créitrice des institutions monétaires s'est améliorée de 12,7 milliards pour s'établir à 30,8 milliards à fin septembre 1994. Cette évolution favorable est entièrement imputable aux banques dont les avoirs extérieurs nets, négatifs de 1,9 milliard en décembre 1993, sont devenus positifs de 25,3 milliards, en liaison avec une nette augmentation de leurs disponibilités détenues à l'étranger.

La position extérieure nette créitrice de la Banque Centrale s'est par contre détériorée de 14,5 milliards pour se chiffrer à 5,5 milliards au 30 septembre 1994. En ce qui concerne les réserves de change, elles sont passées de 46,1 milliards à 52,7 milliards. En particulier, les disponibilités extérieures du Togo se sont élevées de 45,7 milliards à fin décembre 1993 à 52,2 milliards neuf mois plus tard.

Par rapport à septembre 1993, les avoirs extérieurs nets positifs des institutions monétaires ont enregistré une hausse de 3,9 milliards et de 11,2 milliards au cours du troisième trimestre 1994.

## **2. Crédit intérieur**

L'encours du crédit intérieur s'est légèrement accru pour s'établir à 101,1 milliards en septembre 1994 contre 97,6 milliards en décembre 1993. Toutefois, cette situation masque l'évolution contrastée de la position nette du gouvernement et des crédits à l'économie.

La position nette créitrice du gouvernement s'est dégradée pour se chiffrer à 1,8 milliard contre 7,8 milliards auparavant, en liaison avec une baisse des dépôts de l'Etat dans les banques. Cette dégradation ressort à 9,5 milliards par rapport à septembre 1993 et à 0,2 milliard au cours du troisième trimestre 1994.

Les crédits à l'économie se sont, par contre, contractés de 2,5 milliards pour se chiffrer à 102,9 milliards. Sur une base annuelle, cette contraction se chiffre à 8,3 milliards dont 1,6 milliard au titre du troisième trimestre 1994.

## **3. Masse monétaire**

En contrepartie de l'amélioration de la position extérieure, la liquidité globale s'est accrue de 42,8 milliards pour s'établir à 156,1 milliards au 30 septembre 1994. Cette expansion de la masse monétaire est perceptible au niveau de la circulation fiduciaire et des dépôts qui ont progressé respectivement de 25,4 milliards et 17,4 milliards.

Comparée à septembre 1993, la masse monétaire a augmenté de 42,2 milliards, dont 13,3 milliards pour le troisième trimestre 1994.

## **4. Equilibre emplois - ressources des banques**

L'évolution des ressources et emplois des banques révèle un relèvement du taux de couverture des risques par les dépôts, de 139,0% à 145,9% entre décembre 1993 et septembre 1994 principalement en liaison avec une hausse de 8,8% des dépôts.

## **CONCLUSION**

Durant les neuf premiers mois de l'année 1994, les agrégats monétaires ont, à l'exception des crédits à l'économie, évolué dans les tendances souhaitées. Dans ce contexte, la lutte contre l'inflation et la relance de l'investissement demeurent de hautes priorités. A cet effet, la Banque Centrale s'attache à poursuivre une politique rigoureuse de la monnaie et du crédit et à accorder une importance particulière à la mobilisation de

**l'épargne intérieure et des capitaux extérieurs, nécessaires au financement des investissements requis pour un retour à une croissance durable.**

**Toutefois, la réalisation d'un tel objectif nécessite la contribution des autres volets de la politique économique.**

A cet égard, il importe de consolider l'assainissement des finances publiques, notamment par la conduite de politiques budgétaires visant la maîtrise des dépenses, notamment les charges salariales, ainsi que l'amélioration des recettes, afin de dégager une épargne suffisante pour assurer la résorption des arriérés de paiement intérieurs et des dépassements sur le plafond des concours statutaires de l'Institut d'émission, ainsi que le financement des investissements publics.

En complément des actions d'assainissement financier, la mise en place d'un cadre légal, réglementaire, fiscal et judiciaire, propice au développement de l'initiative privée, de l'épargne et de l'investissement, apparaît urgente.

La conduite à bon terme de ces différentes actions requiert un soutien conséquent des partenaires au développement. Aussi convient-il de maintenir des relations normales avec les institutions de Bretton Woods, au regard de leur rôle catalyseur dans la mobilisation de ressources extérieures.

L'ensemble de ces mesures, menées de manière concertée par les Etats, devrait permettre aux économies de l'Union de tirer pleinement profit des opportunités de croissance créées par la modification de la parité du franc CFA et l'entrée en vigueur du Traité de l'UEMOA, en vue d'instaurer les bases d'une croissance saine et durable.

---

TABLEAU 1

**U.M.O.A. : SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES**  
 (en milliards de francs CFA)

	Mars	1992	Juin	Sept.	Déc.	Mars	1993	Juin	Sept.	Déc.	Mars	1994	Juin	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>														
Banque centrale	-175,7	-212,9	-283,5	-243,9	-232,5	-237,7	-262,9	-225,0	-28,4	168,3	168,3	362,2		
Banques	-77,6	-110,9	-161,3	-143,6	-137,3	-136,5	-141,2	-134,2	-71,2	43,6	43,6	233,5		
	-98,1	-102,0	-122,2	-100,3	-95,2	-101,2	-121,7	-90,8	99,6	124,7	124,7	128,7		
<b>CREDIT INTERIEUR</b>														
Position nette des Gouvernements	2221,2	2220,7	2229,5	2276,5	2252,5	2173,8	2148,9	2194,0	2164,0	2125,7	2125,7	2271,6		
Crédits à l'économie	410,9	440,6	444,4	441,1	427,9	414,1	428,5	429,9	417,3	434,7	434,7	483,3		
Crédits de campagne	1810,3	1789,1	1785,1	1835,4	1824,6	1759,7	1720,4	1764,1	1746,7	1691,0	1691,0	1388,3		
Crédits ordinaires	192,3	163,1	121,5	150,9	161,9	117,0	63,8	96,8	105,3	78,7	78,7	34,7		
(dont dommages et intérêts)	1618,0	1617,0	1663,6	1684,5	1662,7	1642,7	1656,6	1667,3	1641,4	1612,3	1612,3	1353,6		
	211,5	206,2	201,9	200,1	210,2	217,3	245,7	240,1	245,2	198,9	198,9	188,4		
<b>ACTIF = PASSIF</b>	2045,5	2007,8	1946,0	2032,6	2020,0	1936,1	1886,0	1969,0	2192,4	2294,0	2294,0	2633,8		
<b>MASSE MONÉTAIRE</b>														
Circulation fiduciaire	2092,3	2037,7	1966,5	2047,3	2039,4	1946,4	1884,0	1992,3	2282,7	2432,1	2432,1	2483,6		
Dépôts en CCP	615,7	564,8	522,9	598,9	580,4	534,6	492,8	593,2	693,7	722,1	722,1	710,3		
Dépôts en CNE	13,5	12,0	12,1	11,8	10,6	11,4	9,7	9,9	10,4	8,3	8,3	15,7		
Dépôts en Banque	7,8	10,3	10,2	10,2	11,0	11,0	11,0	10,8	11,0	11,0	11,0	12,6		
Organismes publics	1455,3	1450,6	1421,3	1426,4	1437,4	1389,4	1370,5	1378,4	1567,6	1690,7	1690,7	1745,0		
Part. & Ent. privées	212,6	220,2	208,7	210,3	206,2	204,8	183,2	187,8	199,9	236,1	236,1	221,7		
	1242,7	1230,4	1212,6	1216,1	1231,2	1184,6	1187,3	1190,6	1367,7	1454,6	1454,6	1523,3		
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	-46,8	-29,9	-20,5	-14,7	-19,4	-10,3	2,0	-23,3	-90,3	-138,1	-138,1	150,2		
Pour mémoire :														
- Crédits à court terme	1031,9	1012,2	1014,0	1073,7	1049,2	974,1	903,3	905,5	887,3	833,9	833,9	773,4		
- Crédits à moyen terme	775,4	765,1	766,9	764,0	782,4	789,7	822,8	858,4	859,5	855,3	855,3	614,9		
- Dépôts à vue des Organismes publics	131,1	131,6	122,8	119,5	120,5	121,0	116,0	119,1	128,5	154,2	154,2	121,5		
- Dépôts à vue des Part. & Ent. privées	527,5	519,7	494,6	509,6	480,1	473,3	512,2	637,4	637,4	640,6	640,6	640,6		
<b>Source : BCEAO</b>														

TABLEAU 2

**U.M.O.A : SITUATION DES BANQUES**  
(en milliards de francs CFA)

	1992			1993			1994				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	-98,1	-102,0	-122,2	-100,3	-95,2	-101,2	-121,7	-90,8	99,6	124,7	128,7
-Avoirs Exterieurs Brut	141,3	143,5	126,7	135,8	151,8	140,3	119,0	115,4	343,7	373,6	396,5
-Engagements Exterieurs	239,4	245,5	248,9	236,1	247,0	241,5	240,7	206,2	244,1	248,9	267,8
<b>RESERVES</b>	411,5	413,9	418,8	390,6	404,3	368,2	374,7	344,3	368,6	345,4	363,8
<b>CREANCES SUR LES ETATS</b>	304,4	294,6	288,2	291,1	290,1	291,9	287,5	282,7	261,7	313,8	418,8
<b>CREDITS A L'ECONOMIE</b>	1777,3	1751,3	1748,0	1798,4	1791,1	1727,0	1689,4	1726,4	1708,6	1654,4	1357,5
Crédits de campagne	192,3	163,1	121,5	150,9	161,9	117,0	63,8	96,8	105,3	78,7	34,7
Crédits ordinaires	1585,0	1588,2	1626,5	1647,5	1629,2	1610,0	1625,6	1629,6	1603,3	1575,7	1322,8
<b>ACTIF = PASSIF</b>	2395,1	2357,8	2332,8	2379,8	2390,3	2285,9	2229,9	2262,6	2438,5	2438,3	2268,8
<b>DEPOTS DES PART. ET ENTREPRISES</b>	1405,8	1398,3	1361,6	1364,7	1374,5	1321,3	1301,3	1311,0	1499,4	1617,0	1668,5
Organismes publics	177,9	179,5	170,5	161,9	158,9	153,5	131,1	139,0	153,0	184,1	207,6
Part. & entreprises privées	1227,9	1218,8	1191,1	1202,8	1215,6	1167,8	1170,2	1172,0	1346,4	1432,9	1460,9
<b>DEPOTS DES ETATS</b>	377,6	370,0	361,8	360,6	376,6	392,2	387,5	384,7	444,0	440,3	451,5
<b>CREDITS DE LA BANQUE CENTRALE</b>	766,8	712,9	719,8	781,9	771,4	776,5	741,3	791,5	680,3	575,3	120,3
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	-155,1	-123,4	-110,4	-127,4	-132,2	-204,1	-200,2	-224,6	-185,2	-194,8	28,5
dont : Fonds propres	268,6	269,5	275,2	292,2	292,7	294,3	299,3	301,8	309,6	290,8	292,8
Pertes	343,1	319,4	325,3	340,4	341,6	343,4	336,1	347,7	353,2	353,5	296,2
Pour mémoire :											
Dépôts privés & publics/Risques (en %)	85,7	86,4	84,6	82,6	84,1	84,9	85,4	84,4	98,6	104,6	119,3
Source : BCEAO											

TABLEAU 3

**U.M.O.A. : SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE**  
 (en milliards de francs CFA)

	1992			1993			1994				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
AVOIRS EXTERIEURS NETS	-77,6	-110,9	-161,3	-143,6	-137,3	-136,5	-141,2	-134,2	-71,2	43,6	233,5
- Avoirs Extérieurs Bruts (AEB)	270,7	236,1	174,2	177,2	178,7	176,0	179,8	190,3	660,1	733,7	900,3
- Engagements Extérieurs	348,3	347,0	335,5	320,8	316,0	312,5	321,0	324,5	731,3	690,1	666,8
CREANCES SUR LES ETATS	560,2	557,0	560,5	562,3	557,5	558,7	579,4	595,4	684,4	667,7	1059,6
CREANCES SUR LES BANQUES	802,1	769,9	784,6	839,2	828,5	787,7	747,4	795,5	683,3	578,8	984
CREANCES SUR LES ETABL. FINANCIER	12,7	12,6	12,5	12,4	12,4	12,2	12,2	13,6	12,2	11,4	6,7
<b>ACTIF = PASSIF</b>	<b>1297,4</b>	<b>1223,6</b>	<b>1196,3</b>	<b>1270,3</b>	<b>1261,1</b>	<b>1222,3</b>	<b>1197,8</b>	<b>1270,3</b>	<b>1308,7</b>	<b>1301,5</b>	<b>1398,2</b>
CIRCULATION FIDUCIAIRE	615,7	564,8	522,9	598,9	580,4	534,6	492,7	627,2	748,0	766,5	753,5
DEPOTS DES ETATS (y c. encaisses)	80,0	49,8	41,5	45,6	43,6	44,4	52,9	60,2	93,4	100,5	147,8
DEPOTS DES BANQUES (y c. encaisses)	411,5	413,9	418,8	390,6	404,3	368,2	374,7	344,3	368,6	345,4	363,8
AUTRES DEPOTS	49,5	52,3	59,7	61,7	62,9	68,1	69,1	27,7	37,4	31,6	75,9
AUTRES POSTES NETS	140,7	147,8	153,4	173,5	169,9	207,0	208,4	210,9	61,3	57,5	57,2
Pour mémoire :											
Engagements monétaires à vue (EMAV)	1182,2	1122,2	1066,7	1123,0	1123,9	1048,8	1034,8	1114,6	1381,5	1355,5	1307,6
Taux de couverture de l'émission monétaire (AEB / EMAV) (en %)	22,9	21,0	16,1	15,8	15,9	16,8	17,4	17,1	47,8	54,1	68,9
Source : BCEAO											

TABLEAU 4

**U.M.O.A. : POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS**  
 (en milliards de francs CFA)

	1992			1993			1994				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
BILLETS ET MONNAIES	9,4	6,6	7,8	4,8	7,0	7,5	6,9	7,5	11,2	8,7	11,3
DEPOTS A LA BANQUE CENTRALE	70,6	43,2	33,7	40,8	36,6	36,9	46,0	52,7	82,2	91,8	136,5
DEPOTS DANS LES BANQUES	377,6	370,0	361,8	360,6	376,6	392,2	387,5	384,7	444,0	440,8	451,5
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	20,3	16,2	24,6	24,6	21,1	20,3	18,7	23,9	26,0	25,2	24,1
TOTAL DES CREANCES	477,9	436,0	427,9	430,8	441,3	456,9	459,1	468,8	563,4	566,5	623,4
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE	281,7	289,5	298,8	313,1	313,7	316,3	337,6	361,8	355,6	348,1	730,1
CONCOURS DES BANQUES	304,4	294,6	288,2	291,1	290,1	291,9	287,5	282,7	261,7	313,8	418,8
DEPOTS EN CCP	13,5	12,0	12,1	11,8	10,6	11,4	9,7	9,8	10,4	8,3	15,7
DEPOTS EN CNE	7,8	10,3	10,2	10,2	11,0	11,0	11,0	10,8	11,0	11,4	12,6
CONCOURS DU FMI	246,5	235,5	229,7	217,2	211,8	210,4	209,8	201,6	310,0	287,6	297,5
AUTRES CONCOURS	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
TOTAL DES DETTES	885,9	873,9	871,0	875,4	869,2	873,0	887,6	898,7	980,7	1001,2	1506,7
POSITION NETTE	408,0	437,9	443,1	444,6	427,9	416,1	428,5	429,9	417,3	434,7	883,3

Source : BCEAO

**TABLEAU 5**  
**U.M.O.A. : INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BANQUE CENTRALE**  
(en milliards de francs CFA)

	Mars 92	Juin 92	Sept. 92	Déc. 92	Mars 93	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
<b>CONCOURS AUX BANQUES ET ETS F.</b>											
Marché monétaire	814,8	782,6	797,1	851,6	840,9	800,0	759,6	809,0	695,3	590,2	105,1
Pension	179,4	147,7	165,1	219,4	208,5	171,6	141,9	192,1	90,3	9,9	7,3
Avances sur titres d'Etat	33,6	33,1	30,9	30,5	30,7	29,2	20,8	18,6	13,8	11,1	0,0
Consolidations	148,1	147,5	148,1	148,1	146,6	145,4	148,1	141,9	123,6	89,5	
Autres concours	440,4	440,4	440,4	440,4	440,4	440,4	440,4	440,4	440,4	440,4	7,5
	13,3	13,3	13,2	13,2	13,2	12,2	11,1	9,8	8,9	5,2	0,8
<b>CONCOURS AUX TRESORS</b>											
Escompte d'obligations cautionnées	281,5	288,8	299,1	312,6	313,4	316,1	337,6	361,8	355,6	348,1	730,1
Découverts en compte courant	2,9	2,2	2,5	2,0	1,7	1,5	1,5	1,5	0,1	0,9	1,6
Escompte d'effets publics	270,9	279,5	290,1	304,5	305,9	309,2	331,0	355,5	351,1	343,1	328,6
Titres d'Etat	7,7	7,1	6,5	6,1	5,8	5,4	5,1	4,8	4,4	4,1	3,7
CCP											396,2
<b>INTERVENTIONS TOTALES</b>	<b>1096,3</b>	<b>1071,4</b>	<b>1096,2</b>	<b>1164,2</b>	<b>1154,3</b>	<b>1116,1</b>	<b>1097,2</b>	<b>1170,8</b>	<b>1050,9</b>	<b>938,3</b>	<b>8352</b>

TABLEAU 6

BENIN : SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES  
 (en milliards de francs CFA)

		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	1994
		1992				1993							
AVOIRS EXTERIEURS NETS		472	47,8	602	60,8	58,9	58,8	68,7	73,8	68,6	59,8	102,8	
Banque centrale		42,9	43,0	54,8	56,3	47,2	51,3	59,8	52,4	36,9	16,9	62,0	
Banques		4,3	4,8	5,4	4,5	11,7	7,5	8,9	21,4	31,7	42,9	40,8	
CREDIT INTERIEUR		61,7	61,4	61,1	75,2	79,5	66,9	60,0	55,6	67,4	53,1	98,6	
Position nette du Gouvernement		-9,1	-4,5	-4,8	5,8	3,9	-0,1	-5,1	-12,1	-8,9	-17,5	26,0	
Credit à l'économie		70,8	65,9	65,9	69,4	75,6	67,0	65,1	67,7	76,3	70,6	72,6	
Credits de campagne		6,0	1,7	0,0	0,0	3,3	2,5	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	
Credits ordinaires		64,8	64,2	65,9	69,4	72,3	64,5	65,1	67,7	72,3	70,6	72,6	
(dont douteux et litigieux)		7,7	7,9	8,0	8,3	8,1	4,5	5,0	5,2	4,9	4,6	4,6	
ACTIF = PASSIF		108,9	109,2	121,3	136,0	138,4	125,7	128,7	129,4	136,0	112,9	201,4	
MASSE MONETAIRE		154,4	156,9	163,4	176,1	172,8	165,2	169,3	170,6	177,5	173,2	212,3	
Circulation fiduciaire		46,6	44,5	50,6	51,7	44,4	32,3	34,3	25,5	28,8	18,2	37,8	
Dépôts en CCP		1,6	1,8	1,8	1,9	1,8	1,9	1,1	0,6	1,4	1,8	2,5	
Dépôts en CNE		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	
Dépôts en Banque		106,2	110,6	111,0	122,5	126,6	131,0	133,9	144,5	147,3	153,2	172,0	
Organismes publics		32,4	33,5	34,7	35,2	37,1	37,7	36,1	46,9	42,6	39,8	54,4	
Part. & Ent. privées		73,8	77,1	76,3	87,3	89,5	93,4	97,8	104,7	113,4	117,6		
AUTRES POSTES NETS		-45,5	-47,7	-42,1	-40,1	-34,4	-39,6	-40,6	-41,2	-41,5	-60,3	-10,9	
Pour mémoire :													
- crédits à court terme		47,3	42,8	43,2	47,3	53,5	49,3	47,1	49,4	58,8	53,2	37,7	
- crédits à moyen & long terme		23,5	23,1	22,7	22,1	22,1	17,7	18,0	18,3	17,5	17,4	34,9	

Source : BCEAO

TABLEAU 7

BURKINA : SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES  
 (en milliards de francs CFA)

	1992			1993			1994				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	79,1	79,2	70,8	80,3	83,2	85,9	96,1	97,2	109,5	133,1	141,1
Banque centrale	78,8	80,7	77,3	78,8	84,5	86,8	94,9	94,1	91,4	115,7	118,1
Banques	0,3	-1,5	-6,5	1,5	-1,3	-0,9	1,2	3,1	18,1	17,4	23,0
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	97,8	102,0	104,3	88,5	91,1	92,6	83,9	84,9	99,5	89,3	80,2
Position nette du Gouvernement	-17,7	-10,5	-8,7	-10,9	-5,7	-10,6	-10,0	-4,9	8,2	-1,4	9,6
Crédits à l'économie	115,5	112,5	113,0	99,4	96,8	103,2	93,9	89,8	91,3	81,7	70,6
Crédits de campagne	17,1	11,4	8,7	7,1	12,3	13,7	7,3	2,8	6,6	0,9	0,0
Crédits ordinaires	98,4	101,1	104,3	92,3	84,5	89,5	86,6	87,0	84,7	80,8	70,6
(dont douteux et litigieux)	10,5	12,4	11,8	7,5	11,3	13,4	12,9	12,8	13,0	12,2	9,1
<b>ACTIF = PASSIF</b>	176,9	181,2	175,1	168,8	174,3	178,5	180,0	182,1	209,0	213,4	221,3
<b>MASSE MONETAIRE</b>	176,8	183,5	174,7	176,9	183,7	185,9	188,5	190,8	208,1	218,5	225,5
Circulation fiduciaire	62,9	63,0	60,6	65,8	69,8	71,3	74,0	78,5	80,0	85,5	89,8
Dépôts en CCP	2,0	1,9	1,9	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,8	2,1	2,1
Dépôts en CNE	7,8	10,3	10,2	10,2	11,0	11,0	11,0	10,8	11,4	12,4	12,6
Dépôts en Banque	104,1	108,3	102,0	99,2	101,2	101,8	101,9	99,9	114,9	118,5	122,0
Organismes publics	17,2	17,1	15,9	16,0	16,8	16,3	16,9	15,9	18,5	22,4	24,4
Part.& Ent. privées	86,9	91,2	86,1	83,2	84,4	85,5	85,0	84,0	96,4	95,1	96,6
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	0,1	-2,3	0,4	-8,1	-9,4	-7,4	-8,5	-8,7	0,9	-5,1	-4,2
<b>Pour mémoire :</b>											
— crédits à court terme	69,6	65,7	66,8	59,8	56,0	61,9	54,1	51,3	54,2	46,1	57,4
— crédits à moyen & long terme	45,9	46,8	46,2	39,6	40,8	41,3	39,8	38,5	37,1	35,6	32,2

Source : BCEAO

TABLEAU 8

COTE D'IVOIRE : SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES  
(en milliards de francs CFA)

	1992						1993					
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	-484,5	-490,9	-553,7	-571,3	-551,4	-547,4	-592,5	-572,8	-368,8	-289,1	-241,1	
Banque centrale	-429,3	-431,9	-481,8	-504,5	-492,6	-484,0	-509,6	-481,6	-376,7	-280,8	-244,3	
Banques	-55,2	-59,0	-71,9	-66,8	-58,8	-63,4	-82,9	-91,2	7,9	-8,3	3,2	
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	1253,2	1258,3	1267,4	1334,6	1301,6	1224,4	1231,8	1288,2	1210,4	1216,0	1248,8	
Position nette du Gouvernement	342,1	357,4	355,8	367,7	351,7	339,1	371,4	376,1	350,3	366,9	357,0	
Crédits à l'économie	911,1	900,9	911,6	966,9	949,9	885,3	860,4	912,1	860,1	829,1	691,8	
Crédits de campagne	110,2	103,3	81,6	113,9	107,9	61,4	34,0	80,2	60	56,1	25,1	
Crédits ordinaires	800,9	797,6	830,0	853,0	842,0	823,9	826,4	831,9	800,1	773,0	666,7	
(dont douteux et litigieux)	86,8	75,8	78,9	78,7	83,7	85,4	111,9	109,0	112,3	72,3	85,4	
<b>ACTIF = PASSIF</b>	768,7	767,4	713,7	763,3	750,2	677,0	639,3	715,4	841,6	926,9	1007,7	
<b>MASSE MONETAIRE</b>	846,7	830,4	792,6	836,4	824,0	769,6	736,5	825,0	963,4	1039,4	1020,0	
Circulation fiduciaire	242,5	220,1	205,0	252,1	237,4	211,9	193,6	272,5	302,7	306,9	286,9	
Dépôts en CCP	1,5	1,6	1,7	2,5	2,0	1,5	1,3	1,7	1,9	2,1	1,9	
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépôts en Banque	602,7	608,7	585,9	581,8	584,6	556,2	541,6	550,8	638,8	730,4	731,2	
Organismes publics	64,1	65,2	60,2	48,9	43,6	38,2	29,6	29,1	41,4	60,8	68,5	
Part.& Ent. privées	538,6	543,5	525,7	532,9	541,0	518,0	512,0	521,7	617,4	669,6	662,7	
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	-78,0	-63,0	-78,9	-73,1	-73,8	-92,6	-97,2	-109,6	-121,8	-112,5	-12,3	
<b>Pour mémoire :</b>												
— crédits à court terme	566,7	571,1	577,0	641,9	611,0	627,7	480,8	489,9	433,1	405,7	352,6	
— crédits à moyen & long terme	344,4	329,8	334,6	325,0	338,9	257,6	379,6	422,2	427,0	425,4	339,2	

Source : BCEAO

TABLEAU 9

MALI : SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES  
(en milliards de francs CFA)

	1992			1993			1994				
	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>											
Banque centrale	47,6	43,7	41,3	55,5	57,7	52,5	62,8	65,0	85,4	117,5	111,1
Banques	54,4	54,6	46,5	57,4	56,5	56,2	64,9	69,7	62,7	93,2	95,9
-6,8	-10,9	-5,2	-1,9	1,2	-3,7	-2,1	-4,7	22,7	24,3	15,2	
<b>CREDIT INTERIEUR</b>											
Position nette du Gouvernement	102,0	104,6	97,0	89,4	100,2	105,2	97,8	99,7	113,9	79,6	97,7
Crédits à l'économie	0,2	6,3	4,9	-3,2	3,0	9,1	5,7	4,4	2,7	-21,2	22,4
Crédits de campagne	101,8	98,3	92,1	92,6	97,2	96,1	92,1	95,3	111,2	100,8	75,3
Crédits ordinaires	19,9	15,9	9,0	8,4	15,5	16,2	9,3	5,2	13,7	1,3	0,5
(dont douteux et litigieux)	81,9	82,4	83,1	84,2	81,7	79,9	82,8	90,1	97,5	99,5	74,8
17,3	21,6	21,4	21,0	22,9	23,0	22,7	23,5	19,8	18,9	19,4	
<b>ACTIF = PASSIF</b>	149,6	148,3	138,3	144,9	157,9	157,7	160,6	164,7	199,3	197,1	208,8
<b>MASSE MONETAIRE</b>											
Circulation fiduciaire	163,8	162,4	150,1	157,2	169,2	166,2	162,6	170,5	213,7	220,7	231,3
Dépôts en CCP	71,8	65,6	56,4	60,9	66,3	63,2	58,5	65,1	86,6	89,1	86,3
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Organismes publics	97,0	96,8	93,7	96,3	102,9	103,0	104,1	105,4	127,1	131,6	145,0
Part. & Ent. privées	9,6	12,2	9,9	9,0	9,1	8,6	9,2	8,9	9,3	11,6	11,3
87,4	84,6	83,8	87,3	93,8	94,4	94,9	96,5	117,8	120,0	133,7	
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	-19,2	-14,1	-11,8	-12,3	-11,3	-8,5	-2,0	-5,8	-14,4	-23,6	-22,5
Pour mémoire :											
- crédits à court terme	50,6	42,6	36,9	37,6	39,9	38,7	34,3	36,3	55,4	46,2	57,3
- crédits à moyen & long terme	51,2	55,7	55,2	55,0	57,3	57,4	57,8	59,0	55,8	54,6	18,0

Source : BCEAO

TABLEAU 10

NIGER : SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES  
(en milliards de francs CFA)

	1992			1993			1994				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	-3,8	-8,3	-2,0	0,4	-2,7	-8,0	-11,2	14,4	10,3	14,7	26,9
Banque centrale	26,4	20,8	28,2	28,9	29,4	17,8	19,8	23,7	14,0	8,0	17,9
Banques	-30,2	-29,1	-30,2	-28,5	-32,1	-25,8	-31,0	-9,3	-3,7	6,7	9,0
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	95,3	99,9	95,1	93,6	94,2	98,6	94,8	77,8	80,5	79,7	76,9
Position nette du Gouvernement	21,5	25,4	21,3	21,2	24,2	25,3	23,1	12,9	16,1	11,3	31,0
Credits à l'économie	73,8	74,5	73,8	72,4	70,0	73,3	71,7	64,9	64,4	68,4	45,9
Credits de campagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,6
Credits ordinaires	73,8	74,5	73,8	72,4	70,0	73,3	71,7	64,2	63,9	67,8	45,5
(dont douteux et litigieux)	39,2	38,6	35,0	37,8	37,6	37,7	37,2	31,5	31,0	30,7	31,6
<b>ACTIF = PASSIF</b>	91,5	91,6	93,1	94,0	91,5	90,6	83,6	92,2	90,8	94,4	103,8
<b>MASSB MONETAIRE</b>	118,6	116,2	119,4	120,6	118,2	113,8	112,6	120,8	136,7	142,7	138,0
Circulation fiduciaire	39,5	37,1	37,4	39,4	40,1	38,5	36,1	48,3	59,3	61,2	57,5
Dépôts en CCP	3,4	1,8	2,1	1,5	1,5	1,7	1,7	1,9	1,8	2,6	2,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	75,7	77,3	79,9	79,7	76,6	73,6	74,8	70,6	75,6	78,9	77,7
Organismes publics	8,8	8,8	9,7	10,7	7,7	5,8	6,0	6,7	5,7	6,2	4,6
Pan.& Enl. privées	66,9	68,5	70,2	69,0	68,9	67,8	68,8	63,9	69,4	77,2	73,1
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	-27,1	-24,6	-26,3	-26,6	-26,7	-23,2	-29,0	-28,6	-45,9	-48,9	-48,9
<b>Pour mémoire :</b>											
- crédits à court terme	18,1	20,1	23,1	18,7	16,3	20,0	19,6	19,1	19,7	23,7	22,6
- crédits à moyen & long terme	55,7	54,4	50,7	53,7	53,7	53,3	52,1	45,8	44,7	47,7	23,3
<b>Source : BCEAO</b>											

TABLEAU 11

**SENEGAL : SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES**  
 (en milliards de francs CFA)

	Mars	1992	Juin	Sept.	Déc.	Mars	1993	Juin	Sept.	Déc.	Mars	1994	Juin	Sept.
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	-155,8	-183,5	-210,2	-190,6	-183,9	-203,5	-212,7	-221,5	-212,7	-221,5	-212,7	-249,2	-218,0	
Banque centrale	-127,1	-152,3	-176,8	-163,4	-149,1	-173,4	-181,2	-196,1	-196,1	-200,7	-200,7	-257,1	-221,6	
Banques	-28,7	-31,2	-33,4	-27,2	-34,8	-30,1	-31,5	-25,4	-25,4	-0,2	-0,2	7,9	3,6	
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	503,6	498,8	507,1	505,2	487,4	486,7	484,1	492,8	492,8	497,3	497,3	514,9	555,4	
Position nette du Gouvernement	85,9	81,1	90,9	82,6	63,1	65,1	58,2	63,9	63,9	58,3	58,3	80,8	226,2	
Crédits à l'économie	417,7	417,7	416,2	422,6	424,3	421,6	425,9	428,9	428,9	439,0	439,0	434,1	329,2	
Crédits de campagne	29,1	25,4	21,1	20,4	21,8	17,8	10,8	7,7	7,7	17,8	17,8	18,9	7,9	
Crédits ordinaires	388,6	392,3	395,1	402,2	402,5	403,8	415,1	421,2	421,2	415,2	415,2	321,3	321,3	
(dont douteux et litigieux)	42,2	41,1	40,5	40,5	40,6	42,0	44,7	42,0	42,0	48,4	48,4	45,7	23,5	
ACTIF = PASSIF	347,8	315,3	296,9	314,6	303,5	283,2	271,4	271,3	271,3	236,4	236,4	265,7	337,4	
<b>MASSE MONETAIRE</b>	411,5	384,3	363,7	385,0	378,0	351,9	334,8	336,5	336,5	383,4	383,4	417,8	427,8	
Circulation fiduciaire	114,6	104,7	87,7	107,2	104,5	100,3	83,3	93,0	93,0	109,7	109,7	119,7	116,3	
Dépôts en CCP	3,8	4,0	3,6	3,4	3,5	3,8	2,5	3,0	3,0	2,8	2,8	3,5	5,6	
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépôts en Banque	293,1	275,6	272,4	274,4	270,0	247,8	249,0	240,5	240,5	270,9	270,9	294,6	305,9	
Organismes publics	19,1	18,7	18,6	21,1	22,3	15,9	16,4	13,4	13,4	13,2	13,2	17,9	15,9	
Part.& Ent. privées	274,0	256,9	253,8	253,3	247,7	231,9	232,6	227,1	227,1	257,7	257,7	276,7	290,0	
AUTRES POSTES NETS	-63,7	-69,0	-66,8	-70,4	-74,5	-68,7	-63,4	-65,2	-65,2	-147,0	-147,0	-152,1	-90,4	
Pour mémoire :														
- crédits à court terme	209,8	209,3	204,6	204,6	210,0	199,4	198,8	203,6	203,6	208,6	208,6	201,2	185,4	
- crédits à moyen & long terme	207,9	208,4	211,6	218,0	214,3	222,2	227,1	225,3	225,3	230,4	230,4	232,9	143,8	
Source : BCBAO														

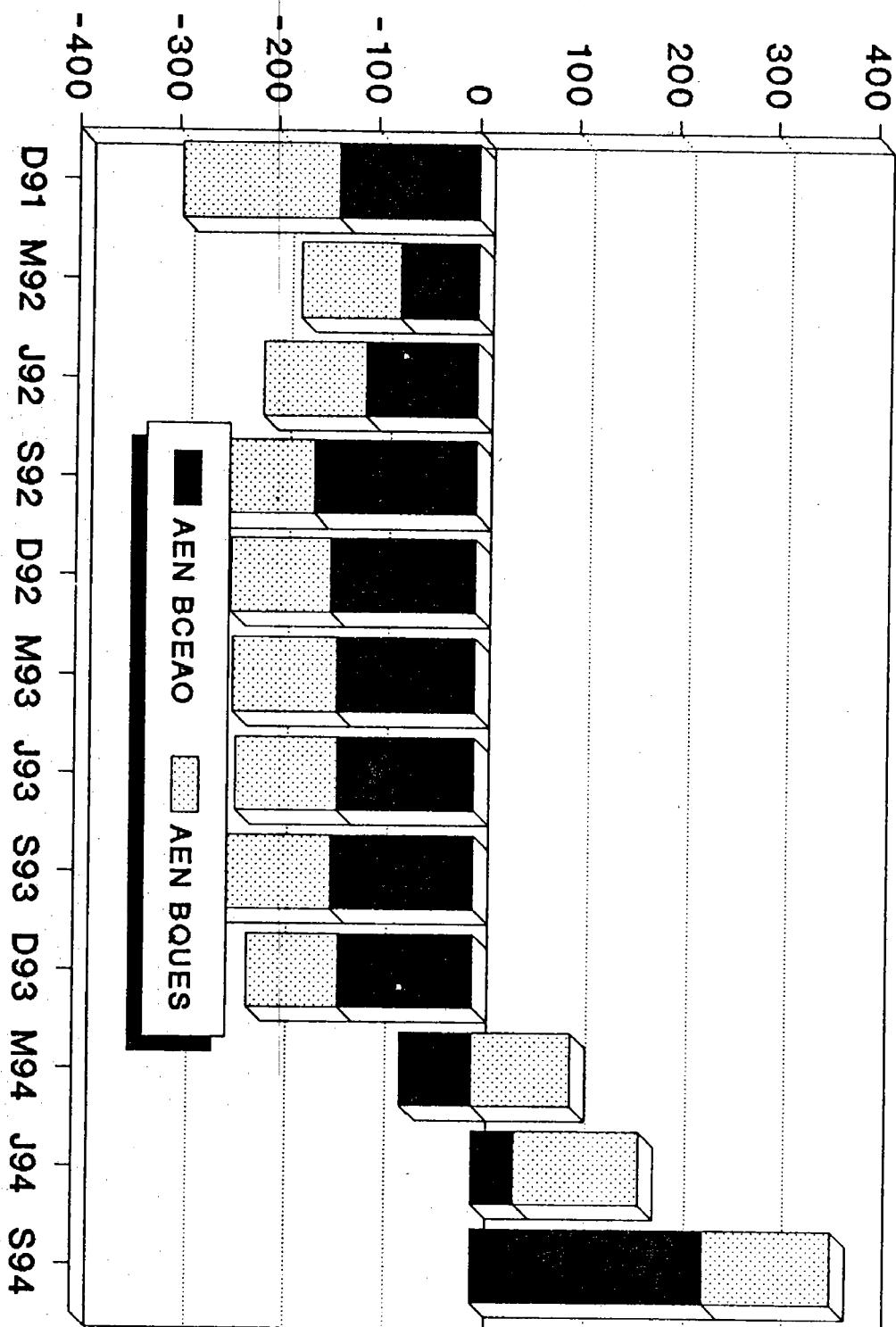
TABLEAU 12

**TOGO : SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES**  
(en milliards de francs CFA)

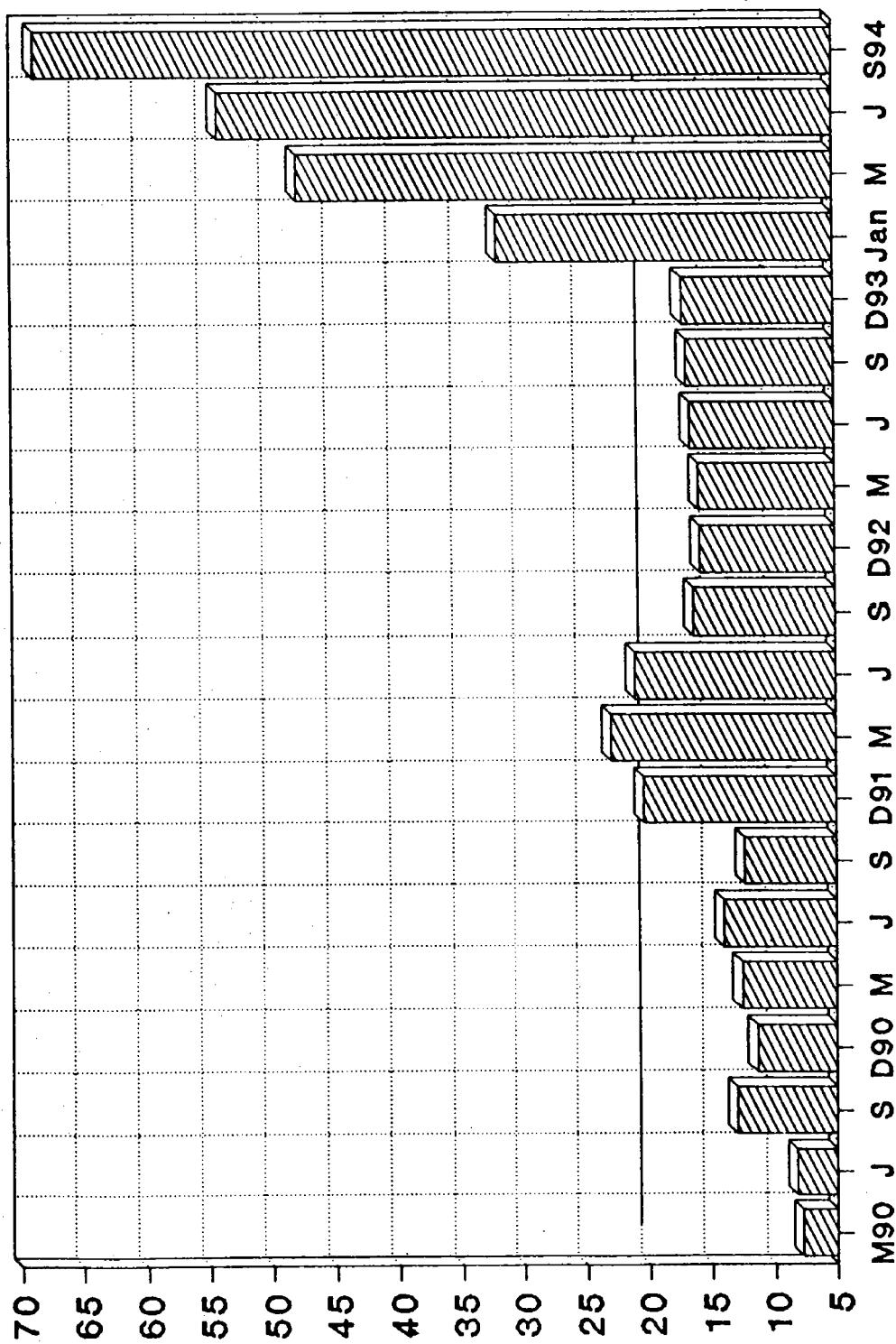
	1992						1993						1994					
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.			
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>																		
Banque centrale	64,0	67,7	53,6	47,8	40,2	23,9	26,9	18,1	19,2	19,6	19,6	12,4	-3,4	30,8	5,5			
Banques	63,9	62,5	54,9	49,6	41,5	28,4	27,9	20,0	12,4	12,4	12,4	6,8	23,0	25,3				
<b>CREDIT INTERIEUR</b>																		
Position nette du Gouvernement	108,6	97,9	96,2	95,1	103,3	106,9	99,9	97,6	96,9	102,5	101,1	-11,0	-11,3	-7,6	-2,0	-1,8		
Crédits à l'économie	-11,0	-12,4	-14,9	-18,9	-13,2	-10,9	-11,3	-7,8	-10,4	104,5	104,5	111,1	117,8	111,2	105,4	102,9		
Crédits de campagne	119,6	110,3	111,1	114,0	116,5	112,4	115,4	112,4	112,4	105,2	101,8	108,8	108,8	101,8	103,6	102,1		
Crédits ordinaires	10,0	5,4	1,1	1,1	1,1	5,4	2,4	0,2	2,7	0,9	0,9	6,0	11,3	16,1	15,8	14,5		
(dont douteux et litigieux)	109,6	104,9	110,0	112,9	115,4	112,4	115,4	112,4	112,4	105,2	101,8	108,8	108,8	101,8	103,6	102,1		
<b>ACTIF = PASSIF</b>	7,8	8,8	6,3	6,3	6,0	11,3	11,3	11,3	11,3	15,8	14,5	14,8	14,8	14,5	14,5	14,8		
<b>MASSE MONÉTAIRE</b>	172,6	165,6	149,8	142,9	143,5	130,8	126,8	115,7	116,1	122,1	131,9							
Circulation fiduciaire	167,9	154,1	141,8	135,3	128,3	121,8	113,9	113,3	136,8	142,8	156,1							
Dépôts en CCP	37,7	29,8	26,0	22,1	16,1	17,7	13,1	10,3	26,7	28,5	35,7							
Dépôts en CNE	1,3	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8							
Dépôts en Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
Organismes publics	128,9	123,4	115,0	112,2	111,2	103,1	99,8	102,0	109,3	113,5	119,6							
Part. & Ent. privées	28,4	26,2	24,0	22,1	22,0	21,5	18,7	19,7	23,6	24,6	31,5							
<b>AUTRES POSTES NETS</b>	100,5	97,2	91,0	90,1	89,2	81,6	81,1	82,3	85,7	83,9	88,1							
Pour mémoire :																		
- crédits à court terme	69,4	68,4	64,7	67,6	70,4	67,5	63,0	56,4	57,2	6,0	60,4							
- crédits à moyen & long terme	50,2	41,9	46,4	46,4	46,1	50,3	48,2	49,0	47,3	43,5	42,5							

Source : BCEAO

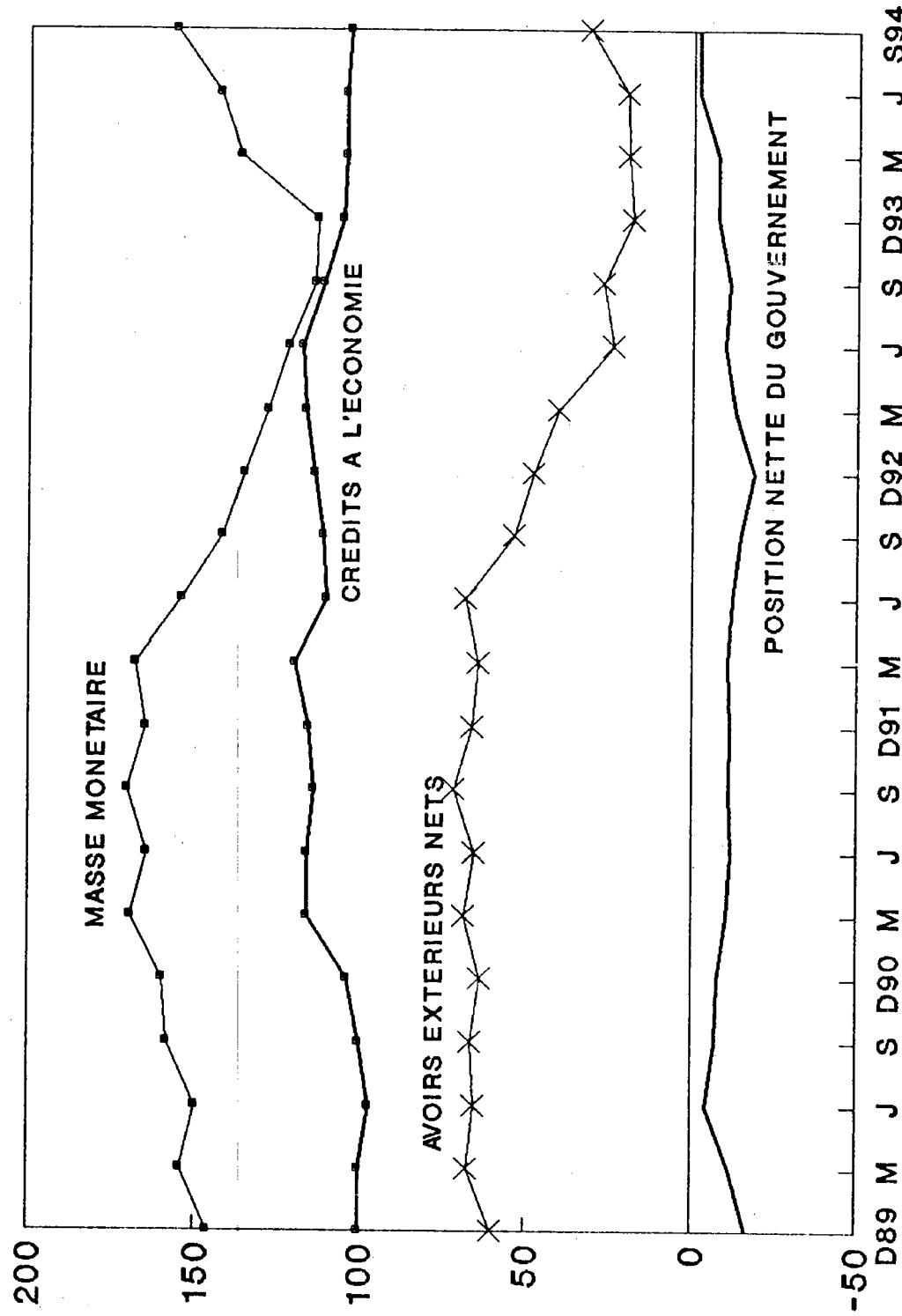
**UMOA : EVOLUTION DES AVOIRS EXT. NETS**  
(milliards de francs cfa)



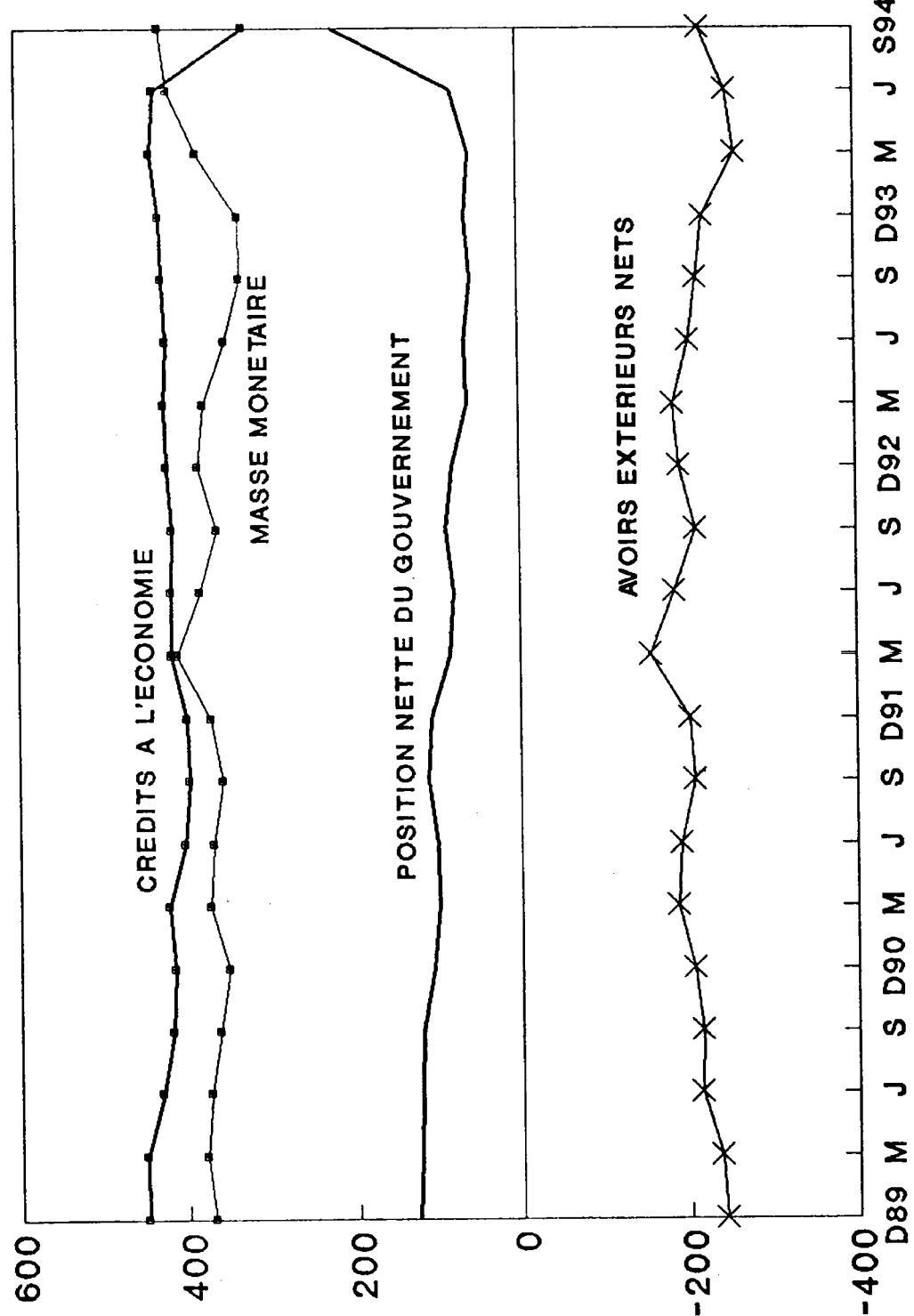
## ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE (en %).



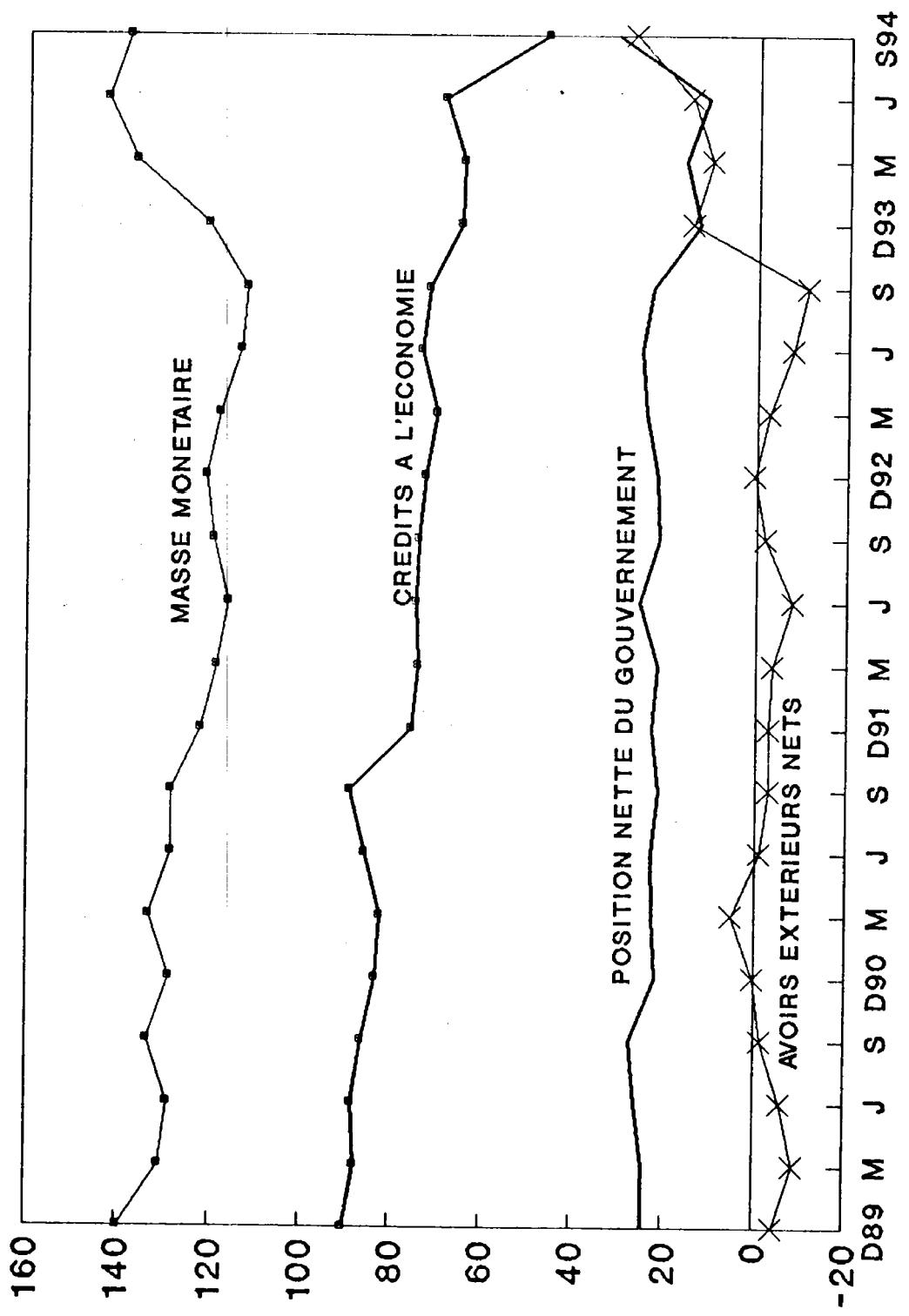
**TOGO : SITUATION MONETAIRE INTEGREE**  
 (en milliards de fcfa)



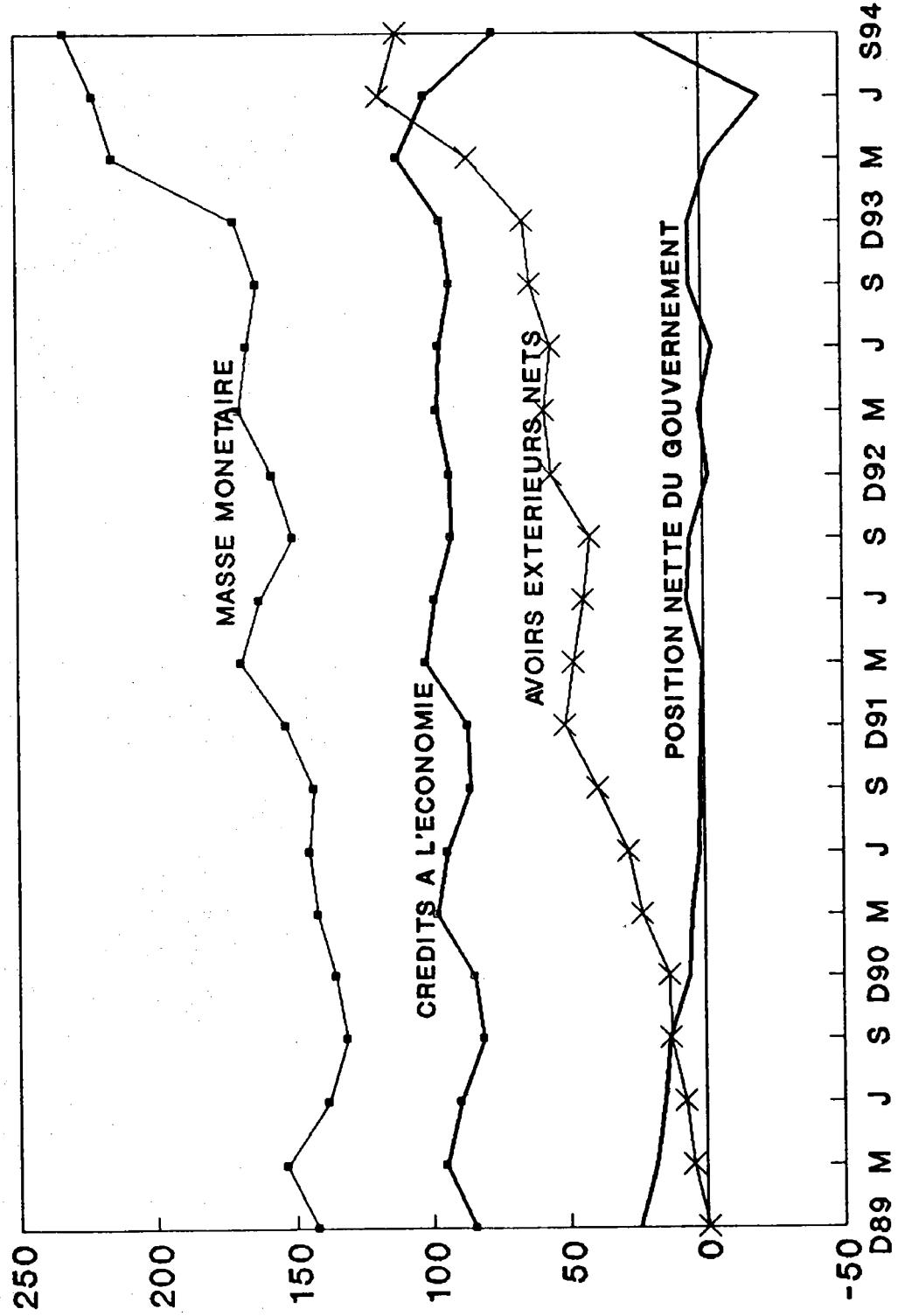
**SENEGAL : SITUATION MONETAIRE INTEGREE**  
 (en milliards de fcfa)



NIGER : SITUATION MONETAIRE INTEGREE  
 ( en milliards de fcfa )

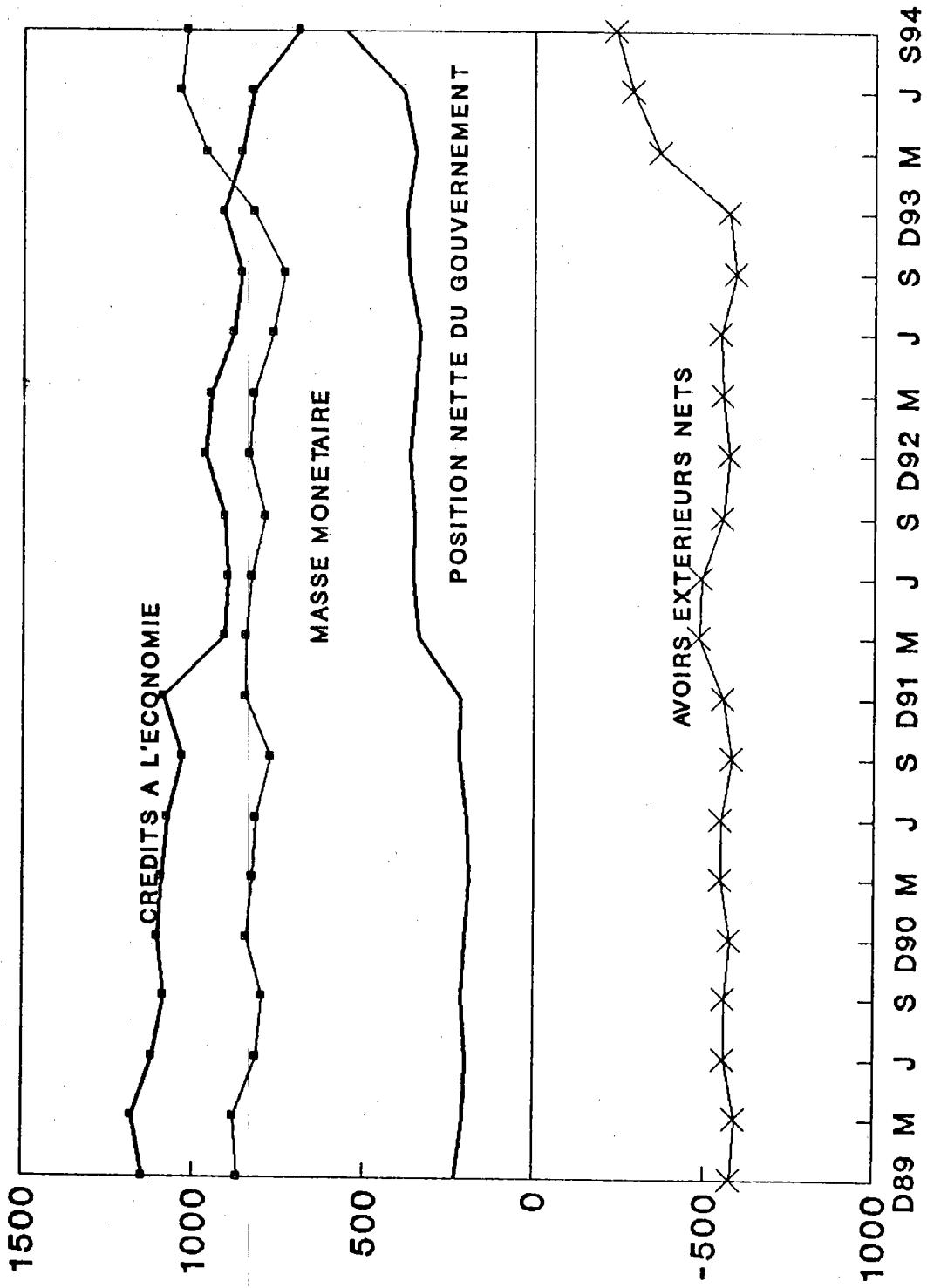


**MALI : SITUATION MONETAIRE INTEGREEE**  
 (en milliards de fcfa)

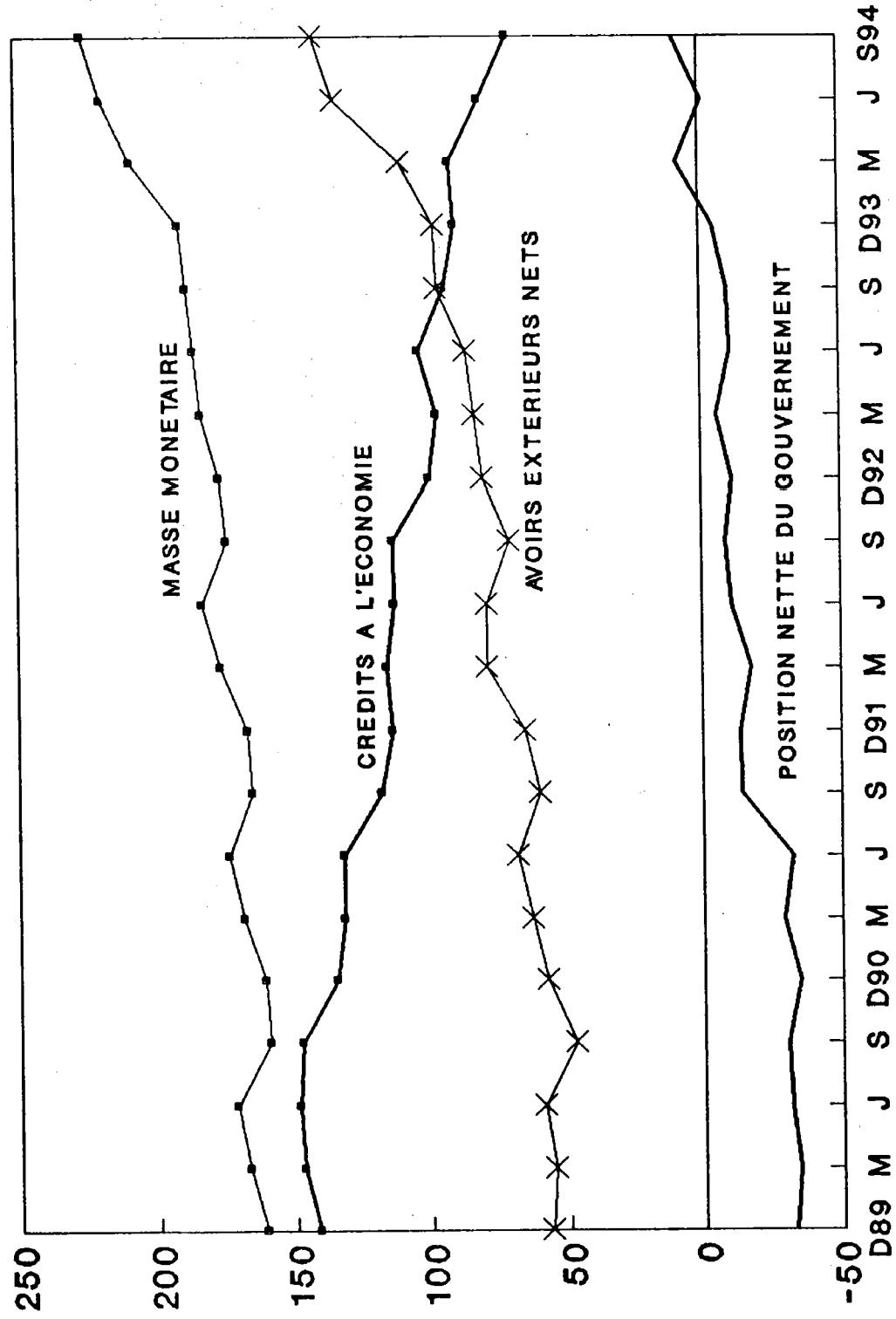


## COTE D'IVOIRE : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

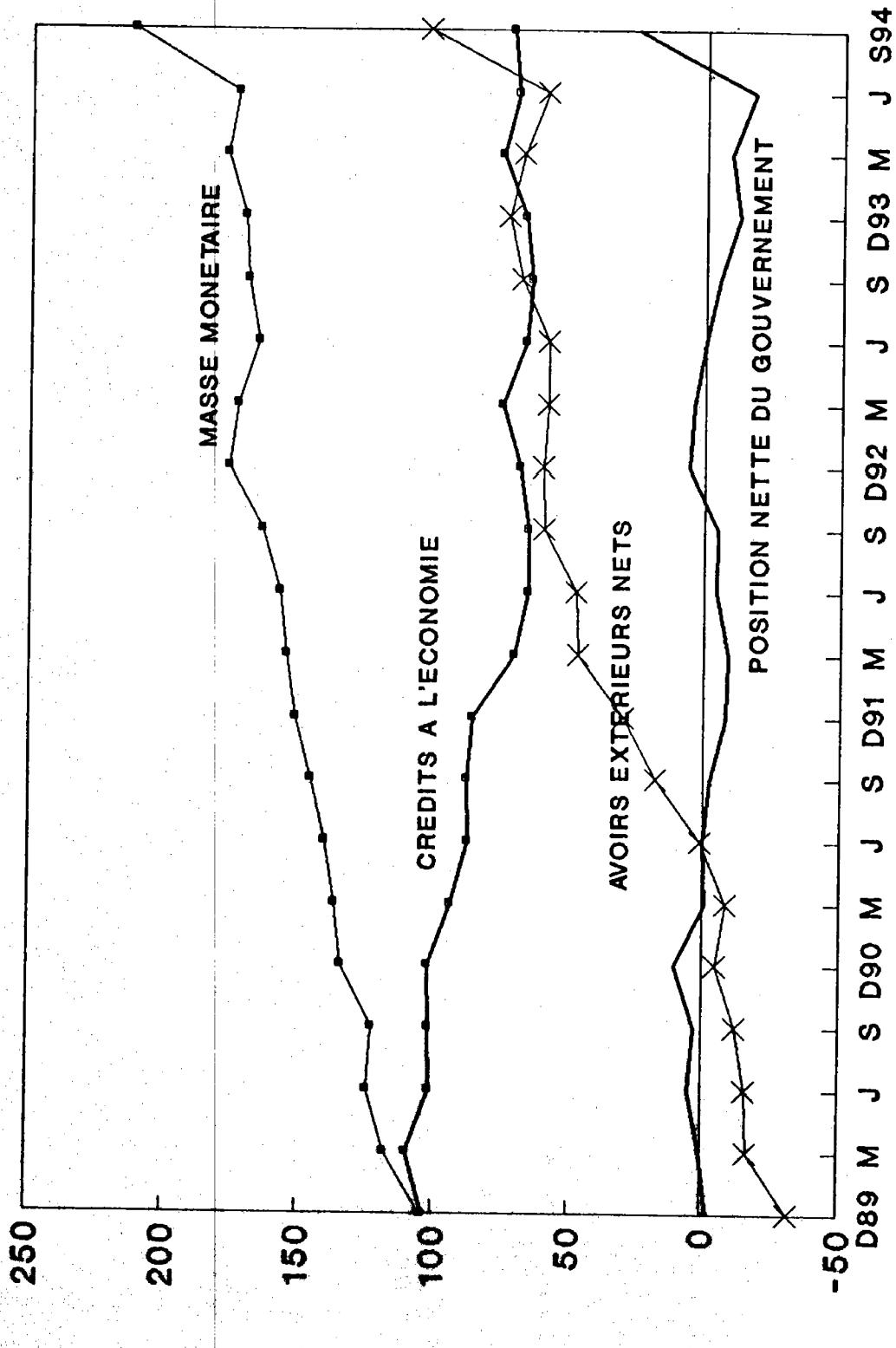
(en milliards de fcfa)



**BURKINA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE**  
 (en milliards de francs)

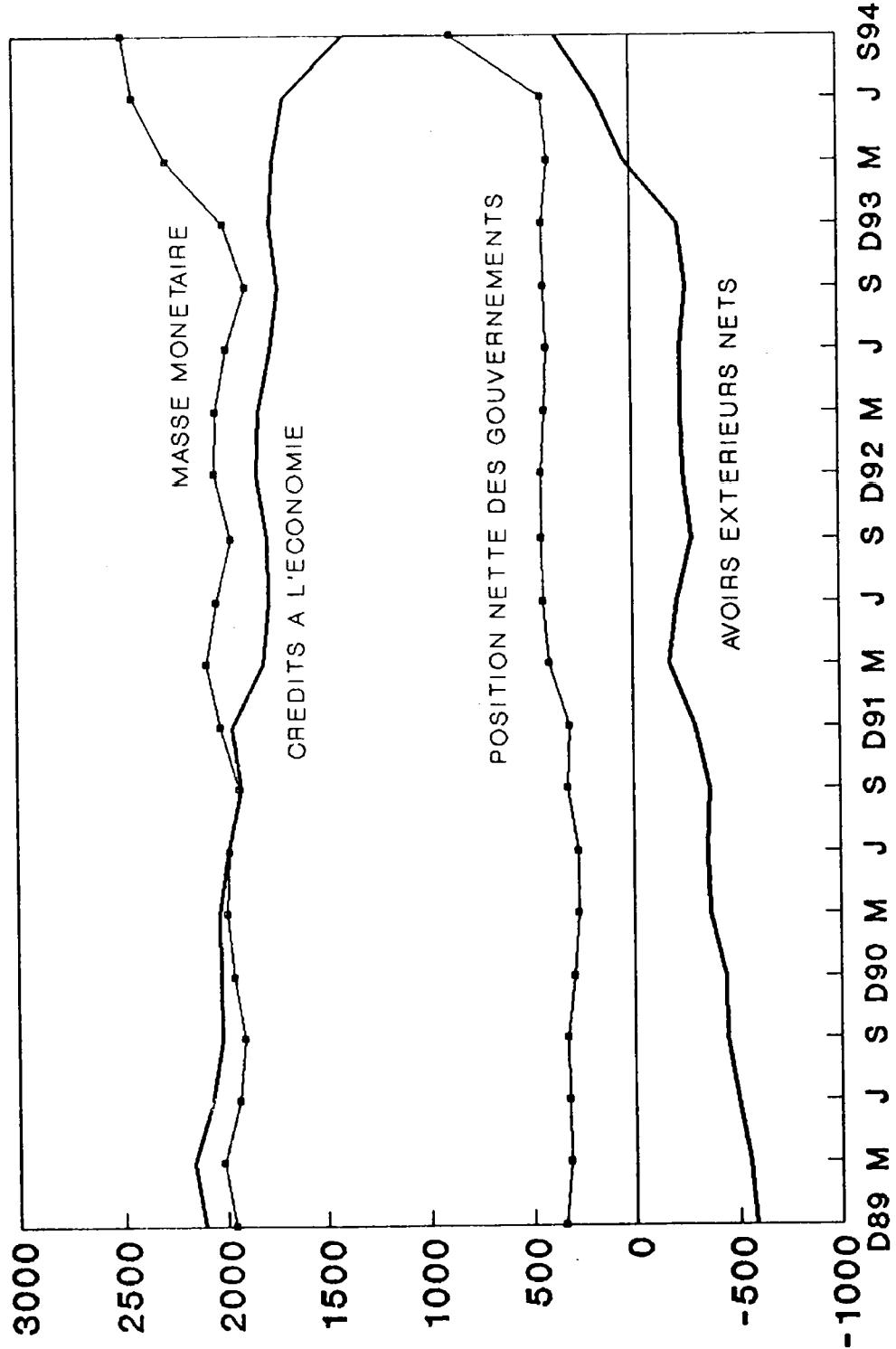


**BENIN : SITUATION MONETAIRE INTEGREE**  
 (en milliards de fcfa)

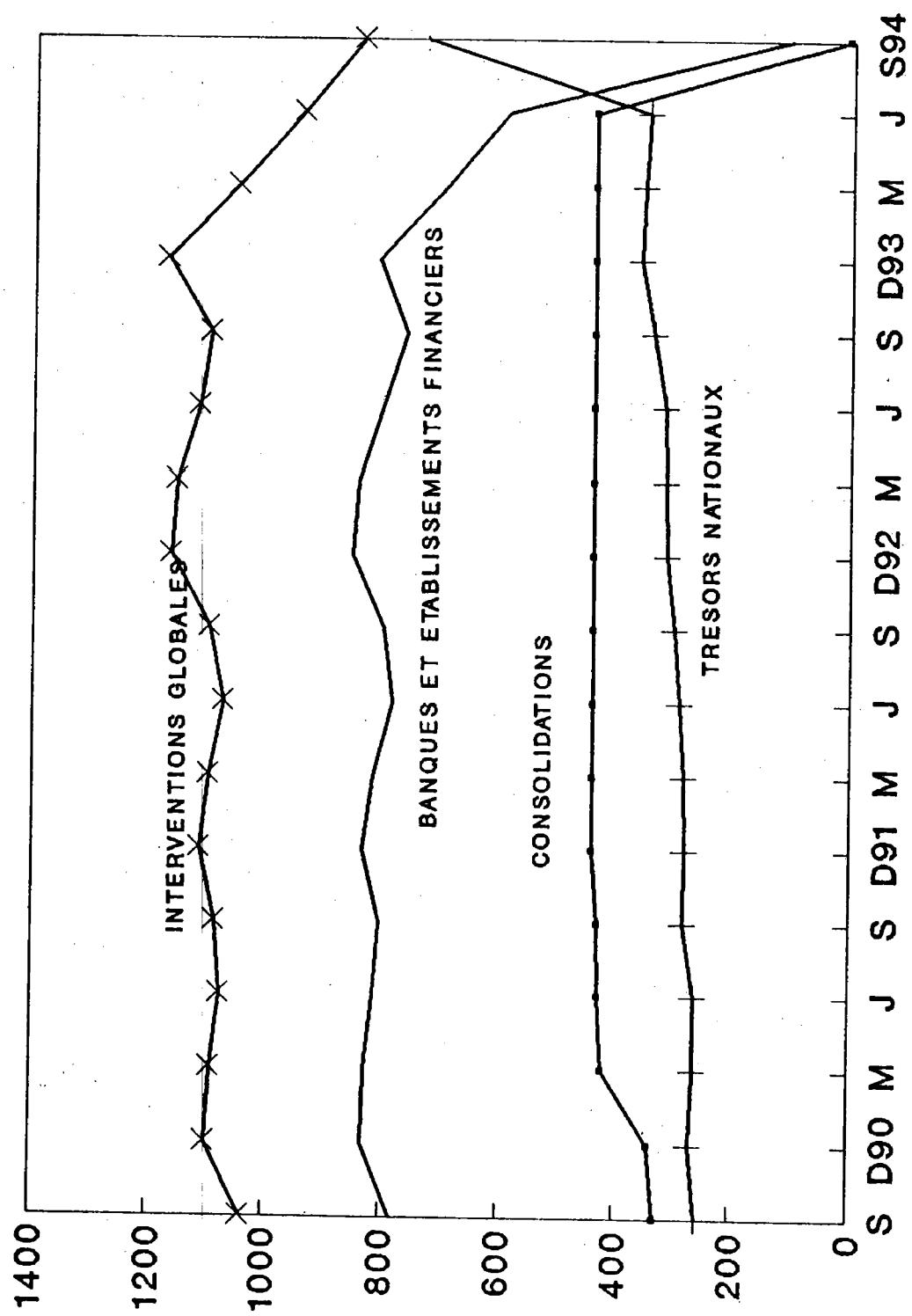


## UMOA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

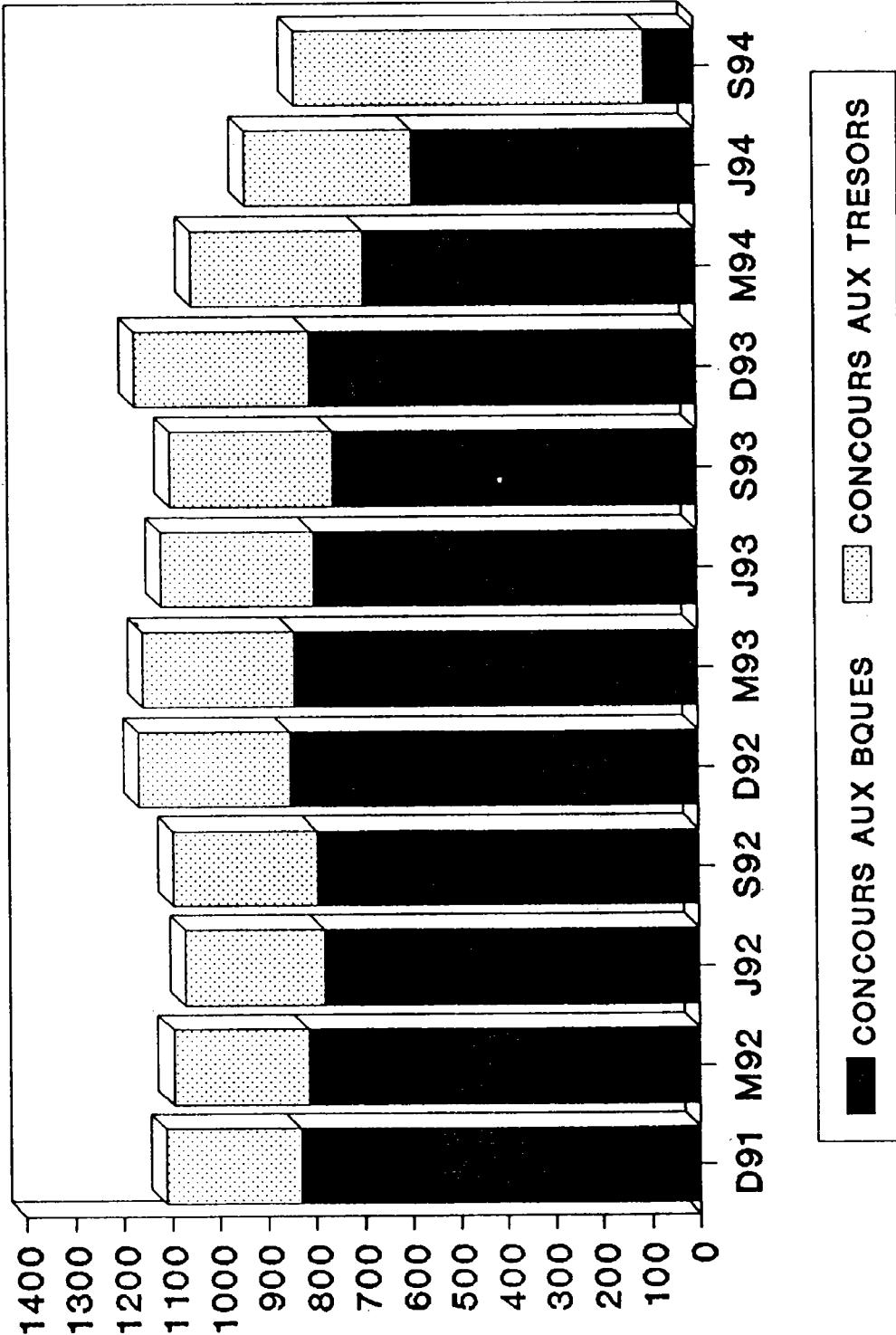
(en milliards de fcfa)



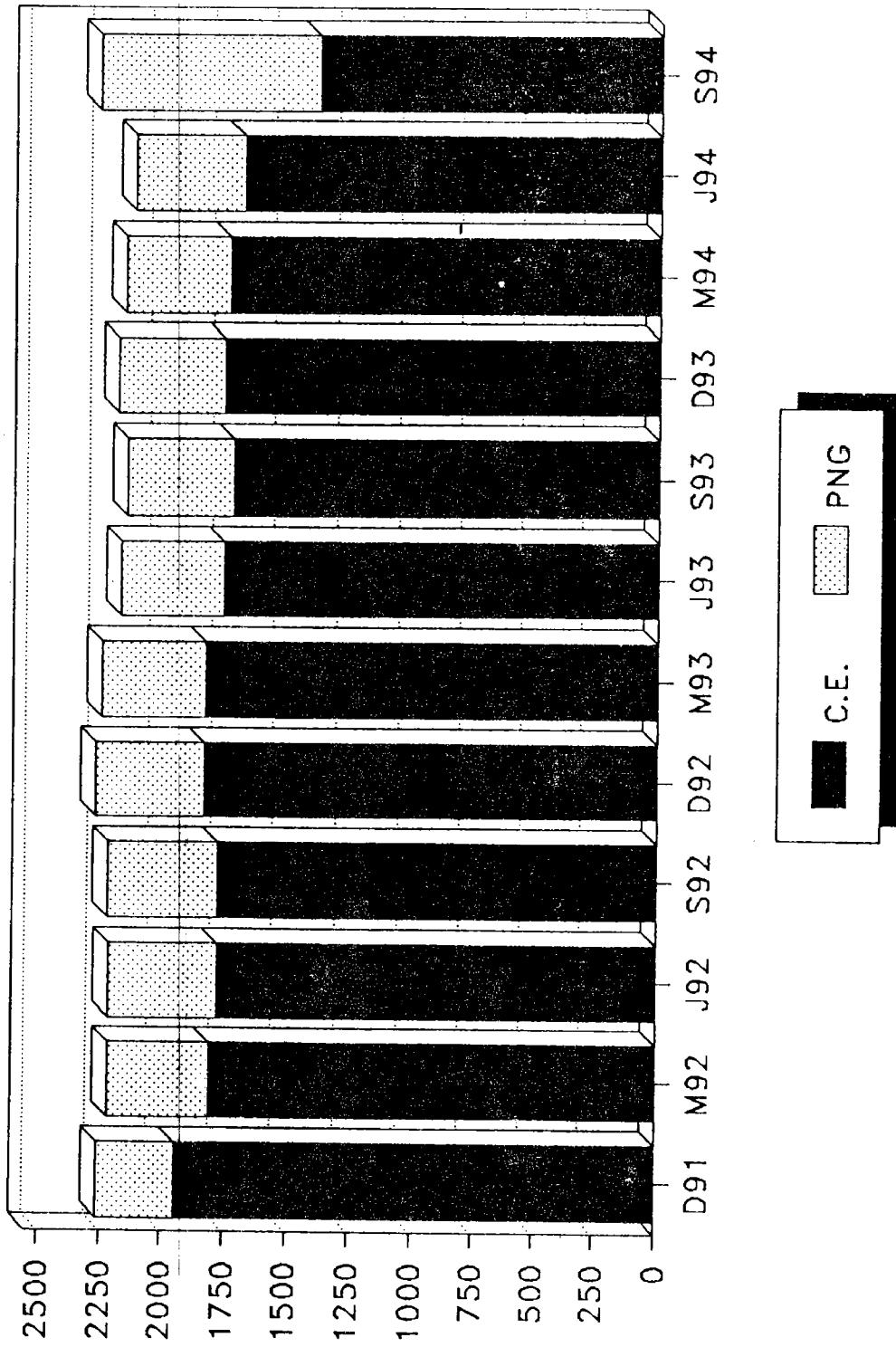
EVOLUTION DES INTERVENTIONS GLOBALES  
DE LA BCEAO (en Mds de F.CFA)



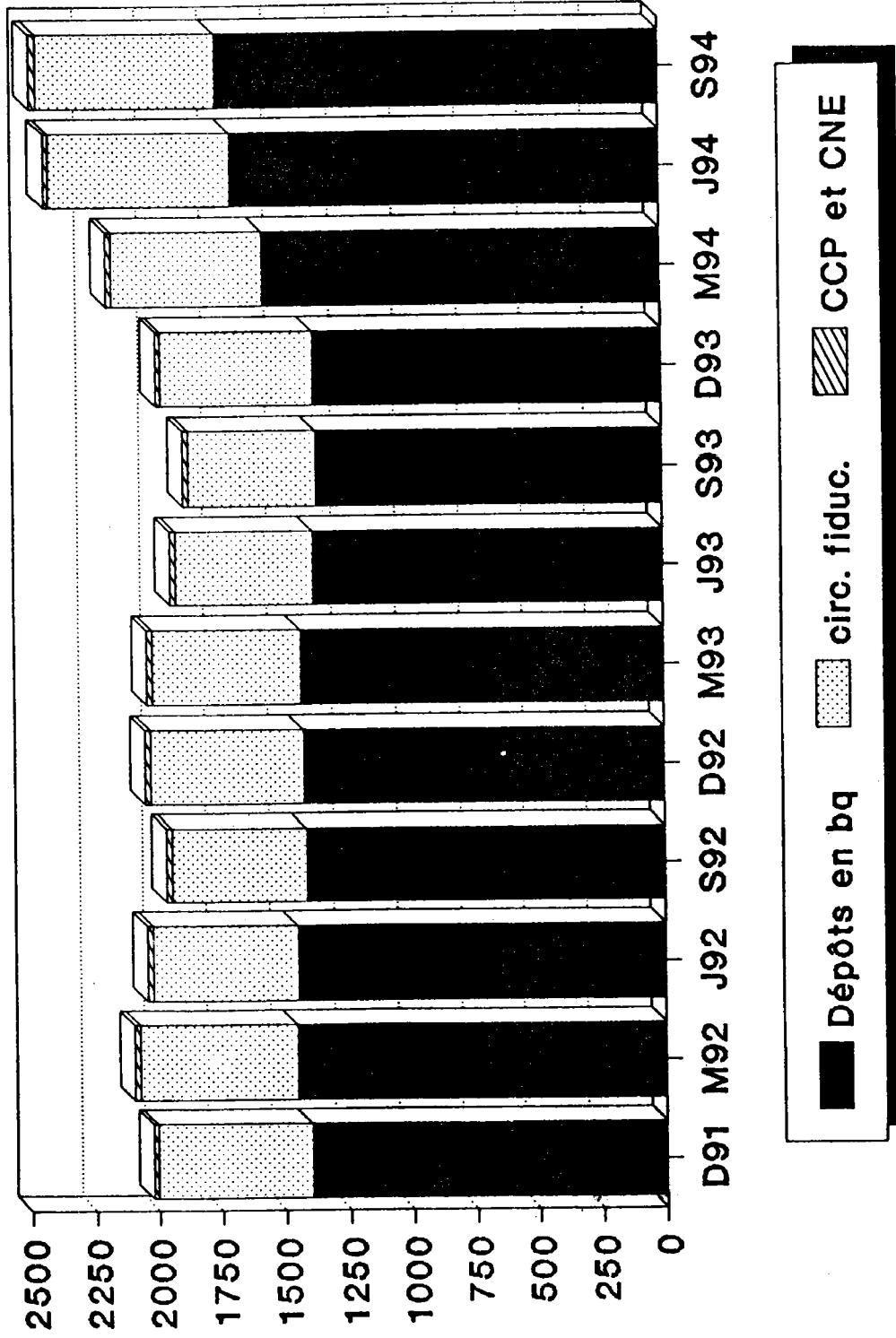
**UMOA : INTERVENTIONS DE LA BCEAO**  
(milliards de francs cfa)



UMOA : EVOLUTION DU CREDIT INTERIEUR  
(milliards de francs cfa)



**UMOA : EVOLUTION DE LA MASSE MONETAIRE**  
(milliards de francs cfa)



## **OPERATIONS ET RESULTATS D'EXPLOITATION DES BANQUES**

### **POUR L'EXERCICE 1992 - 1993**

---

La présente note fait le point des opérations et résultats d'exploitation des banques, pour l'exercice 1992 - 1993. Elle porte sur les activités des cinquante-sept (57) banques de l'ensemble des pays de l'UMOA au cours de la période sous revue, contre cinquante-huit pour l'exercice 1991 - 1992.

#### **A - LES OPERATIONS DES BANQUES AU COURS DE L'EXERCICE 1992 - 1993**

Le total des bilans des banques est passé de 3.508,6 milliards au 30 septembre 1992 à 3.469,5 milliards à fin septembre 1993, soit une baisse de 1,1% contre une hausse de 4,1% enregistrée l'exercice précédent.

##### **I - LES EMPLOIS ET RESSOURCES**

###### **1) Evolution des crédits**

Les crédits sains à l'économie ont poursuivi leur mouvement de repli amorcé les années antérieures, avec toutefois un rythme plus soutenu que l'exercice précédent. Avec un niveau de 1.443,6 milliards à fin septembre 1993, les financements sains accusent une baisse de 6,6% contre un recul de 4,6% l'exercice 1991 - 1992, sous l'effet notamment du fléchissement des crédits à la clientèle, tous termes confondus, ainsi que d'une détérioration de la qualité du portefeuille des banques.

Au 30 septembre 1993, les crédits sains représentent 41,6% de l'ensemble des emplois bancaires contre 44,1% un an plus tôt, en raison essentiellement de l'accroissement des crédits douteux ou litigieux et des autres éléments d'actif.

En revanche, les créances sur le Gouvernement sont restées quasi-stables à 287,5 milliards au 30 septembre 1993 au lieu de 288,0 milliards un an plus tôt.

Les encours de crédits douteux ou litigieux enregistrent à nouveau une forte expansion après un sensible dégonflement l'exercice précédent. Ils s'établissent à 245,8 milliards au 30 septembre 1993, en progression de 20,4% par rapport au 30 septembre 1992.

###### **2) Evolution des ressources**

Le niveau des dépôts bancaires a fléchi de 31,8 milliards, passant de 1.720,6 milliards au 30 septembre 1992 à 1.688,8 milliards au 30 septembre 1993. Cette baisse de 1,8% fait suite à la hausse modérée de 2,6% constatée l'exercice précédent. Elle résulte exclusivement d'une diminution de 4,22% des dépôts des particuliers et entreprises, atténuée par un renforcement des dépôts du "secteur Gouvernement".

Les emprunts à moyen et long terme continuent de décroître, ressortant à 83,3 milliards au 30 septembre 1993, soit un recul de 18,6% et de 12,9% par rapport respectivement aux exercices clos au 30 septembre 1992 et au 30 septembre 1991.

Les fonds propres des banques progressent de 275,0 milliards à 299,3 milliards entre septembre 1992 et septembre 1993, soit une amélioration de 8,8%, contre une contraction de 14,4% l'exercice antérieur. Cette évolution traduit la poursuite des efforts d'assainissement des bilans, avec le renforcement des ressources propres des établissements de crédit.

## **II - EVOLUTION DE LA TRESORERIE DES BANQUES**

Le rapprochement entre les emplois et les ressources du système bancaire fait apparaître globalement un déficit de trésorerie de 21,4 milliards au 30 septembre 1993, en baisse de 39,2 milliards par rapport au 30 septembre 1992. Cette évolution résulte de la baisse simultanée des emplois et des ressources, respectivement de 3,0% et de 1,3%.

Dans le même temps, le solde net des avoirs des banques auprès de leurs correspondants étrangers est revenu de 23,5 milliards au 30 septembre 1992 à 11,2 milliards au 30 septembre 1993, renversant ainsi la tendance à la constitution de disponibilités à l'extérieur. S'agissant des concours de la Banque Centrale aux banques, ils s'inscrivent à 741,3 milliards au 30 septembre 1993 en hausse de 21,8 milliards, soit 3%.

## **B - RESULTATS DES BANQUES AU COURS DE L'EXERCICE 1992-1993**

### **1) L'évolution globale des produits et charges.**

Les produits d'exploitation des banques se sont accrus de 233,9 milliards au 30 septembre 1992 à 264,9 milliards au 30 septembre 1993, soit une hausse de 13,3%, contre une baisse de 2,0% un an plus tôt. Cette évolution résulte essentiellement du redressement des produits perçus sur les crédits à la clientèle, principale composante des recettes d'exploitation, qui s'inscrivent en hausse de 15,1% contre un recul de 7,8% un an auparavant. Par ailleurs, les revenus des prêts de trésorerie et les autres produits bancaires enregistrent des taux de croissance respectifs de 13,3% et 7,4% au titre de l'exercice sous revue.

Les charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements et aux provisions, ont également évolué à la hausse. Elles s'établissent, en effet, à 221,2 milliards au 30 septembre 1993, en augmentation de 13,7% par rapport à l'exercice 1991-1992 au cours duquel elles avaient fléchi de 3,3%. Cette expansion des charges d'exploitation est imputable aussi bien aux charges de trésorerie et de rémunération des dépôts de la clientèle qu'aux frais généraux.

Ces derniers enregistrent une hausse sensible de 12,4%, s'établissant à 90,6 milliards contre 80,5 milliards au 30 septembre 1992. Les frais de personnel ressortent eux, à 50,2 milliards au 30 septembre 1993, en accroissement de 11,6%. Toutefois, le rapport entre les frais de personnel et l'ensemble des frais généraux est revenu de 55,9% à 55,5% d'un exercice à l'autre ; de même, la part des frais de personnel dans le produit net bancaire a fléchi de 38,9% au 30 septembre 1992 à 38,4% au 30 septembre 1993.

### **2) L'évolution des principaux soldes caractéristiques de gestion**

Le produit net bancaire est passé de 115,8 milliards à 130,4 milliards, en nette amélioration de 12,6% entre le 30 septembre 1992 et le 30 septembre 1993, contre une légère augmentation de 1,0% l'exercice antérieur, l'accroissement des produits bancaires ayant été plus important que celui des frais.

Le déficit d'exploitation global a par conséquent été ramené à 3,9 milliards au 30 septembre 1993, en contraction de 13,5 milliards par rapport à la situation au 30 septembre 1992. Cette amélioration résulte essentiellement de la forte réduction du niveau des dotations aux provisions qui se sont établies à 35,6 milliards, contre 72,4 milliards et 45,6 milliards respectivement en 1990 - 1991 et 1991 - 1992.

Ainsi, après la couverture des importants besoins en provisionnement inhérents au processus de restructuration du système bancaire et à l'assainissement du portefeuille des établissements de crédit, le

volume des dotations aux provisions accuse à nouveau une baisse significative au terme de l'exercice 1992-1993. L'influence des dotations aux provisions sur l'exploitation des banques demeure encore importante, mais elle s'amoindrit d'un exercice à l'autre. Elles représentent pour les trois derniers exercices respectivement 193,6%, 116,3% et 81,3% du revenu brut d'exploitation. Par rapport au produit net bancaire, le poids des dotations aux provisions continue de s'alléger, revenant de 39,4% en 1992 à 27,3% en 1993.

Les provisions brutes inscrites au bilan s'élèvent à 341,1 milliards, correspondant à un taux de provisionnement de 21,9% des encours de crédit au 30 septembre 1993, contre 25,1% au 30 septembre 1992. Quant aux créances en souffrance, elles sont couvertes par des provisions, à hauteur de 57,7% contre 61,4% un an plus tôt.

Le résultat net global est demeuré déficitaire au 30 septembre 1993. Le déficit s'établit à 4,6 milliards, en amélioration cependant de 9,3 milliards par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 1992-1993, trente-trois banques sur cinquante-sept ont réalisé un bénéfice global de 9,6 milliards, alors que vingt-trois établissements ont enregistré des pertes totalisant 14,2 milliards. L'exploitation d'un établissement s'est soldée par un résultat nul. Au 30 septembre 1992, trente et une banques avaient dégagé des résultats bénéficiaires d'un montant total de 10,5 milliards, tandis que quinze banques accusaient des pertes globales de 24,4 milliards. Deux banques avaient déclaré un résultat nul.

### **3) L'évolution des marges bancaires**

Après les baisses successives des deux derniers exercices, les marges se sont redressées en 1992-1993. Ainsi, la marge sur les opérations avec la clientèle a progressé de 4,2% en 1992 à 4,5% en 1993, suivant ainsi l'évolution générale des taux moyens. En effet, le rendement moyen des crédits à la clientèle croît de 8,9% à 9,7%, tandis que le taux moyen de rémunération des comptes créditeurs progresse de 4,7% à 5,2%.

La marge globale s'est sensiblement améliorée, se situant à 4,6% au 30 septembre 1993, contre 3,6% et 4,4% respectivement en 1992 et 1991. Cette amélioration de la marge est imputable essentiellement à la hausse du rendement de l'ensemble des capitaux prêtés qui passe de 9,2% au 30 septembre 1992 à 10,4% un an plus tard, alors que sur la même période, le coût moyen des capitaux empruntés n'augmente que de 5,6% à 5,8%.

### **4) L'évolution des principaux ratios**

L'examen des principaux ratios d'exploitation fait apparaître une relative stabilité des conditions d'exploitation bancaire. En effet, le coefficient brut d'exploitation, rapport entre les dépenses et les recettes d'exploitation, passe de 83,2% en 1992 à 83,5% en 1993. Le coefficient net d'exploitation, qui rapporte les frais généraux au produit net bancaire, baisse légèrement de 69,6% à 69,4%, illustrant le poids des charges sur la rentabilité des banques.

Quant au coefficient de rentabilité, rapport entre le résultat net et les fonds propres, il s'est amélioré, ressortant à -1,9% contre -6,4% au 30 septembre 1992.

Au total, les efforts d'assainissement du système bancaire, entrepris en vue de la restauration de la viabilité des établissements de crédit, se sont traduits par une amélioration progressive des résultats obtenus. Les progrès enregistrés au plan de la qualité des actifs bancaires et du renforcement des ressources stables doivent cependant être soutenus par une rentabilité conséquente des banques, laquelle passe par une amélioration de leur productivité. Des actions importantes restent à mener au niveau des frais généraux, notamment des frais de personnel.

	SOLDES CARACTÉRISTIQUES DE GESTION	BENIN	BURKINA	C. IVOIRE	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO	TOTAL
<b>1 PRODUITS BANCAIRES</b>		<b>11.756,8</b>	<b>17.067,6</b>	<b>112.519,5</b>	<b>14.024,4</b>	<b>6.747,4</b>	<b>40.761,0</b>	<b>19.242,5</b>	<b>222.119,2</b>
11 - Produits des créd. clientèle C13, 14, 15	3.283,8	11.887,8	108.049,3	6.521,5	2.591,4	33.048,6	11.962,9	0,0	177.345,3
12 - Produits des prêts de trésorerie C 11, 12	8.473,0	5.179,8	4.470,2	7.502,9	4.156,0	7.712,4	7.279,6	0,0	44.773,9
<b>2 FRAIS BANCAIRES</b>		<b>5.923,7</b>	<b>8.331,5</b>	<b>72.674,6</b>	<b>5.619,3</b>	<b>3.673,6</b>	<b>20.708,5</b>	<b>11.880,2</b>	<b>128.811,4</b>
21 - Rémunération dépôts clientèle D131, 132, 14, 15	5.642,8	8.230,5	39.625,1	5.543,2	3.438,1	17.968,1	11.048,6	0,0	91.496,4
22 - Charges de trésorerie D11, 12	280,9	101,0	33.049,5	76,1	235,5	2.740,4	831,6	0,0	37.315,0
<b>3 MARGE BANCAIRE (1-2)</b>		<b>5833,1</b>	<b>8736,1</b>	<b>39844,9</b>	<b>8405,1</b>	<b>3073,8</b>	<b>20052,5</b>	<b>7362,3</b>	<b>93.307,8</b>
<b>4 PRODUIT NET AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES (4,1 - 4,2)</b>		<b>1880,2</b>	<b>4128,5</b>	<b>16856,4</b>	<b>2443,2</b>	<b>1542,9</b>	<b>8087,2</b>	<b>2153,9</b>	<b>37.092,3</b>
41 - Autres produits bancaires (C 20, 31)	4153,0	18100,4	2474,0	1550,1	8370,3	2281,6	38.902,3	0,0	
42 - Autres charges à caractère bancaire (D20)	92,7	24,5	1244,0	30,8	7,2	283,1	127,7	1.810,0	
<b>5 PRODUIT NET BANCAIRE GLOBAL (3+4)</b>		<b>7.713,3</b>	<b>12.864,6</b>	<b>56.701,3</b>	<b>10.848,3</b>	<b>4.616,7</b>	<b>28.139,7</b>	<b>9.516,2</b>	<b>130.400,1</b>
<b>6 FRAIS GÉNÉRAUX</b>		<b>3.630,7</b>	<b>9.362,8</b>	<b>41.388,3</b>	<b>8.401,7</b>	<b>3.547,3</b>	<b>17.281,8</b>	<b>6.937,6</b>	<b>90.550,2</b>
61 - Frais de personnel D322	1.678,8	5.530,2	22.969,6	4.192,7	1.971,2	9.660,4	4.236,5	0,0	50.239,4
62 - Impôts et taxes D223	181,9	249,9	3.216,1	308,6	202,0	566,9	322,2	5.047,6	
63 - Autres frais généraux D31, 321	1.770,0	3.582,7	15.202,6	3.900,4	1.374,1	7.054,5	2.378,9	0,0	35.263,2
<b>7 MARGE BÉNÉFICIAIRE (5-6)</b>		<b>4.082,6</b>	<b>3.501,8</b>	<b>15.313,0</b>	<b>2.446,6</b>	<b>1.069,4</b>	<b>10.857,9</b>	<b>2.578,6</b>	<b>39.849,9</b>
<b>8 PRODUITS ACCESSOIRES C32, 34</b>		<b>98,4</b>	<b>328,9</b>	<b>2.456,6</b>	<b>573,3</b>	<b>50,9</b>	<b>148,6</b>	<b>223,5</b>	<b>3.880,2</b>
<b>9 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (7+8)</b>		<b>4.181,0</b>	<b>3.830,7</b>	<b>17.769,6</b>	<b>3.019,9</b>	<b>1.120,3</b>	<b>11.006,5</b>	<b>2.802,1</b>	<b>43.730,1</b>
<b>10 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>2.176,3</b>	<b>5.348,4</b>	<b>10.078,2</b>	<b>5.012,0</b>	<b>2.483,3</b>	<b>14.274,9</b>	<b>8.261,1</b>	<b>47.634,2</b>
10.1 - Amortissements D324	495,3	1.535,9	5.203,4	930,9	313,5	2.409,2	1.182,1	0,0	
10.2 - Provisions nettes D325 - C33	1.681,0	3.812,5	4.874,8	4.081,1	2.169,8	11.865,7	7.079,0	0,0	12.070,3
<b>11 RESULTAT D'EXPLOITATION (9-10)</b>		<b>2.004,7</b>	<b>-1.517,7</b>	<b>7.691,4</b>	<b>-1.992,1</b>	<b>-1.363,0</b>	<b>-3.268,4</b>	<b>-5.459,0</b>	<b>35.563,9</b>
<b>12 AUTRES PRODUITS C32, 53, 54</b>		<b>414,8</b>	<b>3.643,6</b>	<b>3.416,0</b>	<b>746,1</b>	<b>1.644,9</b>	<b>7.174,1</b>	<b>1.987,9</b>	<b>19.027,4</b>
<b>13 AUTRES CHARGES D32, 53, 54, 55</b>		<b>217,1</b>	<b>3.165,8</b>	<b>7.244,3</b>	<b>1.317,2</b>	<b>1.510,1</b>	<b>1.494,8</b>	<b>464,6</b>	<b>15.413,9</b>
<b>14 IMPÔT SUR LES SOCIETES D56</b>		<b>1.270,5</b>	<b>517,5</b>	<b>504,2</b>	<b>189,0</b>	<b>407,0</b>	<b>1.002,8</b>	<b>428,9</b>	<b>0,0</b>
<b>15 RESULTAT NET 11+12-(13+14)</b>		<b>931,9</b>	<b>-1.557,4</b>	<b>3.358,9</b>	<b>-2.732,2</b>	<b>-1.635,2</b>	<b>1.408,1</b>	<b>-4.364,6</b>	<b>-4.610,5</b>

## **CEREMONIES D'INSTALLATION DE LA COUR DE JUSTICE ET DE LA COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

**Ouagadougou, les 27 et 30 janvier 1995**

Signé le 10 janvier 1994 à Dakar, le Traité instituant l'*Union Economique et Monétaire Ouest Africaine* (UEMOA) (1), entre le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, est entré en vigueur le 1er août 1994, après sa ratification par l'ensemble des Etats membres. Il consacre l'élargissement aux autres volets de la politique économique, de la coopération monétaire poursuivie par les Etats membres depuis plus de trois décennies, en vue d'accélérer leur processus d'intégration économique. La mise en oeuvre de ce processus relève, aux termes du Traité, de plusieurs organes, au premier rang desquels figurent la Commission et la Cour de Justice de l'Union.

Organe exécutif de l'Union, la Commission est un collège composé de sept membres, désignés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour un mandat de quatre ans, renouvelable. Elle est chargée d'impulser et de mettre en oeuvre le processus d'intégration sous la Haute Supervision de la Conférence, la direction du Conseil des Ministres, le contrôle de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes de l'Union.

Juridiction suprême de l'Union, la Cour de Justice est composée de sept magistrats, nommés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour un mandat de six ans, renouvelable. Elle est garante du respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du Traité. Elle a également pour mission d'arbitrer les litiges liés à l'application du Traité et d'harmoniser les jurisprudences nationales pour les matières liées au processus d'intégration. Ses décisions s'imposent à toutes les parties et ont force exécutoire dans les Etats membres. Elle est ainsi appelée à contribuer à l'émergence d'un droit communautaire et à l'instauration, au plan économique, d'un véritable Etat de droit au niveau régional. Pour constituer cet organe essentiel, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a désigné les magistrats ci-après :

- M. Donatién Yves Yehouessi, ressortissant du Bénin,
- M. Martin Dobo Zonou, ressortissant du Burkina,
- M. Arsène Assouan-Usher, ressortissant de Côte d'Ivoire,
- M. Maïté Diakité, ressortissant du Mali,
- M. Mahamane Youssouf Any, ressortissant du Niger,
- M. Mouhamadou Moctar Mbacké, ressortissant du Sénégal,
- M. Aregba Polo, ressortissant du Togo.

Conformément aux dispositions du Traité, le Conseil des Ministres avait, lors de sa séance du 22 décembre 1994, procédé à la constitution de la Commission. Cette formalité a consisté à vérifier le respect, par les personnalités proposées par les Etats aux postes de commissaires, des conditions de forme et de fond requises par le Traité, lesquelles ont trait à leur compétence, leur intégrité morale et leur indépendance. L'accomplissement de cette formalité a ouvert la voie à la nomination formelle, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, des personnalités suivantes en qualité de Commissaires de l'UEMOA :

- M. Ousmane Seck, ressortissant du Sénégal, porté à la présidence de la Commission par Acte additionnel de la Conférence,
- M. Justin Damo Baro, ressortissant du Burkina,
- M. Kalou Doua-BI, ressortissant de la Côte d'Ivoire,
- M. Younoussi Touré, ressortissant du Mali,
- M. Laouli Baraou, ressortissant du Niger,
- M. Yaovi Prosper Adodo, ressortissant du Togo.

Les conditions étaient ainsi réunies pour l'installation officielle des Commissaires, prélude au démarrage effectif des activités de la Commission. Cette installation a eu lieu le 30 janvier 1995 à Ouagadougou, siège des organes de l'UEMOA, lors d'une cérémonie solennelle placée sous le haut patronage de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en présence de leurs Excellences :

- Monsieur Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de la Conférence,
- Monsieur Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Dioncounda Traoré, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, représentant son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali.

Prélude à la prise de fonctions des membres de la Commission, cette manifestation avait comme point focal la prestation de serment de ces derniers devant la Cour de Justice. Celle-ci a, elle-même, été installée le 27 janvier 1995 lors d'une cérémonie solennelle présidée par M. Marc Roch Christian KABORE, Premier Ministre du Burkina Faso, en présence de hautes personnalités du monde judiciaire, politique et économique, dont :

- M. Paul Dossou, Ministre des Finances de la République du Bénin, représentant le Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA,
- M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Lors de cette cérémonie, les membres de la Cour ont prêté serment entre les mains de M. Paul Dossou, en s'engageant à exercer leurs fonctions "en toute indépendance, en toute impartialité, de façon honorable et loyale, dans l'intérêt supérieur de l'Union". Ils ont, en outre, tenu leur première audience, à l'issue de laquelle ils ont désigné :

- M. Donatien Yves Yehouessi, Président de la Cour,
- MM. Aregba Polo et Malet Diakité, Avocats Généraux près la Cour,
- MM. Arsène Assouan Usher, Mouhamadou Moctar Mbacké, Dobo Martin Zonou et Mahamane Youssouf Any, Juges.

C'est devant la Cour, ainsi constituée, que les membres de la Commission ont, le 30 janvier 1995, prêté serment en s'engageant, conformément aux dispositions du Traité, "à bien et fidèlement remplir leur mandat de Commissaire, en toute loyauté et impartialité, en observant les obligations d'indépendance et d'honnêteté de leur charge, à garder le secret des délibérations et des votes et à se conduire, en tout, en digne et loyal Commissaire de l'UEMOA, dans l'intérêt général de l'Union".

La cérémonie d'installation de la Commission a été également ponctuée par les allocutions également prononcées par M. Aregba Polo, Avocat Général près la Cour de Justice de l'UEMOA, M. Donatien Yves Yehouessi, Président de la Cour de Justice de l'UEMOA, M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO et Son Excellence M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

Ces personnalités ont été unanimes à souligner l'importance de la mission exaltante, assignée aux Commissaires. Elles les ont exhortés à faire preuve, dans l'accomplissement de celle-ci, de la persévérance et de l'indépendance que requiert la réalisation des objectifs communautaires ainsi que d'un dévouement à la mesure des ambitions de l'UEMOA qui vise à :

- "jeter les bases d'un nouveau départ pour nos économies, sur le sentier d'un développement collectif, durable et équilibré" ;
- "faire de notre région, une zone de croissance et de progrès, rompant ainsi, pour toujours, avec l'image d'une Afrique à la dérive et en perdition constante".

Outre ces exigences, son Excellence M. Blaise Compaoré a mis en exergue les profonds changements du cadre économique et réglementaire des Etats membres qu'impulsera la mutation de l'UMOA en union économique et monétaire. A ce titre, il a notamment ressorti :

- l'organisation de la nécessaire convergence des politiques macro-économiques nationales que requiert la consolidation de la monnaie commune ;
- l'émergence, dans la région, d'un espace économique compétitif parce que concurrentiel et uniifié au sein duquel seront assurées :
  - . une liberté totale de circulation, de résidence, d'établissement et de prestation de services pour les populations de l'ensemble des Etats membres ;
  - . une rationalisation et une harmonisation du cadre législatif et réglementaire, génératrices d'un environnement sécurisant pour les activités économiques et, partant, attractif pour les investissements ;
  - . l'institution d'un marché financier régional, propice à la mobilisation de l'épargne intérieure, à l'attraction de capitaux extérieurs et au financement des investissements productifs ;
  - . la conduite de politiques sectorielles communes efficientes, à même d'optimiser l'exploitation des opportunités nées de la modification de la parité de la monnaie commune.

Le Président Compaoré a considéré ces perspectives comme étant de nature à mettre un terme à la fragmentation et à l'étroitesse des marchés nationaux qui ont jusqu'ici fragilisé les bases de la croissance des Etats membres. La matérialisation du schéma d'intégration de l'UEMOA favorisera, en effet, l'émergence d'un marché uniifié de près de 60 millions de consommateurs, permettant aux entreprises de réaliser des économies d'échelle substantielles et d'adapter leurs conditions de production aux exigences de la compétition internationale.

Au regard des enjeux et des espoirs dont est porteur le schéma d'intégration de l'UEMOA, le Président Compaoré a souligné la nécessité d'un changement des comportements à tous les niveaux. Il a invité l'ensemble des parties (Etats, populations, travailleurs, entrepreneurs) à participer activement à la construction de cette œuvre exaltante. A l'endroit des membres de la Commission, il a émis les recommandations suivantes :

- veiller à ne commettre aucune erreur dans l'exercice de leurs fonctions, "tant sont grands les espoirs placés dans l'œuvre dont ils ont la charge et qui conditionne, à bien des égards, l'insertion harmonieuse des Etats membres dans l'économie contemporaine" ;
- être "les pionniers d'une intégration condamnée à réussir, parce qu'elle doit mettre un terme au scepticisme né des résultats mitigés obtenus jusqu'ici en matière d'intégration économique en Afrique en général, et dans notre sous-région en particulier".

M. Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO, quant à lui, a d'abord fait l'historique des actions qu'il a accomplies dans le cadre du mandat que les Chefs d'Etat lui avaient confié, en l'instruisant de leur proposer une voie crédible de relance de l'intégration des économies des pays membres, prenant notamment appui sur leur communauté de monnaie. Il a, à cet égard, mis l'accent sur la démarche participative qu'il a suivie dans l'exécution de ce mandat, en vue de tenir compte de toutes les sensibilités et de réunir les compétences nationales les plus larges possibles.

Le Gouverneur Banny a ensuite passé en revue les caractéristiques fondamentales du schéma d'intégration de l'UEMOA. Il a, à cet égard, rappelé la vocation de celle-ci à "capitaliser les leçons de l'histoire et à exploiter tous les avantages que les pays membres tirent de leurs relations économiques et monétaires d'une part, entre eux, d'autre part, avec le reste du monde".

Monsieur Konan Banny a ensuite considéré que l'unification effective des espaces économiques nationaux exige l'adaptation des actes et des comportements de toutes les parties prenantes à la nouvelle donne. Dans cette perspective, devront être démantelées toutes les entraves à la libre circulation, de manière à donner des signes concrets de l'intégration aux populations et aux opérateurs économiques, emporter leur adhésion au processus et convaincre les sceptiques. Il a, à cet égard, déploré la tendance récente à la résurgence des barrières tarifaires et non tarifaires constatée entre les Etats membres, à la suite de la dissolution de la CEAO. Il a, en conséquence, recommandé l'adoption "d'un Acte préservant les acquis de cette organisation et réaffirmant leur volonté politique d'intégrer leurs marchés, en vue d'éviter que le processus d'intégration ne ressemble à la fameuse tolle de Pénélope".

Le Gouverneur Banny a également insisté sur la nécessité d'une association étroite du secteur privé à la définition et à la mise en œuvre des orientations du schéma d'intégration qui devra "se construire par et pour nos populations, en particulier les entrepreneurs, les artisans et les agriculteurs, les femmes, enfin et surtout les jeunes, appelés à être les nouveaux acteurs de l'intégration".

A l'endroit des membres de la Commission, le Gouverneur de la Banque Centrale a suggéré l'adoption d'un programme d'actions accordant la priorité à :

- la mise en œuvre des actions requises pour l'instauration d'un cadre macro-économique et réglementaire porteur ;
- la mise en œuvre du programme minimum de politiques communes de production et d'échange dont le principe a été convenu par la Conférence des Chefs d'Etat aux fins d'exploiter les opportunités créées par la modification de la parité du franc CFA pour intensifier les échanges intra-communautaires.

Au plan de la gestion des ressources de l'Union, le Gouverneur Banny, rappelant les principes de modestie et d'autonomie financières prescrits par le Traité, a recommandé :

- une "utilisation judicieuse et rationnelle des ressources de l'UEMOA qui déterminera, dans une large mesure, sa viabilité et sa crédibilité" ;
- une adéquation permanente des effectifs de la Commission de l'Union au volume de ses activités ;
- une "modestie du train de vie des structures de l'Union, afin de réserver en priorité ses ressources au financement des programmes communautaires, générateurs d'une intégration accrue de nos économies".

Le Gouverneur Banny a, une fois encore, insisté sur la nécessité de préserver les acquis réglementaires des institutions régionales et internationales auxquelles participent les Etats membres de l'UEMOA et de veiller au respect des engagements qui en résultent. Il a, à cet égard, mis l'accent sur l'urgence d'une traduction, dans les faits, de "la fidélité affirmée de nos Chefs d'Etat à faire de l'UEMOA un ferment pour le renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale en Afrique" et d'assurer, en permanence, la compatibilité des réformes et des politiques de l'UEMOA avec les dispositions convenues au sein de la CEDEAO.

Auparavant, le Président de la Cour de Justice, en recevant le serment des Commissaires, a souligné la complémentarité des missions de cette Cour et de la Commission, pour l'avènement d'un espace unifié et intégré des économies, libérées de toute entrave. Il a exhorté "l'ensemble des populations, celles des villes comme celles des villages, du secteur formel comme du secteur informel" à s'associer à la construction de l'UEMOA et à changer de comportements.

"C'est jour après jour, grâce aux efforts de tous, que se construira l'UEMOA. Sans doute aura-t-elle besoin, pour ce faire, que s'opère un changement des mentalités et que nous apprenions à nous regarder, non comme des adversaires, mais comme des partenaires et des frères aux destins indissolublement liés.

Utilisons nos différences et nos diversités pour construire nos convergences et notre unité".

Ces formules résument bien l'ambition et la devise de l'UEMOA.

## **CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

### **ALLOCUTION DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU BURKINA FASO**

**Ouagadougou, le 27 Janvier 1995**

*Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso,  
Monsieur le Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,*

Nous voilà réunis pour prendre part à la cérémonie d'installation de la Cour de Justice de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, et vivre ainsi l'un des moments privilégiés de la naissance de cette organisation.

Qu'il me soit permis, en ces instants solennels, de vous souhaiter la bienvenue fraternelle du peuple et du Gouvernement Burkinabè. Je voudrais tout spécialement adresser mes voeux aux futurs membres de la Cour de Justice de notre Union, auquel le corps judiciaire du Burkina Faso, par ma voix, exprime ses félicitations.

L'avènement de nouvelles structures judiciaires constitue toujours une source de réconfort pour les peuples épris de justice et de paix. Le peuple burkinabè n'échappe pas à cette règle.

Riche d'une longue tradition judiciaire et forte de la conviction que seul un Etat de Droit, ancré sur le socle de la justice, peut promouvoir le développement économique, il ne peut que s'enorgueillir de l'installation sur son sol, d'une Cour de Justice à vocation communautaire.

Certes, nous sommes conscients de la spécificité de cette Cour et de la place particulière qu'elle est appelée à occuper dans le paysage judiciaire de notre pays. Nous savons qu'elle ne saurait être assimilée aux juridictions internes et prenons l'engagement de respecter son autonomie.

Il reste que la Cour de Justice de l'UEMOA ne peut nous laisser indifférents, dès lors qu'elle contribuera à enrichir la jurisprudence de nos Etats, dans le domaine du Droit communautaire. Il me suffit, de ce point de vue, de rappeler que le protocole additionnel N° 1 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA confère à cette haute juridiction, une compétence quasi exclusive dans le règlement des litiges nés de l'interprétation des dispositions du Traité.

La Cour de Justice connaît, en outre, des manquements des Etats membres aux obligations qui leur incombent, au titre de la Charte de l'UEMOA, ainsi que des recours en appréciation de la légalité des actes émanant des organes de l'Union.

Quelles lourdes responsabilités pour les membres de cette Cour ! Nul doute cependant qu'ils sauront s'en acquitter honorablement, compte tenu de leurs expériences professionnelles. C'est fort de ces observations que je suis convaincu du plein succès de la Cour de Justice de l'UEMOA, pour l'institution d'un Etat de droit régional.

Pour ma part, je puis d'ores et déjà, assurer ses membres du soutien du Gouvernement burkinabè.

## **CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

### **ALLOCUTION DE MONSEUR PAUL DOSSOU,**

*Ministre des Finances de la République du Bénin,*

*Doyen du Conseil des Ministres de l'UEMOA*

**Quagadougou, le 27 janvier 1995**

*Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre de la Justice,  
Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,  
Messieurs les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA,*

Dans l'histoire économique et financière des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, l'année 1994 graverà, sans nul doute, une date particulière. En effet, elle marque l'utilisation, pour la première fois, par ces pays de l'instrument du taux de change dans l'exécution de leurs politiques macro-économiques, aux fins de remettre leurs économies sur le sentier de la croissance. Mais surtout, l'année 1994 a ouvert une nouvelle ère d'approfondissement de la solidarité entre nos Etats qui ont décidé, le 10 janvier 1994, d'étendre leur coopération monétaire au domaine économique, en signant le Traité instituant l'*Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*. L'avènement de l'UEMOA constitue un acte d'une haute portée historique, par lequel nos dirigeants ont manifesté leur détermination à s'unir pour relever, en commun, les défis du développement et de l'environnement international. Ils ont, à travers cette initiative, décidé de construire un espace intégré, sans frontières intérieures, et dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux sera effective.

Comment ne pas saluer une initiative aussi salvatrice pour nos pays et féliciter ceux qui ont contribué à sa matérialisation !

Il reste que les accords les mieux élaborés peuvent se briser sur de multiples litiges, s'ils ne sont pas assortis de solides mécanismes et structures juridiques. C'est cette vérité historique qui explique l'utilité des cours et des tribunaux dans chacun de nos Etats. Il fallait donc, au plan supranational, prévoir des modalités appropriées de contrôle ainsi que des organes investis de la mission de trancher les éventuels différends pouvant surgir de l'application du nouveau Traité.

L'institution de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes de l'Union répond à ces impératifs. Aussi, la cérémonie de ce jour, consacrée à l'installation des membres de la Cour de Justice, revêt-elle une signification particulière, car elle traduit la profonde volonté de nos pays d'établir, au plan économique, un véritable Etat de droit dans l'UEMOA.

Aux termes de l'article 1er du protocole additionnel N° 1 relatif aux organes de contrôle de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, cette haute juridiction est chargée de "veiller au respect du Droit quant à l'Interprétation et à l'application du Traité de l'Union". C'est donc à la Cour de Justice qu'incombe la mission de protéger l'esprit du Traité et de s'assurer de sa bonne application. Diverses dispositions du protocole précité lui confèrent, à cet égard, le pouvoir de censurer les manquements qu'elle viendrait à relever.

En vertu du même Protocole, la Cour de Justice est composée de sept membres, nommés pour un mandat de 6 ans, parmi des personnalités offrant "des garanties de compétence juridique nécessaires à l'exercice des plus hautes fonctions juridictionnelles."

*Monsieur le Premier Ministre,*

*Monsieur le Ministre de la Justice,*

*Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,*

Les sept juges qui viennent de prêter serment ont été désignés par leurs pays respectifs, sur la base de ce critère. Ce sont des personnalités rompues aux fonctions de la judicature et qui présentent assurément les aptitudes nécessaires à la bonne exécution de la mission dont ils se trouvent désormais investis, comme en attestent leurs parcours professionnels exemplaires.

Monsieur Donatien Yves Yehouessi a entamé en 1971 sa carrière de magistrat au Tribunal de 1ère Instance de Cotonou en qualité de Juge, avant d'être promu aux fonctions de Substitut Général près de la Cour d'Appel de Cotonou. Il a, par la suite, exercé tour à tour les fonctions de Juge-Président du Tribunal du Travail de Cotonou, de Directeur des Affaires Civiles et Pénales du Ministère de la Justice et de Président du Tribunal Populaire de la Province de l'Atlantique. Il a enfin assumé à partir de 1990 la charge de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation de la République du Bénin. Il est, en outre, Commandeur de l'Ordre National du Bénin et Citoyen d'Honneur de la ville de New-Orleans.

Monsieur Dobo Martin Zonou a embrassé la profession de magistrat en 1978 par les fonctions de Juge Intérimaire. Il a par la suite été Juge-Président de la Section de Tribunal de Dori, Secrétaire Général du Ministère de la Justice, Président de la Chambre Administrative de la Haute Cour d'Etat et Procureur Général près la Cour d'Appel de Ouagadougou. Il a exercé en 1987 les fonctions de Commissaire du Gouvernement près la Haute Cour d'Etat avant d'exercer de nouveau celles de Secrétaire Général du Ministère de la Justice puis du Ministère du Travail, de la Sécurité sociale et de la Fonction Publique. Il a été promu Vice-Président de la Cour d'Appel de Ouagadougou en 1991, puis Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême en 1992.

Monsieur Arsène Assouan Usher a débuté sa carrière professionnelle en 1955 à la Cour d'Appel de Poitiers en qualité d'Avocat stagiaire. Il a par la suite été attaché au Cabinet de son Excellence feu M. Félix Houphouët-Boigny, pionnier de l'intégration économique de nos pays. Je vous prie d'observer une minute de silence en sa mémoire (minute de silence). Merci, à l'accession de son pays à la souveraineté internationale, Monsieur Assouan Usher a été nommé Ambassadeur auprès des Nations-Unies, poste qui lui a valu de siéger au Conseil de Sécurité et de présider cette prestigieuse instance. Ses qualités remarquables lui ont valu d'être nommé en 1965 Ministre des Affaires Etrangères, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1977. Il a également été Président du Conseil d'Administration de Renault, Député-Maire de Cocody, Maire de Grand-Lahou avant de devenir en 1994, Conseiller Spécial du Président de la République pour les Affaires Politiques. Il a été honoré de nombreuses décorations. En particulier, il est Grand Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire, de la Légion d'Honneur Française, de l'Ordre National Allemand, de l'Ordre Belge, de l'Ordre Marocain, et de l'Ordre du Gabon.

Monsieur Malé Diakité est entré dans la Magistrature en 1973 en qualité de Juge d'Instruction puis de Président du Tribunal du Travail de Gao. Il a ensuite été Juge de Paix à Compétence Etendue à Diré, Président du Tribunal de 1ère Instance de Gao, Procureur de la République aux Tribunaux de 1ère Instance de Gao puis de Mopti. Ses qualités professionnelles lui ont valu d'être promu en 1984 Président du Tribunal de 1ère Instance de Bamako et en 1991, Président de la Section Judiciaire de la Cour Suprême du Mali.

Monsieur Mouhamadou Moctar Mbacké a embrassé la profession de magistrat en 1964, comme Substitut du Procureur de la République près le Parquet de Dakar, puis Président du Tribunal de Première Instance de Saint-Louis. En 1972, il a été nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Dakar, avant d'assumer les fonctions de Président de Chambre à cette même Cour, l'année suivante. Il a été Conseiller Technique du Ministre d'Etat chargé de la

Justice en 1974 et du Premier Ministre en 1977. Il a ensuite été promu Conseiller à la Cour Suprême en 1978, Agent Judiciaire de l'Etat à partir de 1983 et Président de Section au Conseil d'Etat à partir de 1992, cumulativement avec ses fonctions d'Agent Judiciaire de l'Etat. Il est, par ailleurs, Commandeur de l'Ordre National du Lion.

Monsieur Aregba Polo est entré dans la Magistrature en 1966. Il a d'abord exercé les fonctions de substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Droit Moderne de Lomé. Il a ensuite été Juge d'instruction dans cette même juridiction, puis Juge de Section à Aného et Procureur de la République près le Tribunal de Droit Moderne de Lomé en 1981 puis de la cour Suprême du Togo en 1992. Au plan politique, il a été Député à l'Assemblée Nationale du Togo de 1980 à 1992 et assumé la haute charge de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de 1992 à 1993. Il est chevalier de l'ordre du Mono.

*Messieurs les Juges,*

Je voudrais, au nom du Conseil des Ministres de l'UEMOA, vous féliciter pour votre brillante carrière ainsi que pour votre nomination à la Cour de Justice de notre Union.

Je puis vous assurer de mon soutien entier ainsi que de celui de mes pairs. Je vous souhaite plein succès dans vos fonctions, et plus particulièrement dans les nouvelles attributions que vous venez vous-même de vous confier au sein de la Cour .

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous donne acte de votre serment et vous renvoie à l'exercice de vos fonctions.

---

## **CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

### **ALLOCUTION DE MONSEUR CHRISTIAN ROCH KABORE,**

*Premier Ministre du Burkina Faso*

**Ouagadougou, le 27 janvier 1995**

---

*Monsieur le Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA,*

*Messieurs les Ministres,*

*Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,*

*Messieurs les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA,*

*Mesdemoiselles, Messieurs,*

Dans la brève histoire économique et financière des quatorze Etats africains membres de la zone franc, aucune année n'a été aussi porteuse de défis et de périls que l'année 1994, année de changement de la parité du franc CFA par rapport au franc français.

Cet événement, que je qualifierai de choc, a révélé la fragilité des économies de nos différents Etats et mis en évidence la nécessité de prendre en compte les questions monétaires et financières dans la formulation et la conduite de nos politiques économiques. Il aura constitué un sursaut salutaire, dans la mesure où il a suscité une forte cohésion sociale et démontré les forces morales de nos peuples qui ont trouvé, dans leur tradition ancestrale de concertation et de solidarité, les moyens de relever ce défi, sans heurts violents comme sous d'autres cleux. C'est le lieu pour nous de rendre un vibrant hommage au monde des travailleurs ainsi qu'à l'ensemble de tous nos partenaires sociaux et économiques pour le sens élevé de civisme et de sacrifice dont ils ont fait preuve.

Notre tradition de solidarité m'amène tout naturellement à évoquer l'institution de l'*Union Economique et Monétaire Ouest Africaine* qui en constitue une parfaite illustration. Le traité constitutif, signé le 10 janvier 1994 à Dakar par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, témoigne de leur volonté de créer un grand marché intérieur qui sera, je cite : "un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux sera assurée", fin de citation.

Il est évident que les Etats membres de notre Union ne pourront se permettre d'ouvrir leurs frontières qu'à la condition que soit assuré notamment le rapprochement préalable de leurs législations fiscales, nonobstant les problèmes complexes que celui-ci peut susciter.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine sera assurément, pour nos Etats, le grand défi de la dernière décennie du vingtième siècle. Sa construction sera inévitablement jalonnée de conflits et de litiges dont la bonne résolution déterminera la pérennité de notre Union. Ces différends pourront opposer soit les Etats membres, soit un Etat membre et des opérateurs économiques, soit des opérateurs économiques aux organes de l'Union.

On comprend donc pourquoi, dans leur Haute Sagacité, nos Chefs d'Etat ont prévu l'institution d'une Cour de Justice de l'UEMOA, appelée à connaître de ces questions. Conscients de son importance, ils ont consacré à son organisation, le premier protocole additionnel du Traité et ont conféré force exécutoire à ses arrêts.

Messieurs les Juges, vous mesurez donc l'ampleur de votre tâche qui s'étend de l'application et de l'interprétation du Traité à la légalité des actes et jusqu'aux litiges entre l'Union et ses agents. Vous bénéficierez, pour cela, de l'indépendance la plus totale et vous aurez à définir, vous-mêmes, votre règlement de procédures que vous soumettrez cependant à l'approbation du Conseil des Ministres.

Vous voilà donc investis d'un pouvoir redoutable sur la vie des Etats comme des hommes de notre Union. Vous allez devoir assurer et veiller à ce que notre Union soit un véritable Etat de droit moderne, en vue de préserver les intérêts supérieurs des nations et des hommes, en particulier des investisseurs comme des consommateurs. Vous devrez interpréter convenablement et traduire fidèlement dans le droit communautaire, les réalités économiques, sociales et historiques de nos pays, sans jamais trahir les objectifs de notre Union.

Il vous faudra dans ce domaine particulièrement complexe, tenir compte des aspirations des populations sur le type de société et de développement qu'elles veulent construire. Il vous faudra également vous soucier de l'organisation des relations de production et de travail, en vue de favoriser les initiatives créatrices de richesses et d'emplois, dans un espace concurrentiel mais également convivial et juste, pour construire une intégration à "visage humain".

Vos brillantes compétences et votre riche expérience sont pour moi le gage que vous saurez toujours dire et faire appliquer le droit et rien que le droit, avec rigueur et intégrité, dans l'intérêt supérieur de l'Union.

Je vous souhaite donc plein succès dans votre noble et exaltante entreprise, en déclarant close la cérémonie d'investiture des membres de la Cour de Justice de l'Union.

## **CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

### **ALLOCUTION DE MONSEUR AREGBA POLO,**

*Avocat Général à la Cour de Justice de l'UEMOA*

*Ouagadougou, le 30 janvier 1995*

---

*Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,*

*Monsieur le Premier Ministre,*

*Messieurs les Ministres,*

*Son Excellence le Moro Naba,*

*Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Consulaire,*

*Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,*

*Mesdames, Messieurs les Membres des Corps Constitués,*

*Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest,*

*Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,*

*Monsieur le Président de la BOAD,*

*Messieurs les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA,*

*Messieurs les membres de la Commission de l'UEMOA,*

*Honorables invités,*

*Mesdames, Messieurs,*

La cérémonie qui nous réunit ce jour, 30 janvier 1995, marque une étape décisive dans le long processus d'intégration de nos économies. En effet, après trois décennies d'intégration monétaire, face aux risques de marginalisation de nos économies, singulièrement accrus au cours de ces dernières années par la multiplication ou la consolidation de blocs régionaux, en Amérique, en Europe et en Asie, il était apparu plus que jamais urgent, de consolider notre union monétaire en instaurant entre les Etats membres une véritable union économique.

Il s'agit là d'un objectif louable et exaltant. Sa matérialisation sera cependant une mission difficile comme en témoigne la faiblesse des résultats obtenus à ce jour, en Afrique, en matière d'intégration régionale. Mais la détermination de nos Chefs d'Etat qui s'est traduite par la signature, le 10 janvier 1994 à Dakar, du Traité instituant l'UEMOA et sa ratification diligente par l'ensemble des Etats membres, sous l'impulsion du Président de la Conférence des Chefs d'Etat, son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, est de bon augure.

Il y a également lieu de saluer la ténacité et le dynamisme dont le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan Banny, a fait preuve dans l'exécution du mandat que les Chefs d'Etat lui avaient confié.

*Monsieur le Gouverneur,*

En acceptant ce mandat, vous ne vous doutiez certainement pas des embûches qui allaient jaloner notre parcours vers l'intégration. Néanmoins, patiemment, résolument et avec beaucoup d'efficacité, vous avez contribué à la concrétisation de la volonté commune de nos Etats de réaliser une véritable union économique à partir de notre Union Monétaire.

*Messieurs les Commissaires,*

Votre mission est, comme vous pouvez vous en rendre compte, à la dimension de l'importance et de la complexité des aspirations de nos populations. C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire de rappeler ici les termes de référence de votre mission tels qu'énoncés par l'article 26 du Traité : "La Commission exerce, en vue du bon fonctionnement et de l'intérêt général de l'Union, les pouvoirs propres que lui confère le présent Traité. A cet effet, elle :

- transmet à la Conférence et au Conseil, les recommandations et les avis qu'elle juge utiles à la préservation et au développement de l'Union ;
- exerce, par délégation expresse du Conseil et sous son contrôle, le pouvoir d'exécution des actes qu'il prend ;
- exécute le budget de l'Union ;
- recueille toutes informations utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- établit un rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union qui est communiqué au Comité Interparlementaire et aux organes législatifs des Etats membres ;
- assure la publication du bulletin officiel de l'Union" fin de citation.

Ce vaste programme de travail comporte assurément bien des défis à relever.

Je suis convaincu que pour des personnalités de votre qualité, les perspectives ainsi tracées constituent une source d'émulation, habitués que vous êtes à relever les défis qui n'ont pas manqué de pavé vos parcours professionnels respectifs. Avant votre nomination à la Commission de l'UEMOA, vous avez, en effet, tous connu des carrières remarquables dont je voudrais relever quelques étapes majeures.

Monsieur Damo Justin Baro, vous avez fait de brillantes études supérieures couronnées par l'obtention d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences économiques et du diplôme de l'Ecole Nationale du Trésor de Paris. A votre retour au pays natal, vous avez tour à tour exercé les fonctions de Chef du Service des Etudes et de la Réglementation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de Directeur du Budget, de Rapporteur de la Commission Nationale de Réforme de la Fonction Publique et de Chef de la Brigade chargée de l'Inspection des Postes Comptables. L'efficacité dont vous avez fait preuve à ces différentes fonctions vous a valu d'être nommé en 1983 Secrétaire d'Etat chargé du Budget, puis, de 1983 à 1986, Ministre des Finances. A ce titre, vous avez été, en particulier, membre du Conseil des Ministres de notre Union Monétaire, Président du Conseil des Ministres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et du Conseil d'Administration du Fonds de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Monsieur Kalou Doua-BI, votre cursus est remarquable à plus d'un titre. Après vos études supérieures sanctionnées par l'obtention d'une licence en droit et du diplôme de l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly, vous avez amorcé votre carrière professionnelle en 1974 par les fonctions de vérificateur des douanes. Puis vous avez été tour à tour Rédacteur à la Direction Générale des Douanes, Conseiller à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Belgique, Président du Comité de la Valeur et Vice-Président du Comité Intérimaire du Système Harmonisé du Conseil de Coopération Douanière de Bruxelles. Votre maîtrise des dossiers vous a valu d'être nommé en 1986 Directeur à la Direction de la Valeur de cette prestigieuse organisation. De retour dans votre pays, vous avez été promu en 1990 Directeur Général des Douanes, charge que vous avez exercé avec efficience jusqu'en 1994, année où vous avez été nommé Conseiller Technique au Cabinet du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie, des Finances et du Plan.

Monsieur Younoussi Touré, après de brillantes études universitaires couronnées par l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (DESS) en Sciences Économiques, vous êtes entré en 1967 au Ministère d'Etat chargé de l'Economie et du Plan où vous avez été Chef de la Division Financière. L'année suivante, vous avez été nommé Conseiller Économique et Financier au Cabinet du Président du Gouvernement Provisoire. En 1969, vous

avez rejoint la Banque Centrale du Mali où vous avez été, tour à tour, Adjoint au Directeur des Etudes, Directeur des Etudes, Directeur Général Adjoint et Directeur Général. A l'adhésion du Mali à l'UMOA en 1984, vous avez naturellement été désigné Directeur National de la BCEAO, fonction que vous avez exercée avec talent jusqu'en juin 1992. Vous avez alors été nommé Premier Ministre de la République du Mali, avant d'aller exercer du 6 août 1993 à ce jour, la charge de Conseiller Spécial du Gouverneur de la BCEAO.

Monsieur Laouali Baraou vous avez fait de brillantes études supérieures à l'Ecole d'Ingénieurs des Travaux Publics et à l'Ecole Supérieure Polytechnique de Wuppertal en République Fédérale d'Allemagne. Vous avez commencé votre carrière professionnelle en 1991, en qualité d'ingénieur des travaux publics dans une entreprise de cette ville, avant d'occuper, à votre retour au Niger, le poste de Chef du Service Central de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Habitat au Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisme. Vous avez ensuite été promu en 1975 Directeur des Travaux Publics et de l'Urbanisme, puis Ingénieur en Chef des Travaux Publics, Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisme de 1980 à 1982 et de la Compagnie Minière d'Akouta, de 1982 à 1988. Vous avez été nommé en 1988, Conseiller Technique du Ministre des Travaux Publics et en 1989, Ingénieur Général auprès du Cabinet du Premier Ministre pour le Haut Commissariat au Barrage de Kandadjé. Votre grande expertise vous a valu d'exercer de novembre 1991 à avril 1993 les fonctions de Ministre de l'Équipement et de l'Habitat, puis, à partir de cette date jusqu'à ce jour, celles de Directeur Général de la Société Concessionnaire de la Route Tahoua/Arlit.

Monsieur Ousmane Seck, après avoir obtenu la licence de droit public et de sciences politiques de la prestigieuse Université de la Sorbonne, vous vous êtes spécialisé dans la gestion des régies financières, d'abord à l'Ecole Nationale des Impôts de Paris puis à l'Ecole Nationale d'Administration du Sénégal. Vous avez débuté votre vie professionnelle en 1965 au Ministère des Finances comme Adjoint au Directeur du mouvement Général des Fonds. Par la suite, vous avez été, de 1966 à 1968, Adjoint au Gouverneur de la Région de Thiès, chargé de la Planification et du Développement, avant de devenir Directeur de Cabinet du Ministre du Plan et de l'Industrie, puis du Premier Ministre. En 1971, vous avez entamé une riche carrière gouvernementale, au poste de Secrétaire d'Etat au Plan, pour devenir Ministre du Plan et de la Coopération en 1973 et Ministre de l'Economie et des Finances de 1978 à 1982. De 1983 à ce jour, vous avez exercé à Djeddah la haute charge de Vice-Président de la Banque Islamique de Développement (BID).

Monsieur Prosper Yaovi Adodo, au terme de vos brillantes études supérieures, vous avez obtenu les diplômes de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Bordeaux ainsi que les maîtrises en droit public de l'Université de Bordeaux et de sciences politiques et d'études africaines de l'Université de Californie. Vous avez commencé votre vie professionnelle en 1971 comme Professeur Assistant et Chargé du programme de formation en Economie du Développement à l'Ecole Internationale de Bordeaux. Vous avez décidé en 1977 de rentrer dans votre pays où vous avez d'abord été Conseiller Technique du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, puis Directeur de la Coopération Internationale au sein du même Ministère. Vous avez, par la suite, été nommé en 1980 Chef de Cabinet du Président de la République puis, en 1981, Ambassadeur de la République togolaise auprès des Royaumes de Belgique, des Pays Bas et du Grand Duché du Luxembourg, Représentant permanent auprès de la Communauté Economique Européenne. Vos éminentes qualités vous ont valu d'être nommé en 1984 Ministre du Plan et de l'Industrie, fonction que vous avez exercée jusqu'en 1987. Vous avez enfin été Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de 1987 à 1991.

*Messieurs les Commissaires,*

Je voudrais vous féliciter, pour des parcours aussi brillants et vous souhaiter de connaître autant de succès, dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

*Monsieur le Président de la Cour,*

C'est sous le bénéfice de ces observations que je requiers qu'il plaît à votre juridiction de recevoir le serment du Président et des autres membres de la Commission et de les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions, après avoir donné acte au Greffier, de la lecture qu'il a faite de l'acte portant nomination des intéressés.

Je vous remercie.

## **CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

**ALLOCUTION DE MONSEUR DONATIEN YVES YEHOUESSI,**

*Président de la Cour de Justice de l'UEMOA*

**Ouagadougou, le 30 janvier 1995**

---

*Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,*

*Monsieur le Premier Ministre,*

*Messieurs les Ministres,*

*Son Excellence le Moro Naba,*

*Mesdames, Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Consulaire,*

*Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,*

*Mesdames, Messieurs les membres des Corps Constitués,*

*Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest,*

*Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,*

*Monsieur le Président de la BOAD,*

*Messieurs les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA,*

*Messieurs les membres de la Commission de l'UEMOA,*

*Honorables invités,*

*Mesdames, Messieurs,*

L'honneur m'échoit, au nom de tous mes collègues, membres de la Cour de Justice, d'exprimer notre déférente gratitude à la Conférence des Chefs d'Etat par la volonté de laquelle l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine a été créée.

Excellences Messieurs les Présidents, votre présence à cette cérémonie illustre votre détermination à construire, sur le socle de notre communauté de monnaie, l'intégration de nos économies, avec la participation de toutes les forces vives de nos nations. La nombreuse assistance, ici présente, donne, si besoin en était, la preuve de l'adhésion de nos populations à votre œuvre et témoigne de l'immense espoir suscité par l'UEMOA.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on réalise l'ampleur des obstacles et des défis auxquels se heurtent de plus en plus les Etats isolés, dans un monde de plus en plus globalisé ? Les Etats individuels se condamnent inexorablement à une marginalisation croissante et certaine.

Il est donc heureux que nos pays aient décidé de renforcer leurs liens en semant aujourd'hui les graines de l'UEMOA pour ériger un vaste marché dont les frontières s'étendent aux confins des sept pays de notre sous-région. Un proverbe africain enseigne que les sillons sont plus faciles à tracer même dans le sol aride, lorsque s'annoncent, à l'horizon, des pluies fécondantes pour les germes.

Messieurs les Commissaires, vous volt à engagés au front du labour, parmi les ouvriers de la première heure ! Il est aisément de mesurer l'importance de votre responsabilité.

Parce que vous êtes le moteur de l'intégration, vous ne pouvez qu'apparaître en point de mire pour nos populations. Celles-ci attendent de vous que vous preniez rapidement les mesures pouvant leur assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et que vous agissiez en vue d'amener nos Etats à harmoniser leurs politiques de développement, pour oeuvrer à l'intégration de nos économies.

Elles espèrent pouvoir, dans un avenir proche, se déplacer de Ouagadougou à Dakar, en passant par Niamey, Cotonou, Lomé, Abidjan et Bamako, sans entrave aucune, dans le cadre de réseaux intégrés de transport et de communications.

Or l'histoire récente de nos pays ne semble pas les rassurer, tant les efforts d'intégration amorcés par le passé se sont trouvés contrariés par des handicaps de diverses sortes.

Aussi, la fierté légitime qui se lit sur les visages, au sein de cet auguste auditoire, ne peut-elle dissimuler l'angoissante question : l'UEMOA pourrait-elle réussir là où, avant elle, d'autres organisations similaires ont échoué ?

La réponse à cette question ne peut qu'être optimiste. D'abord, parce que l'UEMOA bénéficie d'un fort soutien politique de nos Etats.

Ensuite parce qu'elle repose sur le socle de l'Union monétaire, forgée par les Etats concernés, depuis plus de trois décennies.

Au demeurant, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a apporté une contribution décisive à la mise en chantier de l'UEMOA et c'est le lieu de remercier Monsieur le Gouverneur pour son engagement personnel au profit de la nouvelle Union.

Mais, Messieurs les Commissaires, le serment que vous venez de prêter fournit également un éclairage sur les clés de notre succès.

En fait, l'UEMOA devra en partie assurer son ascension sur votre aptitude à axer les actions communautaires autour de l'idée force du principe de solidarité et des vertus d'indépendance, d'impartialité et de garants de l'intérêt supra-national.

L'indépendance, telle qu'elle apparaît dans la formule de votre serment n'est certainement pas à prendre comme un refus de collaboration avec les autres organes de l'UEMOA que sont la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, la Cour de Justice, la Cour des Comptes, le Comité interparlementaire et j'en passe.

Elle doit s'entendre dans le sens d'un refus de soumission aux pressions extérieures, singulièrement à celles qui pourraient constituer des freins au développement de l'esprit communautaire ou conduire à des abus de pouvoirs ou de positions dominantes.

L'un des objectifs fondamentaux de votre serment est ainsi de faire de vous des Commissaires de l'ensemble de l'Union, investis de missions qui débordent le cadre étroit de chacun des Etats.

Conscients de cet impératif, vous ne pouvez qu'agir avec impartialité et de manière à préserver l'intérêt général.

C'est du reste dans cette même voie que la Cour de Justice entend s'engager, elle qui, comme votre Commission, comprend des membres venus d'horizons divers mais devrait cependant assurer, par sa neutralité, le respect des dispositions du Traité et renforcer l'institution d'Etats de droit.

**La Cour de justice est consciente de ce que la supranationalité que lui confère le Traité de l'Union n'est pas pour amoindrir les compétences des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires de nos Etats, mais plutôt pour veiller au respect des obligations qui leur incombent en vertu du Traité signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et ratifié par les parlements respectifs.**

**Elle doit aussi oeuvrer à l'harmonisation des législations et des jurisprudences des juridictions nationales, conditions minimales nécessaires à la création et à la promotion d'un Droit communautaire.**

**C'est pourquoi, Messieurs les Commissaires, lorsque par exemple, en cas de recours en manquement formé par un Etat membre, la Cour, avant de statuer, vous invitera à lui communiquer vos observations, conformément à l'article 7 du Protocole additionnel N° 1, vous devriez le faire en toute objectivité. Le rôle de la Cour de Justice ne doit pas être compris comme étant celui d'un censeur aveugle, mais plutôt comme celui d'un régulateur pointilleux, soucieux du développement de l'esprit communautaire.**

**Nos missions, bien qu'étant spécifiques, sont nécessairement complémentaires.**

**Vous pouvez donc compter sur notre soutien. Mais sans doute le succès de l'Union dépend-il également de la contribution et de l'association de l'ensemble de nos populations, celles des villes comme celles des villages, du secteur formel, comme du secteur informel.**

**C'est jour après jour, grâce aux efforts de tous, que se construira, l'UEMOA. Sans doute a-t-elle besoin, pour ce faire, que s'opère un changement des mentalités et que nous apprenions à nous regarder, non comme des adversaires, mais comme des partenaires et des frères au destin indissolublement lié.**

**Utilisons nos différences et nos diversités pour construire nos convergences et notre unité ! Voilà certainement l'un des leitmots que nous devrions inscrire au fronton de l'UEMOA.**

**Je vous remercie.**

**CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION  
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

**ALLOCUTION DE MONSEUR CHARLES KONAN BANNY,  
Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

Ouagadougou, le 30 janvier 1995

*Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Messieurs les Ministres,  
Son Excellence le Moro Naba,  
Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Consulaire,  
Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,  
Mesdames, Messieurs les membres des Corps Constitués,  
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest,  
Monsieur le Président de la BOAD,  
Messieurs les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA,  
Messieurs les membres de la Commission de l'UEMOA,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,*

En ce jour solennel d'installation de la Commission de l'UEMOA, j'éprouve une grande émotion, en pensant à l'insigne honneur que les Chefs d'Etat de l'Union avaient fait au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en lui confiant le mandat d'oeuvrer à l'unification économique de notre Union monétaire, pour mieux la consolider. Tâche ne pouvait, en effet, être plus exaltante que celle qu'ils lui avaient assignée à cette occasion, en l'instruisant de leur proposer un schéma crédible et ouvert de relance du processus d'intégration des économies des pays membres, prenant notamment appui sur leur communauté de monnaie.

*Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,*

L'occasion est propice que je vais saisir, au commencement de mon propos, pour vous rendre un déferent hommage et saluer la vision prospective dont vous avez fait preuve de même que la sollicitude constante que vous avez manifestée à la réussite du projet. En effet, c'est assurément grâce à vos directives éclairées, que les nombreux obstacles ont pu être progressivement surmontés dans un délai si court, ce qui témoigne d'une volonté politique déterminée, heureux augure de la viabilité du processus. Aujourd'hui encore, votre présence, qui rehausse l'éclat de la cérémonie d'installation de la Commission de l'UEMOA, traduit une fois de plus votre attachement et votre engagement à la cause de l'intégration africaine dont vous êtes incontestablement des artisans inlassables.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est importante à plus d'un titre. Elle prélude, en effet, au démarcage effectif des activités de la Commission à laquelle incombe désormais la mission d'impulser la construction de notre Union Economique, sous votre Haute Supervision et sous la direction du Conseil des Ministres.

*Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,*

Il y a, à peine quatre ans, vous preniez la décision de relancer le processus d'intégration de nos économies. Cette décision se fondait sur l'observation de l'organisation contemporaine de l'environnement international, qui, malgré une globalisation des marchés, voit la multiplication de vastes ensembles régionaux, intégrés au plan économique et commercial. Cette évolution de l'environnement international condamne à une lente et inexorable marginalisation, les nations qui resteraient isolées, face à l'appréciation de la compétition économique et à l'ampleur des défis qui se profilent à l'aube du troisième millénaire.

Dans le contexte général que voilà, nos Etats étaient également confrontés à la nécessité de consolider leur Union monétaire par une intégration économique effective, afin de lui fournir le socle réel qui lui faisait défaut jusqu'alors.

*Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,*

Pour exécuter ce mandat, l'équipe de la BCEAO que j'ai eu l'honneur de diriger, a constamment recherché une démarche participative en vue de tenir compte de toutes les sensibilités et de réunir les compétences nationales les plus larges possibles.

C'est ainsi que dès l'approbation par le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa séance du 10 avril 1991, des principes directeurs du schéma d'intégration, j'ai constitué un groupe de travail pluridisciplinaire, regroupant autour des experts de la BCEAO et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), des experts nationaux, des universitaires, des représentants du secteur privé et certains de nos partenaires au développement. C'est le lieu pour moi de leur adresser mes sincères remerciements pour l'excellent travail accompli.

Les propositions pertinentes faites par ce groupe de réflexion, au terme de travaux qui se sont poursuivis tout au long du deuxième semestre 1991, m'ont été d'un apport appréciable. Elles ont, en effet, constitué la trame de fond du rapport sur l'intégration économique des pays de l'UMOA, que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre Haute Attention lors de votre septième Conférence, tenue le 2 juillet 1992 à Dakar.

Lors de ladite séance de votre Conférence, vous aviez bien voulu approuver les orientations de ce rapport, en signant l'Acte solennel par lequel vous décidiez de transformer notre Union monétaire en une Union Economique et Monétaire.

Vous êtes alors convenus que le schéma d'intégration devrait procéder d'une démarche progressive et pragmatique, excluant la superposition d'institutions similaires sur la même aire géographique et préservant les acquis des organisations dont nos Etats sont membres. Visant à conforter l'Union Monétaire, le schéma aura pour finalité la création d'une union économique et monétaire, prenant appui sur la communauté de monnaie et les traditions de solidarité, de discipline collective et de prise collégiale de décisions résultant de la longue coopération monétaire entre nos Etats membres. Dans cette perspective, vous aviez retenu les principaux objectifs suivants :

- organiser une véritable convergence de nos politiques économiques et financières, convaincus que vous êtes que la viabilité de toute Union monétaire ne saurait être assurée à terme, si les Etats membres devaient poursuivre des politiques économiques divergentes ;
- assainir et améliorer l'environnement juridique et économique ;
- instituer, entre les Etats membres, une union douanière ;
- mettre en œuvre des politiques sectorielles communes.

L'organisation institutionnelle de la future Union devrait reposer sur quatre principes fondamentaux :

- la rationalisation et la cohérence des structures à mettre en place ;
- l'indépendance des institutions ;
- la modestie financière dans le fonctionnement des organes ;
- et leur autonomie de financement.

A l'occasion de la même réunion de votre Conférence, vous m'aviez, en outre, investi de la mission de vous soumettre avant la fin de l'année 1992, un projet de Traité constitutif de cette union économique et monétaire et de mettre concomitamment en chantier les études sectorielles requises pour la matérialisation du schéma d'intégration économique. A cette fin, j'ai institué, auprès du Siège de la BCEAO, un Comité de Pilotage, chargé de veiller à la cohérence régionale des réformes à proposer. Dans le même sens, un *Comité National pour l'Intégration* (CNI) a été mis en place dans chaque Etat aux fins d'assurer la prise en compte de préoccupations nationales dans les réformes sectorielles à mettre en oeuvre.

Conscient à associer le plus grand nombre de compétences et à impliquer le secteur privé, cette démarche s'est réalisée, une fois de plus, fructueuse puisque à l'heure actuelle, la plupart des études requises ont été achevées. Il ne reste qu'à en assurer la cohérence globale, au regard des interactions des différentes réformes sectorielles envisagées.

Dans l'élaboration du Traité constitutif, j'ai bénéficié de l'appui appréciable des services juridiques de la Commission Européenne. Le projet a cependant été, pour l'essentiel, l'œuvre de spécialistes ressortissants de l'Union, présents parmi nous aujourd'hui. Il a été examiné à deux reprises, en novembre et décembre 1993, par les plénipotentiaires des Chefs d'Etat, composés des Ministres chargés de l'Economie et des Finances ainsi que des Ministres des Affaires Etrangères de chacun des Etats membres. Leurs contributions pertinentes ont permis d'arrêter définitivement la contexture finale du projet. Ce document a été approuvé en décembre 1993 par le Conseil des Ministres de l'Union qui m'a alors autorisé à le soumettre aux Chefs d'Etat, aux fins de signature, intervenue le 10 janvier 1994 à Dakar.

La célérité exceptionnelle avec laquelle les Etats ont accompli la procédure de ratification du Traité a permis à celui-ci d'entrer en vigueur pour compter du 1er août 1994.

*Excellences, Mesdames, Messieurs,*

Comme vous le voyez donc, la cérémonie qui nous réunit ce jour est l'aboutissement d'un long processus de concertations, ayant impliqué les experts nationaux comme étrangers, du secteur public comme privé. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, une fois de plus, ma profonde gratitude à tous ces experts, pour le soutien précieux qu'ils nous ont apporté. Nos partenaires au développement, singulièrement la France, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, nous ont fourni une importante contribution, tant technique que financière que je voudrais saluer du haut de cette tribune.

Au terme de ce bref historique, permettez-moi de ressortir trois caractéristiques de notre projet d'intégration qui m'apparaissent fondamentales et qui l'identifient par rapport aux autres expériences en Afrique.

En premier lieu, la construction de l'UEMOA cherche à capitaliser les leçons de l'histoire et à exploiter tous les avantages que nos pays tirent de leurs relations économiques et monétaires d'une part, entre eux, d'autre part, avec le reste du monde. C'est pourquoi elle procède d'une approche itérative et pragmatique qui assure son ouverture, notamment en direction des pays africains voisins et son insertion dans l'économie internationale.

En deuxième lieu, l'unification des espaces économiques nationaux, dans le cadre d'un vaste marché intégré et concurrentiel, fonde la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Nous devons tous en prendre conscience, Etats, organisations, entreprises, hommes d'affaires et consommateurs, en vue d'adapter nos actes et nos comportements à la nouvelle donne. Il nous faudra, en particulier, veiller à abolir, dans les faits, toutes les entraves à la libre circulation. L'adhésion et la confiance de nos populations dans la réussite et la viabilité de notre intégration dépendront crucialement de notre capacité à assurer leur liberté de circulation, d'établissement, d'investissement, de commerce et de prestation de services. La tendance récente à la résurgence de barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats membres, à la suite de la dissolution de la CEAO, apparaît à cet égard, préoccupante. Il serait donc hautement souhaitable que la Conférence des Chefs d'Etat, par l'adoption d'un acte préservant les acquis en matière de libre circulation, entre les Etats membres, des biens et des services originaires, réaffirment leur volonté politique d'intégrer leurs marchés, et d'éviter que le processus d'intégration ne ressemble à la fameuse toile de Pénélope. A cet égard, à l'issue d'une mission que j'ai commise pour l'inventaire de ces barrières tarifaires et non tarifaires, un projet approprié d'acte sera incessamment soumis à votre Haute Signature.

Enfin, l'association étroite du secteur privé à la définition et à la mise en œuvre des orientations de notre schéma d'intégration constitue une exigence majeure. Tout au long du processus, je n'ai eu de cesse de rechercher la consultation la plus large possible des différentes forces vives de nos nations. En effet, l'histoire nous enseigne qu'aucun

projet d'un Etat, si noble et si charismatique soit-il, ne peut réussir s'il ne bénéficie de l'appui et de l'engagement des populations. Il s'agit donc pour nous de nous assurer que l'UEMOA se construira par et pour nos populations, en particulier les entrepreneurs, les artisans et les agriculteurs, les femmes, enfin et surtout les jeunes, appelés à être les nouveaux acteurs de l'Intégration.

*Mesdames, Messieurs,*

L'UEMOA a pour ambition de jeter les bases d'un nouveau départ pour nos économies, sur le sentier d'un développement collectif, durable et équilibré. Elle a pour objet d'instaurer un cadre juridique et réglementaire des affaires, sain, stable, transparent et concurrentiel où les énergies créatrices de richesses et d'emplois seront libérées. En définitive, l'UEMOA se propose de faire de notre région, une zone de Croissance et de Progrès, rompant ainsi pour toujours, avec l'image d'une Afrique à la dérive et en perdition constante. Pour ce faire, nos Etats ont accepté de consentir à un transfert de souveraineté de certains de leurs pouvoirs à des institutions supranationales communes, dans les domaines de compétence où la réalisation de leurs objectifs est mieux assurée par des actions communautaires.

*Messieurs les Commissaires,*

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus vives félicitations pour votre nomination à ces fonctions, qui traduit la Haute confiance de nos Chefs d'Etat dans vos qualités émérites et dans vos compétences à relever le défi de notre intégration.

Ce n'est pas sans émotion ni nostalgie, que je constate que ma tâche, en tant que pilote de ce projet se termine aujourd'hui. Je vous transmets le témoin, avec fierté mais sans forfanterie, en vous communiquant mon espoir de faire de l'UEMOA cet outil tant souhaité et attendu par nos populations. Il vous revient dorénavant de faire bon usage des pouvoirs que vous confère le Traité pour atteindre cet objectif. Le Traité vous donne également des instruments sur lesquels vous me permettrez de faire quelques suggestions.

A mon sens, les tâches prioritaires qui attendent la Commission résident dans la mise en oeuvre des actions requises pour instaurer un cadre macro-économique et réglementaire porteur. A cet égard, l'harmonisation des règles régissant l'activité économique, qui présente l'avantage de pouvoir être mise en oeuvre sans délais et sans coûts significatifs, me paraît devoir retenir votre attention. La priorité à accorder à ce volet du schéma d'intégration procède de son importance dans le processus d'unification des espaces économiques nationaux et dans l'instauration d'un cadre réglementaire propice à l'éclosion des initiatives productives du secteur privé.

Cette harmonisation des règles, étendue à celle des fiscalités indirectes et directes intérieures, renforcera la portée des réformes visant l'assainissement du cadre macro-économique, juridique et réglementaire, en vue de promouvoir, au plan économique, un véritable Etat de droit au niveau régional dont la Cour de Justice de l'UEMOA sera une garante. Vous aurez, dans cette perspective, à accélérer le processus de mise en place du mécanisme de surveillance multilatérale de politiques macro-économiques nationales. A cet égard, le Conseil des Ministres a déjà adopté un dispositif transitoire de surveillance des politiques budgétaires, volet essentiel de la coordination et de l'harmonisation de nos actions.

La mise en oeuvre du mécanisme de surveillance multilatérale contribuera à l'instauration d'un cadre macro-économique susceptible de favoriser l'efficacité et l'efficience des politiques communes de développement prescrites par le Traité. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a, dans ce sens, un rôle important à jouer. Le temps presse, en effet, pour mettre en oeuvre le plus vite possible, un programme minimum de politiques communes de productions et d'échanges, afin de donner à nos populations et à nos opérateurs économiques, des signes concrets de l'intégration et d'exploiter les opportunités créées par la modification de parité pour intensifier les échanges communautaires. Je vous suggère, dans cette perspective, de proposer aux Autorités de l'Union, l'organisation dans les meilleurs délais, de réunions sectorielles au niveau ministériel et avec la participation des opérateurs économiques des Etats membres. De telles réunions seront notamment l'occasion de procéder au bilan de l'existant et de formuler des propositions d'actions concrètes susceptibles de déboucher sur des résultats palpables, à même d'emporter une forte adhésion au processus d'intégration et de convaincre les sceptiques. Ce faisant, il s'agira d'exploiter également toutes les opportunités créées par le changement de la parité de notre monnaie commune, le 11 janvier 1994. Ce changement a été notamment décidé pour créer les bases d'une augmentation de nos productions et intensifier nos échanges intra-communautaires, dans un espace rendu plus compétitif et plus incitatif.

Je voudrais, à présent, aborder la question de la gestion des ressources de l'UEMOA. Comme vous le savez, la rareté des ressources de nos Etats nous commande de veiller à leur utilisation judicieuse et à faire la politique de nos moyens. Aussi les principes de modestie et d'autonomie financières fondent-ils les mécanismes de financement prévus par le Traité.

En vertu de ces principes, il m'apparaît nécessaire que les effectifs des organes de l'Union soient maintenus en permanence en adéquation avec le volume de leurs activités. Ils impliquent également une modestie du train de vie des structures communautaires, afin de réserver en priorité les ressources au financement des programmes communautaires, générateurs d'une intégration accrue de nos économies. Une telle exigence vaut durant la phase transitoire pendant laquelle le financement de l'Union sera assuré notamment par la BCEAO et la BOAD. Elle s'impose a fortiori après la mise en place du régime de ressources propres de l'UEMOA. Ce régime sera constitué principalement de la perception directe, par la Communauté, d'une fraction du produit du tarif extérieur commun et des taxes indirectes dans l'ensemble des Etats membres. Vous aurez à en proposer rapidement les modalités concrètes d'application.

La Cour des Comptes veillera à l'utilisation judicieuse et rationnelle des ressources, car la bonne gestion des finances de l'UEMOA déterminera, dans une large mesure, sa viabilité et sa crédibilité.

*Messieurs les Commissaires,*

Dans votre programme prioritaire d'actions, nous devons assigner une place de choix aux opérateurs privés qui constituent les principaux acteurs et le moteur de notre intégration, en veillant à associer à vos actions, sans exclusive aucune, les différentes composantes des forces vives de nos nations : employeurs, travailleurs, chômeurs, hommes, femmes et jeunes... A cet égard, il conviendra d'accélérer l'institution rapide de la Chambre Consulaire Régionale et du Comité Interparlementaire de l'Union, en attendant la mise en place du Parlement.

Dans ce cadre, la Commission aura également à développer d'autres mécanismes appropriés de concertation avec les partenaires socio-économiques, pour mieux les impliquer dans la gestion du processus d'intégration. Une recherche constante de leur adhésion à la réalisation des enjeux, des politiques et des actions de l'UEMOA s'impose. Nous ne devrons jamais oublier que notre mission consiste à promouvoir le bien-être du citoyen de l'UEMOA qui constitue la base et la finalité de notre projet d'intégration.

Permettez-moi enfin de m'étendre sur les actions qui nous incombent pour assurer à l'UEMOA sa place dans le concert des Nations, en Afrique et dans le village planétaire d'aujourd'hui. Nous avons tout d'abord la tâche de préserver les acquis réglementaires des Institutions régionales ou internationales dont nos Etats sont membres et à veiller au respect des engagements qui en résultent. Nous aurons ensuite à traduire, dans les faits, la fidélité affirmée de nos Chefs d'Etat à faire de l'UEMOA un ferment pour le renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale en Afrique. En particulier, il conviendra que nous nous assurons, en permanence, de la compatibilité des réformes et des politiques à mettre en oeuvre dans l'UEMOA avec les dispositions convenues au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Je vous exhorte donc à nouer des liens de coopération étroite et mutuellement fructueuse avec cette organisation, en vue de développer des synergies et de l'associer éventuellement à la conduite de certaines politiques sectorielles communes comme le prévoit, du reste, le Traité de l'UEMOA.

*Messieurs les Commissaires,*

En prêtant serment, comme vous venez de le faire devant la Cour de Justice de l'Union, vous avez pris l'engagement de servir fidèlement et loyalement l'UEMOA, en faisant preuve en permanence de l'indépendance que requiert la réalisation des objectifs communautaires. Cet engagement sera évalué, par nos populations, à l'aune des progrès de notre intégration et des résultats.

Mes voeux de succès vous accompagnent dans l'accomplissement de votre noble et exaltante mission. Vous pouvez être assurés de mon appui et de mon entière disponibilité.

*Excellences, Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie de votre attention, en souhaitant la totale réussite de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, pour assurer la prospérité de ses populations et contribuer au renforcement de l'intégration africaine.

## **CEREMONIE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

### **ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BLAISE COMPAORE**

*Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement*

**Ouagadougou, le 30 janvier 1995**

---

*Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire,  
Messieurs les Chefs de délégation représentant les pays membres de l'UEMOA,  
Messieurs les commissaires,  
Honorables invités,*

La cérémonie que j'ai le privilège de présider au nom de mes pairs, consacre la prise de fonctions des membres de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle constitue assurément une étape importante dans la vie de notre Union.

Je voudrais tout particulièrement saluer la présence, parmi nous, de Son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié, Président de la République soeur de Côte d'Ivoire.

Cette présence traduit avec éclat, l'engagement du Président BEDIE de poursuivre, les nobles idéaux de Paix, de Solidarité et d'Unité entre les fils de notre continent, prônés naguère par feu le Président Félix Houphouet-Boigny.

Le peuple burkinabè, le gouvernement et moi-même, exprimons nos remerciements à l'endroit de notre frère, le Président Henri Konan Bédié, pour avoir effectué le déplacement de Ouagadougou.

Je voudrais également rendre hommage aux Chefs d'Etat du Bénin, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo pour leur perspicacité dans les choix et les décisions qui nous permettent d'installer en ce jour solennel, la Commission de l'UEMOA, étape décisive dans notre processus d'intégration sous-régionale.

*Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire,  
Messieurs les Chefs de délégation,  
Honorable invités,*

Le Traité instituant l'UEMOA a été signé à la veille de la modification de parité intervenue le 11 janvier 1994. Ces deux décisions historiques ont jeté les bases d'un nouveau départ pour un développement harmonieux et intégré de notre espace économique commun. Les premières tendances apparaissent déjà encourageantes et il convient de les consolider en vue de restaurer une croissance durable et équilibrée de nos économies. C'est précisément à cette tâche que devra s'atteler la Commission de l'UEMOA.

La mutation de notre union monétaire en union économique et monétaire que codifie le Traité instituant l'UEMOA est porteuse de profonds changements dans le cadre économique et réglementaire de nos Etats.

L'avènement de l'UEMOA permettra tout d'abord d'organiser la nécessaire convergence des politiques macro-économiques nationales que requiert la consolidation de notre monnaie commune. En outre, il mettra un terme à la fragmentation de nos économies, en favorisant, à brève échéance, l'émergence d'un espace économique compétitif, parce que concurrentiel et uniifié. Au sein de cet espace, il devra être assuré :

- une liberté totale de circulation, de résidence et d'établissement pour les populations des sept Etats membres ;
- une liberté totale de circulation des biens et services originaires de l'Union ;
- une rationalisation et une harmonisation du cadre législatif et réglementaire, génératrices d'un environnement séduisant pour les activités économiques et, partant, attractif pour les investissements ;
- l'institution d'un marché financier régional, propice à la mobilisation de l'épargne intérieure, à l'attraction de capitaux extérieurs et au financement des investissements productifs ;
- la conduite de politiques sectorielles communes efficientes, à même d'optimiser l'exploitation des opportunités nées de la récente modification de la parité de notre monnaie.

L'UEMOA levera ainsi le handicap important qu'a représenté jusqu'ici, pour les entreprises établies dans la zone, l'étroitesse des marchés nationaux.

Disposant désormais d'un marché uniifié de près de 60 millions de consommateurs, ces entreprises pourront réaliser des économies d'échelle substantielles, adapter leurs coûts de production aux exigences de la compétition internationale et rentabiliser leurs investissements. Une telle perspective, stimulante pour le développement des investissements, créera des opportunités appréciables pour les entreprises, les travailleurs et les Etats.

En confortant la base productive des Etats membres, l'UEMOA entend contribuer à la consolidation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au sein de laquelle, elle a vocation à constituer un puissant pôle catalyseur.

#### *Citoyennes et Citoyens de l'UEMOA,*

Les enjeux de l'Union sont porteurs d'espoirs à la fois pour l'intégration africaine et pour le développement du continent. Leur réalisation requiert la mobilisation de toutes les énergies. Chacun de vous, travailleur, entrepreneur ou homme d'affaires, est invité à participer activement à la construction de cette œuvre exaltante. Les Etats ont déjà matérialisé leur détermination, en admettant les abandons de souveraineté requis et en faisant preuve d'une célérité exceptionnelle dans les processus de ratification du Traité constitutif. Les opérateurs économiques auront, quant à eux, à faire preuve de dynamisme, d'imagination, de coopération et de rigueur, pour tirer le meilleur parti du cadre nouveau ainsi créé.

Les populations, pour leur part, doivent saisir les opportunités nées de la modification de la parité de la monnaie commune et de l'institution de l'UEMOA, pour modifier leurs habitudes de consommation, au profit des produits originaires de l'Union. J'invite également nos partenaires au développement à appuyer résolument le schéma d'intégration de l'UEMOA, parce que celle-ci offrira précisément à leurs interventions dans les Etats membres, un cadre d'application plus efficient.

#### *Messieurs les Commissaires,*

Vous êtes investis d'une mission passionnante, car appelés à définir les principales politiques et les actions à mettre en oeuvre pour notre intégration économique.

Aussi n'aurez-vous pas droit à l'erreur dans l'exercice de vos fonctions, tant sont grands les espoirs placés dans l'œuvre dont vous avez la charge et qui conditionne, à bien des égards, l'insertion harmonieuse des Etats membres dans l'économie contemporaine marquée par la globalisation des marchés et une compétition internationale, plus âpre que jamais.

Vous serez donc les pionniers d'une intégration condamnée à réussir, parce qu'elle doit mettre un terme au scepticisme né des résultats, il faut bien le reconnaître, fort mitigés obtenus jusqu'ici en matière d'intégration économique en Afrique en général, et dans notre sous-région en particulier. C'est dire que vos compétences techni-

ques indéniables ne seront pas de trop dans l'accomplissement de votre noble mission. Vous devrez, en outre, faire preuve d'une vision prospective des problèmes de l'Afrique et de nos Etats. Cette vision doit être doublée d'un pragmatisme tenant compte des contraintes du monde actuel.

Dans l'exercice de vos fonctions, vous devrez en permanence être mus par l'intérêt supérieur de l'Union. Comme vous venez de vous y engager par serment devant les membres de la Cour de Justice, exercez vos fonctions en toute indépendance, dans l'intérêt général des peuples de l'Union. Vous ne devrez solliciter ou accepter d'instructions de la part d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Vous ne serez donc pas les ambassadeurs de vos pays respectifs. Vous êtes désormais des hauts fonctionnaires de l'UEMOA, ne recevant des directives que de la Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que du Conseil des Ministres de l'Union.

En ma qualité de Chef de l'Etat du Pays Siège de la Commission, je puis vous assurer que mon gouvernement et moi-même ne ménagerons aucun effort pour vous appuyer dans votre noble tâche.

Je voudrais, au nom de mes pairs, vous souhaiter plein succès dans vos fonctions et vous inviter à faire preuve d'efficacité et de persévérance dans l'exécution du mandat qui vous est confié. Au nom de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, je félicite Monsieur Charles Konan Banny, Gouverneur de la BCEAO, et l'ensemble du personnel de cette institution pour la qualité du travail de coordination accompli dans la mise en oeuvre de l'UEMOA.

*Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire,  
Messieurs les Chefs de délégation,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,*

Je vous remercie de votre attention et déclare close la cérémonie d'installation de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Vive l'intégration africaine,

Pour que vive la solidarité entre les peuples.